Nations Unies A/74/626

Assemblée générale

Distr. générale
24 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 159 de l'ordre du jour
Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Page
I.	Introduction	5
II.	Exécution du mandat	6
	A. Considérations générales	6
	B. Utilisation des crédits	6
	C. Activités d'appui de la mission	12
	D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
	E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	13
	F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
III.	Exécution du budget	101
	A. Ressources financières	101
	B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	102
	C. Évolution des dépenses mensuelles	103
	D. Autres produits et ajustements	103
	E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	104
	F. Contributions non budgétisées	104

19-22444 (F) 280120 070220

Merci de recycler

IV. Analyse des écarts 104

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses 109

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 111

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/320 112

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19) et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et application de l'accord de paix ; stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils ; promotion et protection des droits de l'homme et justice ; rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali ; appui).

L'exercice considéré a été marqué par des progrès et de nouveaux défis en ce qui concerne l'application de l'accord de paix. La MINUSMA a concouru aux efforts faits par le Gouvernement pour stabiliser le centre du pays. L'élection présidentielle du 29 juillet 2018 et le deuxième tour de scrutin du 12 août 2018 se sont déroulés dans un environnement généralement pacifique, malgré quelques problèmes de sécurité dans le nord et le centre du pays, et ont abouti à la réélection du Président Ibrahim Boubacar Keïta, qui a prêté serment le 4 septembre 2018 et formé son gouvernement le 9 septembre 2018. La tenue de l'élection présidentielle dans les délais prévus par la Constitution a été considérée comme une étape importante vers la stabilisation du pays.

Au cours de l'exercice considéré, la MINUSMA a engagé des dépenses d'un montant de 1 105,7 millions de dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,9 % (contre des dépenses d'un montant de 1 086,4 millions de dollars et un taux d'utilisation de 99,6 % pendant l'exercice 2017/18).

Le solde inutilisé s'explique par le fait que les dépenses opérationnelles au titre des opérations aériennes ont été moins élevées que prévu en raison des facteurs suivants : a) les mesures d'économie prises par la Mission pour optimiser l'exploitation de sa flotte et ses opérations aériennes conformément aux initiatives lancées par le Secrétaire général ; b) le report de l'élargissement prévu du réseau sécurisé de la Mission, un système de protection des camps, dans le contexte des mesures d'austérité prises par la MINUSMA, qui a redéfini l'ordre de priorité de son programme de dépenses ; c) la sous-utilisation des crédits ouverts au titre du fret et des dépenses connexes, attribuable à l'utilisation maximale de la flotte de la Mission, qui a confié moins de tâches aux prestataires de services de transport intérieur, et au retard pris dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, faute de progrès, ainsi que d'autres activités relatives aux programmes prévues pour le nord et le centre du Mali, en raison de la précarité des conditions de sécurité. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre : a) des militaires et du personnel de police, en raison des frais de transport imprévus liés au déploiement et au rapatriement du matériel majeur d'un certain nombre de contingents ; b) du matériel majeur, du fait de la meilleure performance du matériel ; c) du matériel de soutien logistique autonome, en raison du nombre plus élevé que prévu de contingents et d'unités de police constituées déployés qui satisfont aux normes de soutien logistique autonome ; d) du déploiement et du rapatriement imprévus d'un certain nombre de contingents. En outre, des dépenses qui n'avaient pas été prévues au budget ont été engagées au titre du personnel civil, en raison de taux de vacance de postes effectifs inférieurs à ceux qui avaient été appliqués dans le budget.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.)

			Écart	
Catégorie	*Montant alloué*[a]	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	483 204,1	505 536,8	(22 332,7)	(4,6)
Personnel civil	167 294,3	184 110,8	(16 816,5)	(10,1)
Dépenses opérationnelles	456 820,5	416 019,4	40 801,1	8,9
Montant brut	**1 107 318,9**	**1 105 667,0**	**1 651,9**	**0,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	14 694,0	16 473,4	(1 779,4)	(12,1)
Montant net	**1 092 624,9**	**1 089 193,6**	**3 431,3**	**0,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 107 318,9**	**1 105 667,0**	**1 651,9**	**0,1**

[a] Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 074 718 900 dollars (montant net : 1 060 024 900 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 32 600 000 dollars correspondant aux crédits supplémentaires nécessaires au titre du déploiement d'un plus grand nombre de membres des contingents.

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	*Effectif approuvé*[a]	*Effectif réel (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[b]
Observateurs militaires	40	39	2,5
Contingents	13 249	12 579	5,1
Police des Nations Unies	350	316	9,7
Unités de police constituées	1 570	1 432	8,8
Personnel recruté sur le plan international	810	728	10,1
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	147	123	16,3
Agents des services généraux	751	630	16,1
Volontaires des Nations Unies	189	152	19,6
Emplois de temporaire[c]			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	19	9	52,6

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Dans son rapport du 13 février 2018 (A/72/746), le Secrétaire général a présenté le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant brut s'élevait à 1 099 490 400 dollars (montant net : 1 084 790 400 dollars). Ce budget devait couvrir le déploiement du personnel suivant : 40 observateurs militaires, 13 249 membres des contingents, 1 920 membres du personnel de police (350 membres de la police des Nations Unies et 1 570 membres des unités de police constituées), 813 membres du personnel recruté sur le plan international et 898 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 147 administrateurs et 2 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que 189 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 13 avril 2018, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 092 718 900 dollars (montant net : 1 078 024 900 dollars) pour l'exercice 2018/19 (A/72/789/Add.14, par. 42).

3. Par sa résolution 72/297 et sa décision 72/558, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 074 718 900 dollars (montant net : 1 060 024 900 dollars) afin de financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2018/19. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans sa résolution 2423 (2018) en date du 28 juin 2018, le Conseil de sécurité a constaté une fois de plus avec inquiétude que la MINUSMA ne disposait toujours pas de certaines capacités essentielles, insisté sur la nécessité de pallier les insuffisances en ce qui concernait les hélicoptères militaires et les véhicules à l'épreuve des mines et de renforcer les capacités de la Mission pour lui permettre de s'acquitter de son mandat dans des conditions de sécurité complexes marquées notamment par des menaces asymétriques, et souligné à cet égard qu'il importait au plus haut point d'améliorer l'appui logistique pour garantir la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission. Dans ce contexte, le rythme de déploiement de l'effectif militaire autorisé de la MINUSMA a considérablement augmenté au cours de l'exercice considéré, d'où un taux de vacance de postes effectif de 2,0 % au 28 février 2019, soit un chiffre inférieur aux prévisions. Le taux de vacance de postes pour l'exercice 2018/19 était de 4,5 % en moyenne, contre 11,9 % dans le budget approuvé. Cela a conduit la Mission à prendre plusieurs mesures d'austérité pour répondre à ses besoins opérationnels prioritaires sans dépasser le montant des ressources approuvées au titre du personnel et des dépenses opérationnelles et le Secrétaire général à demander l'autorisation au Comité consultatif d'engager des dépenses d'un montant maximal de 32,6 millions de dollars pour financer les dépenses relatives aux militaires et au personnel de police occasionnées par l'augmentation des effectifs, dépenses qui ne pouvaient être financées par les ressources dont disposait la MINUSMA malgré les mesures d'austérité qu'elle avait prises.

5. Dans sa lettre datée du 26 avril 2019, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximal de 32,6 millions de dollars pour l'exercice 2018/19. Le montant brut total des ressources approuvées pour l'exercice s'élevait à 1 107 318 900 dollars (montant net : 1 092 624 900 dollars). Le montant de 32 600 000 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSMA dans sa résolution 2100 (2013) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Le mandat pour l'exercice considéré dans le présent rapport a été arrêté dans la résolution 2423 (2018) du Conseil.

7. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (réconciliation politique et application de l'accord de paix ; stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils ; promotion et protection des droits de l'homme et justice ; rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali ; appui).

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2018/19, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

10. L'exercice considéré a été marqué par des progrès et de nouveaux défis en ce qui concerne l'application de l'accord de paix. La MINUSMA a concouru aux efforts faits par le Gouvernement pour stabiliser le centre du pays. L'élection présidentielle du 29 juillet 2018 et le deuxième tour de scrutin du 12 août 2018 se sont déroulés dans un environnement généralement pacifique, malgré quelques problèmes de sécurité dans le nord et le centre du pays, et ont abouti à la réélection du Président Ibrahim Boubacar Keïta, qui a prêté serment le 4 septembre 2018 et formé son gouvernement le 9 septembre 2018. La tenue de l'élection présidentielle dans les délais prévus par la Constitution a été considérée comme une étape importante vers la stabilisation du pays.

11. En ce qui concerne la réforme constitutionnelle, le Comité d'experts constitué en janvier 2019 a achevé ses travaux et a soumis au Président, le 1er avril 2019, son projet d'amendements à la Constitution. Le Président s'est efforcé de veiller à ce que les organisations de la société civile et les partis politiques soient inclus et consultés. Le 16 avril 2019, il a annoncé que des consultations nationales avec les acteurs politiques et sociaux seraient tenues en réponse aux appels en faveur d'un débat plus approfondi sur la réforme constitutionnelle. Toutefois, à la suite de la démission du Gouvernement le 18 avril 2019, la présidence a annoncé le report des consultations nationales.

12. Une stratégie nationale globale sur la réforme du secteur de la sécurité a été adoptée le 6 juillet 2018. La MINUSMA a facilité la coordination et les discussions tout au long de l'exercice considéré en vue de contribuer à l'application de cette stratégie. Le lancement, le 6 novembre 2018, du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration à Gao, à Kidal et à Tombouctou a

constitué une première phase importante du processus général de réforme du secteur de la sécurité. Le processus accéléré a permis aux membres éligibles du personnel du Mécanisme opérationnel de coordination qui s'étaient inscrits et avaient déposé les armes d'intégrer l'armée nationale. Les signataires se sont engagés, en vertu de l'accord de paix, à mener des réformes approfondies en créant un conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, chargé de définir un projet national pour le secteur de la sécurité et de la défense.

13. En ce qui concerne la décentralisation, un projet de décret prévoyant le transfert partiel des services décentralisés de l'État aux collectivités locales a été approuvé par le Conseil des ministres en février et signé par le Président en mars 2019. La promulgation et la mise en application de ce décret permettront au Mali de transférer 30 % des recettes de l'État aux collectivités, comme en dispose l'article 14 de l'accord de paix. En novembre 2018, le Gouvernement a engagé des consultations sur un projet de loi relatif à la restructuration administrative et territoriale visant à accroître la présence de l'État et l'efficacité des services fournis au niveau local.

14. La situation des droits de l'homme au Mali est restée très préoccupante en raison de la détérioration des conditions de sécurité, en particulier dans le centre du pays ainsi que le long des frontières avec le Burkina Faso et le Niger. La MINUSMA a continué de suivre la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte, y compris dans le contexte de l'élection présidentielle. Afin de mieux lutter contre l'impunité, elle a renforcé ses activités d'enquête et a continué d'épauler les institutions nationales, en particulier le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et l'école nationale de la magistrature, pour les aider à engager des poursuites contre les auteurs des crimes constituant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

15. En avril 2019, environ 15 000 personnes ont manifesté à Bamako contre la mauvaise gestion présumée des affaires du pays par le Gouvernement malien et l'escalade de la violence dans le centre du Mali. Le 18 avril 2019, le Premier Ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, a présenté sa démission et celle de son gouvernement au Président, malgré les mesures prises par celui-ci pour désamorcer les tensions.

16. Le 2 mai 2019, le nouveau Premier Ministre, Boubou Cissé, a signé avec les représentants de plusieurs partis d'opposition un accord politique fixant les modalités de la participation des partis de l'opposition et des groupes de la société civile au nouveau Gouvernement. Y est préconisée la tenue d'un dialogue politique ouvert à tous afin d'examiner, entre autres choses, la révision de la Constitution ; par ailleurs, les signataires de l'accord y réaffirment leur détermination à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le 5 mai 2019, le porte-parole du Président Keita a annoncé la formation d'un nouveau Gouvernement qui comptait 38 ministres, dont neuf femmes.

17. La démission de l'ancien Gouvernement et la création du nouveau ont ralenti l'application de l'accord de paix et l'exécution des initiatives prévues par la MINUSMA pour s'acquitter de son mandat, y compris des activités relatives aux programmes.

18. Pendant l'exercice considéré, la MINUSMA a engagé des dépenses d'un montant de 1 105,7 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 1,7 million de dollars, ce qui s'explique par le fait que les dépenses opérationnelles au titre des opérations aériennes ont été moins élevées que prévu en raison des mesures d'économie prises par la Mission pour optimiser l'exploitation de sa flotte et ses opérations aériennes conformément aux initiatives lancées par le Secrétaire général. Ces mesures comprenaient : a) des modifications de la composition prévue de la flotte

comprenant le déploiement retardé et le non-déploiement de moyens aériens, et les niveaux de consommation de carburant aviation inférieurs aux prévisions qui en résultent ; b) le report de l'élargissement prévu du réseau sécurisé de la Mission, un système de protection des camps relevant de la rubrique Informatique et communications, dans le contexte des mesures d'austérité prises par la MINUSMA, qui a redéfini l'ordre de priorité de son programme de dépenses en faveur de l'acquisition de batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier et de radars de détection de l'artillerie terrestre au titre des installations et infrastructures, plutôt que du système de protection des camps plus coûteux prévu dans le cadre de lettres d'attribution ; c) la sous-utilisation des crédits ouverts au titre du fret et des dépenses connexes, attribuable à l'utilisation maximale de la flotte de la Mission, qui a confié moins de tâches aux prestataires de services de transport intérieur, au volume plus faible que prévu de matériel d'ingénierie transporté vers les principaux centres régionaux en vue de sa distribution vers d'autres sites régionaux, du fait que certains grands projets de génie ont été reportés à l'exercice 2019/20, et au retard pris dans l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, faute de progrès, ainsi que d'autres activités relatives aux programmes prévues pour le nord et le centre du Mali, en raison de la précarité des conditions de sécurité. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre : des militaires et du personnel de police, en raison des frais de transport imprévus liés au déploiement et au rapatriement du matériel majeur d'un certain nombre de contingents, ainsi que de charges à payer au titre d'exercices antérieurs ; du matériel majeur, du fait de la meilleure performance du matériel ainsi que de charges à payer au titre d'exercices antérieurs ; du matériel de soutien logistique autonome, en raison du nombre plus élevé que prévu de contingents et d'unités de police constituées déployés qui satisfont aux normes de soutien logistique autonome, ainsi que de charges à payer au titre d'exercices antérieurs ; des voyages, en raison des coûts liés au déploiement et au rapatriement imprévus d'un certain nombre de contingents. En outre, des dépenses qui n'avaient pas été prévues au budget ont été engagées au titre du personnel civil, en raison de taux de vacance de postes effectifs inférieurs à ceux qui avaient été appliqués dans le budget.

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

19. La Mission a mené une série d'activités relatives aux programmes à l'appui de la mise en œuvre de son mandat. Ces activités visaient à renforcer les capacités des institutions locales et à construire une infrastructure résiliente favorisant la paix et comprenaient la rénovation et la construction de camps et de bâtiments, l'approvisionnement en fournitures et en matériel et des projets de renforcement des capacités et de développement local.

20. Il convient de noter que les hauts responsables de la Mission et le Comité d'examen du budget (désormais appelé Groupe exécutif de gestion des ressources) se sont réunis régulièrement pour établir un ordre de priorité des activités, en tenant compte de l'ensemble des problèmes en matière de politique, de sécurité et de logistique ainsi que des possibilités et des risques. Le Comité d'examen du budget est présidé par le ou la Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et composé des hauts responsables de la Mission. Il est chargé de prendre des décisions sur l'utilisation des ressources, y compris en ce qui concerne la délégation de pouvoirs, la gouvernance et le contrôle. Les responsables des différents piliers exercent également une surveillance et approuvent chaque activité relative aux programmes pour laquelle des fonds sont demandés. Un mémorandum d'accord avec les partenaires d'exécution décrit les tâches à accomplir et définit les obligations qui

incombent à toutes les parties en cas d'utilisation de ressources de la MINUSMA. Il établit également les exigences en matière de rapports (de fond et financiers) sur l'exécution des projets. On s'attache actuellement à renforcer les fonctions de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports qui reviennent aux partenaires d'exécution.

21. L'état d'avancement et la nature des activités mises en œuvre sont décrits ci-après :

a) **Désarmement, démobilisation et réintégration**. Les activités visent à faciliter la réinsertion socioéconomique à court terme de 3 000 ex-combattants, notamment en procédant à leur enregistrement biométrique, en leur offrant des services socioéconomiques et psychosociaux ainsi que des services de protection sociale (aide économique ou financière), en leur fournissant un nécessaire pour les camps, en effectuant auprès d'eux un travail de sensibilisation et en les formant aux compétences de base, à l'intérieur des zones de cantonnement ou en dehors, afin de faciliter leur retour à la vie civile. La Mission est venue en aide à d'ex-combattants à Kidal, à Gao et à Tombouctou dans le cadre d'une réintégration accélérée. Malgré la dynamique politique difficile, un total de 1 747 ex-combattants des groupes armés signataires, ainsi que des ex-combattants de mouvements armés non signataires mais respectant l'accord de paix, ont bénéficié du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination et 1 432 d'entre eux ont été jugés aptes à rejoindre les Forces de défense et de sécurité maliennes. Cette étape cruciale a donné le coup d'envoi du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, créé une dynamique en faveur de ce dernier et marqué le début du processus beaucoup plus vaste de la réforme du secteur de la sécurité.

b) **Projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion au niveau local**. Ces projets, mis en œuvre dans le nord et le centre du Mali, visaient à favoriser la cohésion sociale avant, pendant et après le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et ciblaient des combattants, des individus associés à des groupes armés et des membres de la communauté, y compris des femmes, des jeunes à risque et des groupes ayant des besoins particuliers, à titre de mesure provisoire. Plus précisément, la MINUSMA a facilité l'exécution de 35 projets de lutte contre la violence de proximité dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Ménaka, de Mopti et de Kidal. Au total, on compte 5 874 bénéficiaires directs (3 665 hommes et 2 209 femmes) et 195 610 bénéficiaires indirects. Ces projets ont complété le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour ce qui est de venir en aide aux jeunes à risque, notamment aux personnes associées aux groupes armés, et aux femmes.

c) **État de droit et institutions chargées de la sécurité**. La MINUSMA a aidé le Gouvernement à appliquer la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, en particulier la politique nationale de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. À cette fin, un organe central et un secrétariat permanent ont été créés à Bamako et rendus pleinement opérationnels. Deux bureaux régionaux ont été établis à Mopti et à Gao et ont reçu des équipements, du matériel et des fournitures de bureau. Des activités de sensibilisation ont été lancées à l'intention des acteurs religieux ainsi que des groupes de jeunes et de femmes, sous la direction de l'organe central. Deux ateliers de formation ont été organisés en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Wild Foundation pour renforcer les capacités de deux brigades mixtes antibraconnage (composées de 70 éléments de la garde forestière et des Forces armées maliennes) et un avion motorisé ultraléger a été mis à disposition aux fins de la sécurité des populations locales et de la lutte contre le trafic et le braconnage dans la région de Gourma. Dans le cadre de l'appui global à la

réforme du secteur de la sécurité, un total de 1 862 ex-combattants et de 3 273 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et leurs personnes à charge ont eu accès à des services relatifs au VIH. Chaque personne séropositive a été orientée vers un traitement, des soins et des services d'appui. La MINUSMA a également conseillé et épaulé les autorités judiciaires et les organes de contrôle des Forces de défense et de sécurité maliennes afin de les aider à traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme ainsi qu'à mettre en place un système efficace de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire. Elle a mené un certain nombre de projets en vue de prêter appui au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, offrant notamment une formation aux instruments internationaux applicables en matière de terrorisme et fournissant du matériel aux fins des enquêtes sur la criminalité transnationale organisée. Des plans de sécurité ont été élaborés et des exercices de simulation ont été organisés dans quatre prisons, à Gao, à Tombouctou, à Mopti et à Koulikoro, où sont détenus des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée. Des ateliers de renforcement des capacités et des sessions de travail ont été tenus sur les lois et les normes internationales applicables à l'accès à la justice et aux conditions de détention, afin de contribuer à la mise en place et au fonctionnement des tribunaux et des prisons. En outre, des systèmes de gestion des données ont été installés dans sept prisons et du matériel de sécurité a été acquis pour quatre prisons.

d) **Consolidation de la paix**. Une formation au renforcement des capacités et un soutien technique ont été proposés aux administrateurs, aux élus et aux services techniques locaux afin de doter les autorités maliennes de compétences en matière de planification stratégique pour qu'elles puissent élaborer des stratégies intégrées de stabilisation régionale. La Mission a apporté son concours à la constitution du comité local sur l'orientation et le suivi des activités de développement dans les régions du nord et du centre et des sessions d'information et de sensibilisation ont été organisées dans les régions du nord sur les rôles, les responsabilités et l'importance des autorités intérimaires et des agences de développement régional. Des consultations ont été régulièrement tenues dans le cadre des mécanismes de coordination des partenaires techniques et financiers et avec les groupes de coordination de l'administration centrale et de la société civile afin d'évaluer et d'appuyer les efforts coordonnés, notamment aux fins de l'exécution de projets relatifs aux dividendes de la paix alignés sur les stratégies régionales. Le recensement conjoint des interventions dans le nord et le centre a été actualisé en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Commission réhabilitation des zones postconflit et le mécanisme de coordination des partenaires techniques et financiers. La collecte de données et les efforts communs de recensement à l'aide de la base de données de Synergie Nord ont été renforcés. La MINUSMA a également facilité, d'un point de vue logistique, les mouvements dans la zone de la Mission de 570 membres du personnel du Gouvernement, des partenaires de développement et des partenaires humanitaires.

e) **Appui électoral**. La MINUSMA a apporté un soutien logistique aux fins du transport du matériel électoral, d'acteurs nationaux et de partenaires internationaux de Bamako à 703 communes des cinq régions du nord et à Mopti, ainsi qu'à certains cercles éloignés, avant, pendant et après chaque tour de l'élection présidentielle de 2018, fournissant notamment des services de sécurité et d'escorte. L'appui électoral comprenait le transport de 918 acteurs et partenaires électoraux, le déploiement de 123 tonnes de matériel électoral, le recrutement de 64 vacataires et la location de 53 véhicules ainsi que le renforcement de la sécurité des opérations électorales au Mali.

f) **Droits de l'homme**. La Mission a eu pour priorité de suivre les violations des droits de l'homme commises sur le territoire malien et aux frontières avec les

pays voisins, et de mener des enquêtes à leur sujet, afin de faire respecter ces droits et le droit international humanitaire, notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme menée par les forces nationales, régionales et internationales. Elle a donné des conseils techniques en matière de droits de l'homme à des magistrats maliens et a renforcé leurs capacités dans ce domaine pour qu'ils puissent engager des poursuites contre les auteurs des crimes qui constituent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Un(e) expert(e) de la Commission nationale des droits de l'homme du Niger a été déployé(e) pour épauler la Commission nationale des droits de l'homme du Mali et pour renforcer la capacité juridique et opérationnelle de celle-ci afin de l'aider à obtenir le statut « A » conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Un atelier a été organisé sur le respect des droits de l'homme et l'éducation pour la paix dans le contexte de la prévention contre l'extrémisme violent. La MINUSMA a facilité la participation de deux membres de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali à la conférence annuelle des institutions nationales des droits de l'homme organisée par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme. Un forum a été tenu avec les partenaires pour les informer et échanger avec eux au sujet du plan stratégique pour la période 2018-2020 de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali.

g) **Renforcement de la confiance**. La MINUSMA a continué de veiller à la participation pleine et effective des partis politiques, des mouvements signataires et des organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes et de jeunes, des chefs religieux et des syndicats, à l'application de l'accord de paix. Sept observatoires citoyens régionaux (dont des tribunes consacrées aux femmes et aux jeunes) ont été créés (à Ségou, Mopti, Kidal, Gao, Ménaka, Tombouctou et Taoudenni) pour suivre les progrès concernant l'application de l'accord de paix. Les habitants de 12 communes ont été sensibilisés aux systèmes locaux d'alerte rapide en cas de menaces de violence physique, à savoir : Kidal, Tessalit, Sévaré, Mopti, Koro, Bankass, Bandiagara, Djenné, Gao, Tombouctou, Alafia et Bourrem-Inaly. Deux consultants ont été recrutés pour aider la Direction générale des collectivités territoriales du Ministère de la décentralisation et des réformes institutionnelles. Des modules de formation comprenant la mise à disposition d'outils et destinés aux autorités locales, aux préfets et aux sous-préfets ont été organisés à Bamako et ont rassemblé plus de 125 participants provenant du centre et du nord du Mali, dont des préfets et des sous-préfets. La Mission a contribué au règlement des conflits locaux au moyen : de séances de travail mensuelles (réunions et ateliers) avec le Ministère de la réconciliation nationale à Bamako et les équipes régionales de réconciliation dans les régions du centre et du nord, notamment en offrant des conseils en la matière et sur le fonctionnement des équipes ; de réunions mensuelles de dialogue intercommunautaire avec les principaux acteurs locaux du processus de paix (autorités locales, groupes de la société civile et notables) dans cinq régions du centre et du nord du Mali, afin de gérer et de prévenir les conflits et d'installer une dynamique de collaboration entre les principaux acteurs, d'une part, et entre ces acteurs et la Mission, d'autre part, l'objectif étant de faire avancer le processus de paix. Le Ministère de la réconciliation nationale a créé 17 équipes de réconciliation au niveau des communes (comités communaux de réconciliation) dans les régions de Tombouctou, de Taoudenni, de Kidal et de Mopti. Huit initiatives de résolution de conflits sur des questions de gestion des terres et des ressources et de conflits inter et intracommunautaires ont été menées avec succès dans les régions de Ménaka, de Taoudenni, de Tombouctou, de Mopti et de Gao. Au total, 48 sessions de dialogue intercommunautaire ont été organisées dans le centre et le nord du Mali.

h) **Égalité des sexes et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits**. La Mission a contribué à renforcer les capacités du Ministère de la promotion de la femme en vue de favoriser la participation pleine et effective des femmes au processus de paix et leur représentation dans ce processus et d'appliquer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité. Elle s'est aussi chargée de surveiller les violences sexuelles liées au conflit et les atteintes graves dont étaient victimes les enfants et d'en faire état ainsi que de suivre le respect des engagements signés par les parties au conflit à cet égard et de renforcer les capacités des autorités nationales concernées.

C. Activités d'appui de la mission

22. La Mission a fait des efforts importants pour optimiser et rééquilibrer la présence de personnel en uniforme et de personnel civil dans le centre du Mali afin de faire face à la montée de la violence dans la région et de prévenir de nouvelles attaques. Par exemple, une équipe intégrée de la MINUSMA composée de personnel civil, de militaires et de personnel de police a lancé une campagne visant à protéger les civils, tenu des échanges avec les communautés de l'ensemble de la région et facilité des rencontres entre des autorités judiciaires traditionnelles en vue d'entamer le processus de réconciliation entre les communautés dogon et peule. La Mission a également mené dans les cercles de Koro et de Bankass des opérations coordonnées avec les forces de sécurité nationales, en tirant pleinement parti de ses capacités d'intervention rapide et des moyens et technologies de surveillance aérienne disponibles. Ces opérations ont permis d'accroître la mobilité du personnel civil et des équipes d'enquête de la MINUSMA. Le dialogue et le plaidoyer politique, l'appui à l'état de droit et aux enquêtes, la réconciliation, la médiation et le règlement des conflits locaux étaient autant de domaines essentiels dans lesquels la Mission est intervenue pour renforcer la protection des civils. En juin 2019, à la fin de l'exercice considéré et à la suite de la constitution du nouveau Gouvernement, le Premier Ministre a publié un décret établissant un cadre politique pour la gestion des crises dans le centre du pays et le Président a nommé son Haut Représentant pour le Mali central.

23. L'insécurité générale qui règne dans les régions du nord et du centre du pays, notamment les attaques contre les convois, les patrouilles, les camps et le personnel de la MINUSMA, a également eu une incidence sur la mise en œuvre du mandat, qui a aussi souffert du retard pris dans le déploiement des moyens aériens, des véhicules blindés de transport de troupes et des véhicules à l'épreuve des mines qui avaient été promis. Dans le même temps, grâce à une mise en œuvre continue du plan d'action visant à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, y compris la protection des camps et des convois, la Mission a accru sa capacité de repousser des attaques complexes et sa contribution est restée essentielle pour empêcher les groupes terroristes de prendre le contrôle de régions du nord du Mali, où la présence de l'État est encore limitée dans certaines zones ou inexistante dans d'autres.

24. Dans l'ensemble, malgré les difficultés, la MINUSMA a pu s'acquitter efficacement de son mandat, notamment grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général ; elle a contribué et donné plus d'ampleur au processus politique et accompli un certain nombre de tâches primordiales liées à la sécurité et à la stabilisation en étroite coordination avec d'autres forces de sécurité présentes sur le terrain, en particulier les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, les forces françaises et les missions de l'Union européenne au Mali.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

25. La coopération avec les partenaires régionaux est toujours essentielle pour répondre à la crise au Mali et y établir une paix et une stabilité durables. L'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, ainsi que l'Algérie, la France et les États de la sous-région, sont restés des partenaires indispensables au processus de paix.

26. La MINUSMA a collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les gouvernements de la région en vue d'améliorer l'analyse régionale portant sur la politique et la sécurité et d'accroître les échanges d'informations et de données d'expérience. Par exemple, elle a participé à la célébration du dixième anniversaire du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest organisé par l'UNOWAS et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; il s'agissait d'évaluer les progrès accomplis concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de recenser les lacunes à combler et les possibilités à exploiter afin de définir la stratégie à adopter pour les 10 prochaines années. Conformément à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission a continué d'épauler la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui demeure un élément essentiel de la riposte contre la menace de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée dans la région. Le mécanisme tripartite composé de la Force conjointe, de l'ONU et de l'Union européenne a continué à se réunir pour recenser les priorités et les défis et trouver des solutions.

27. La MINUSMA a renforcé la coordination des opérations avec les forces françaises, la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, en vue d'accroître la complémentarité des activités et de veiller à une meilleure mise en œuvre de leurs mandats respectifs.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

28. En application de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, la MINUSMA et l'équipe de pays ont élaboré un cadre stratégique intégré définissant la vision globale et les priorités communes des Nations Unies. Le forum des hauts responsables, présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général, a approuvé le cadre au niveau national le 12 février 2019 ; le cadre a ensuite été approuvé par l'Équipe spéciale interinstitutions au Siège le 21 février 2019. Le cadre définit des priorités communes sur la base des tâches prioritaires établies dans la résolution 2423 (2018) afin de renforcer le soutien à l'application de l'accord de paix ainsi qu'aux efforts de stabilisation dans le centre du pays. Il est divisé en cinq domaines thématiques fondés sur les mandats de la Mission et de l'équipe de pays, venant appuyer les efforts nationaux visant à : a) rétablir l'autorité de l'État dans le nord et le centre du pays ; b) renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans les régions concernées ; c) rétablir les capacités des institutions garantes de l'état de droit, de la sécurité et de la justice ; d) favoriser la cohésion sociale, la prévention des conflits et la réconciliation nationale ; e) faciliter la tenue d'élections et la réforme constitutionnelle. Il prévoit une répartition interne des tâches fondée sur le principe des avantages comparatifs. Une analyse commune de pays a été réalisée dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), qui, avec le cadre stratégique intégré et le plan de réponse

humanitaire, constitue le cadre de planification global de l'assistance fournie par l'Organisation au Mali. La priorité a été donnée aux synergies et à la programmation conjointe avec les partenaires, qui ont été mises en œuvre en tirant parti des ressources de la Mission et des contributions volontaires.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : réconciliation politique et application de l'accord de paix

29. Comme indiqué dans les cadres de référence ci-après, la MINUSMA a continué d'appuyer l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ainsi que la promotion de la réconciliation nationale et de la stabilité. À cette fin et en coordination avec des acteurs régionaux et internationaux, la Mission s'est concertée avec les institutions de l'État, les groupes armés signataires, des chefs religieux, des notables et des représentants de la société civile, y compris des organisations de femmes, et leur a dispensé des conseils concernant l'application de l'accord de paix. La MINUSMA a continué de diriger le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, auquel elle a fourni un appui technique et logistique en vue de la tenue de ses sessions et de celles de ses quatre sous-comités.

30. La Mission a axé son appui sur les mesures immédiates et concrètes définies dans la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité visant à appliquer les principales dispositions de l'Accord mentionnées dans la Feuille de route du 22 mars 2018, qui concernent notamment les élections présidentielles et la réforme constitutionnelle.

31. L'élection présidentielle du 29 juillet 2018 ainsi que le second tour organisé le 12 août 2018 se sont déroulés dans un climat largement pacifique, malgré quelques heurts survenus dans le nord et le centre du pays. Les élections ont abouti à la réélection du Président Keïta, qui a prêté serment le 4 septembre et a formé son gouvernement le 9 septembre 2018. Toutefois, au cours des semaines qui ont précédé l'élection et après le premier tour de scrutin, le climat politique s'est tendu en raison d'allégations de fraude portées contre le Gouvernement par plusieurs candidats de l'opposition et d'inquiétudes relatives à la question de savoir si les conditions de sécurité dans le nord et le centre du pays étaient propices à la tenue d'élections. Les observateurs électoraux ont considéré que l'élection présidentielle, qui s'est tenue dans les délais prévus par la Constitution et sans atteinte à la sécurité majeure, s'était dans l'ensemble déroulée de façon équitable et transparente et marquait une étape importante vers la stabilisation du pays.

32. La MINUSMA a joué un rôle essentiel à l'appui des opérations électorales en prêtant une assistance logistique et technique aux organismes de gestion des élections, notamment en assurant le transport de 123 tonnes de matériel électoral, en organisant des formations aux activités d'information et de sensibilisation et en appuyant ces dernières. Elle a également dispensé une formation aux autorités maliennes dans divers domaines, notamment ceux de la prévention de la violence et des conflits liés aux élections et de la gestion des contentieux électoraux.

33. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été déployées pour assurer la sécurité pendant l'ensemble des opérations électorales et sécuriser des bureaux de vote avec l'appui des forces internationales et de la MINUSMA, sauf dans certaines régions du centre et du nord du pays. Les bons offices du Représentant spécial, qui a agi en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux, notamment la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et l'Organisation

internationale de la Francophonie, ont résolument contribué à atténuer les risques qui menaçaient la bonne tenue du scrutin et à prévenir une escalade.

34. La MINUSMA a continué d'apporter son soutien concernant d'autres aspects des opérations électorales et des processus politiques, notamment en contribuant aux travaux préparatoires nécessaires au référendum constitutionnel. À cette fin, elle a continué à prodiguer des conseils et à apporter un appui sur le plan technique aux institutions gouvernementales concernées, notamment au Comité d'experts sur la réforme constitutionnelle établi par le Gouvernement en janvier 2019 et chargé d'élaborer le projet de loi relatif à la révision de la Constitution, en s'appuyant sur les propositions sur cette question déjà élaborées. Ayant achevé ses travaux, le Comité d'experts a soumis son projet d'amendements à la Constitution au Président le 1er avril 2019. Un débat plus approfondi sur la réforme constitutionnelle et des consultations devaient suivre mais, suite à la démission du Gouvernement le 18 avril 2019, la présidence a annoncé le report des consultations nationales jusqu'à nouvel ordre.

35. La Mission est restée déterminée à redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance démocratique et soutenir la participation de la société civile dans toutes les régions du Mali, notamment en renforçant la capacité de cette dernière à participer à la planification locale, dans le cadre de la gestion de l'administration et des finances locales, et en lui donnant davantage de moyens de suivre les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix moyennant l'établissement d'observatoires citoyens régionaux.

36. La Mission a continué d'intensifier ses efforts afin d'assurer une véritable participation des femmes, à égalité avec les hommes : elle a consulté un millier de femmes, dans le cadre d'une campagne de proximité, afin de formuler un plan tenant compte des attentes et des priorités des Maliennes avant l'élection présidentielle de 2018. Par ailleurs, dans le cadre de ce travail, des activités de sensibilisation et des débats sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont également été organisés, et un appui a été fourni à un forum consultatif indépendant et dirigé par des femmes, créé pour surveiller l'application de l'accord de paix. La MINUSMA a également appuyé un large éventail d'activités dans le cadre de sa collaboration avec des associations de femmes de toutes les régions du pays. Lors de sa 29e réunion, tenue en novembre 2018, le Comité de suivi de l'Accord a créé un groupe de travail spécial chargé de formuler des propositions concrètes visant à renforcer la participation des femmes au processus de paix. Le groupe de travail, qui est coprésidé par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques, a facilité l'approbation par les trois parties signataires de la participation de femmes au Comité de suivi de l'Accord.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration de la gouvernance démocratique

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre d'organisations de la société civile participant aux activités (ateliers, séances d'information, de sensibilisation et de formation et renforcement des capacités) relatives à l'élaboration de documents sur la planification locale, la gestion de l'administration et des finances locales, et le suivi de l'application (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 80 organisations de la société civile ; 2018/19 : 140 organisations de la société civile)	Objectif atteint

Augmentation du nombre de structures de coordination de la société civile, y compris les tribunes consacrées aux femmes et aux jeunes, créées pour suivre les progrès concernant l'application de l'accord de paix (2016/17 : 1 ; 2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3)	Sept observatoires citoyens régionaux (dont des tribunes consacrées aux femmes et aux jeunes) ont été créés (à Ségou, Mopti, Kidal, Gao, Ménaka, Tombouctou et Taoudenni) pour suivre les progrès concernant l'application de l'accord de paix. Le nombre de structures de coordination de la société civile (y compris les tribunes consacrées aux femmes et aux jeunes) créées pour suivre les progrès concernant l'application de l'accord de paix a été porté à sept, ce chiffre étant fonction du nombre de régions où la MINUSMA est active
Renforcement de la mobilisation des femmes et de leur participation au processus de paix, par l'intermédiaire des représentantes des associations de femmes, y compris de jeunes femmes, et des dirigeantes (2016/17 : 420 ; 2017/18 : 500 ; 2018/19 : 600)	La MINUSMA a continué à préconiser le renforcement de la mobilisation des femmes en faveur du processus de paix et de leur participation à celui-ci. Des activités supplémentaires se sont avérées nécessaires pour mettre l'accent sur ce domaine. D'autres initiatives ont été mises en œuvre avant et pendant les élections présidentielles Des ateliers et d'autres manifestations ont été organisés à Bamako et dans les régions de Gao, Tombouctou, Ménaka et Mopti, et ont réuni au total 280 participantes. Ces activités ont permis d'informer les femmes et de les sensibiliser au mandat relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, à l'importance de leur participation au processus de paix et au rôle qu'elles ont à jouer dans le processus de réconciliation tant au niveau local qu'au niveau national Quatre ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention de 320 femmes ; ils ont permis de les sensibiliser au rôle qu'elles sont appelées à jouer dans des élections pacifiques et de recenser leurs préoccupations concernant les élections présidentielles et législatives. Ces ateliers ont débouché sur la production d'un document intitulé « Programme des femmes pour le Mali », outil qui a servi à faire entendre les préoccupations des femmes lors de l'élection présidentielle et à permettre aux femmes de revendiquer une meilleure représentation dans la vie du pays Quatre ateliers sur le thème du renforcement de la cohésion sociale au niveau local ont été organisés à Gao, Tombouctou, Ménaka et Bamako à l'intention de 180 dirigeantes. Un atelier sur le renforcement de la cohésion sociale, auquel ont participé 50 dirigeantes, a été organisé à Mopti en présence de femmes venues de Ségou et de Sikasso Un dialogue sur le partage de données d'expérience a été organisé à l'occasion de la Journée internationale des femmes, en partenariat avec le Ministère chargé des affaires féminines (300 participants) Des consultations ont été organisées avec des dirigeantes pour plaider en faveur de l'inclusion des femmes dans les mécanismes d'application et de suivi de l'accord de paix. Un certain nombre de critères concernant cette inclusion

		ont été recensés et seront utilisés dans les stratégies actuelles et futures relatives à l'inclusion des femmes Des actions de sensibilisation ont également été organisées lors de visites de haut niveau grâce à la mobilisation de hauts fonctionnaires des Nations Unies, notamment lors de la mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne menée en juin 2019 Les parties signataires ont accepté le principe de la participation des femmes aux mécanismes de suivi. Toutefois, il reste encore à finaliser l'élaboration d'un accord sur les modalités et les aspects pratiques de cette inclusion, et notamment sur les chiffres globaux
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de 12 ateliers visant à encourager la société civile à participer à l'élaboration de documents relatifs à la planification locale, à la gestion de l'administration et des finances locales, et au suivi de leur application	12	Ateliers ont été organisés pour encourager la participation de la société civile aux efforts d'inclusion politique, à la prise de décisions et à la gouvernance inclusive dans les régions du nord et du centre, en collaboration avec le Forum des organisations de la société civile du Mali Afin de soutenir et de renforcer la participation active des acteurs de la société civile, et pour répondre à des demandes spécifiques et à des besoins urgents en ce sens, 11 ateliers supplémentaires, rendus possibles par des financements réservés aux projets à effet rapide, ont été organisés dans le but de cibler les partenaires au niveau des cercles
Appui à l'application au Mali de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment grâce à 2 ateliers (1 à Bamako et 1 à Mopti) qui permettront de consolider les résultats obtenus dans le cadre de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la traduction de la résolution en 5 langues locales et à la diffusion de résumés dans tout le pays par 10 médias locaux	Oui	Une journée portes ouvertes consacrée à l'application au Mali de la résolution 1325 (2000) a été organisée ; y ont participé de hauts responsables de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies et une centaine de participants issus d'organisations de la société civile, venus de Bamako et des régions Un soutien technique a été fourni à l'occasion de deux ateliers organisés par ONU-Femmes et consacrés au plan d'action relatif à la résolution 1325 (2000) La Mission a participé à la célébration du dixième anniversaire du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest organisé par l'UNOWAS et ONU-Femmes au Sénégal ; il s'agissait d'évaluer les progrès accomplis concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de recenser les lacunes à combler et les

		possibilités à exploiter afin de définir la stratégie à adopter pour la prochaine décennie
Tenue de réunions trimestrielles à Bamako pour améliorer la coordination et la coopération avec la société civile et les relations entre cette dernière et les structures étatiques	Oui	Quatre réunions ont été tenues à Bamako pour améliorer la coordination et la coopération avec la société civile et les relations entre cette dernière et les structures étatiques
Organisation, dans les régions de Mopti, de Gao et de Tombouctou, de 3 ateliers en vue de la création d'un observatoire de la société civile à des fins d'alerte et de contrôle citoyen, une attention particulière étant portée au suivi de la mise en œuvre des mesures temporaires et de l'application concrète de l'accord de paix	7	Ateliers ont été organisés en vue de la création d'observatoires citoyens régionaux à Ségou, Mopti, Kidal, Gao, Ménaka, Tombouctou et Taoudenni. Des sessions de sensibilisation supplémentaires ont été organisées sur le thème du suivi des progrès de l'application de l'accord de paix. Le nombre de structures de coordination de la société civile (y compris les tribunes consacrées aux femmes et aux jeunes) créées pour suivre les progrès concernant l'application de l'accord de paix a été porté à 7, ce chiffre étant fonction du nombre de régions où la MINUSMA est active
Organisation de séances mensuelles de sensibilisation et de tables rondes trimestrielles dans 5 régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal) entre les organisations de la société civile (notamment les organisations de femmes et de jeunes) et les autorités locales et nationales afin de promouvoir la participation de tous à la vie politique ainsi qu'une prise de décisions et une gouvernance collaboratives, l'objectif étant d'encourager les autorités à associer les organisations de la société civile aux décisions prises aux échelons national, régional et municipal et au niveau des cercles	Oui	Des séances mensuelles de sensibilisation et des tables rondes trimestrielles ont été organisées dans 5 régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou/Taoudenni et Kidal) et ont réuni les organisations de la société civile et les autorités locales et nationales

Réalisation escomptée 1.2 : Tenue d'élections libres, régulières, transparentes, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Le code électoral est en tous points conforme aux dispositions de l'accord de paix et aux normes électorales internationales (2016/17 :0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1)	Le 23 avril 2018, le Gouvernement a promulgué la loi portant modification de la loi électorale. À la demande de parties prenantes politiques, 30 dispositions du droit électoral ont été modifiées. Des conseils techniques ont été fournis dans le cadre de propositions écrites Un nouveau comité d'examen a été créé le 14 janvier 2019 pour réformer le système électoral, mais ces travaux ont été suspendus dans l'attente des résultats du dialogue politique ouvert à tous organisé à l'échelle nationale, attendus au cours de la période 2019/20
Toutes les catégories de parties prenantes aux élections nationales (les organismes de gestion des élections, les partis politiques, les organisations de la société civile, notamment celles représentant les femmes et les jeunes, les médias, les autorités	13 ateliers ont été organisés à l'intention de 1 000 femmes (élaboration d'un plan tenant compte des attentes et des priorités des Maliennes avant l'élection présidentielle de 2018), 1 atelier a été tenu avec 75 jeunes issus des 10 régions et de Bamako (élaboration d'un plan relatif aux

locales, les chefs religieux, les forces de défense et de sécurité et les mouvements signataires) disposent des outils techniques et des renseignements nécessaires à l'organisation d'élections pacifiques, libres, ouvertes à tous et desquelles il sera rendu compte (2016/17 : les 8 catégories de parties prenantes ; 2017/18 : 8 ; 2018/19 : 8)	stratégies de renforcement de la participation politique des jeunes tout au long du cycle électoral) et 17 sessions de formation ont été dispensées au bénéfice de 553 représentants des autorités administratives et électorales 9 réunions d'évaluation des besoins ont été organisées avec toutes les parties prenantes aux élections (les organismes de gestion des élections, les partis politiques et les organisations de la société civile, notamment celles représentant les femmes et les jeunes, les médias et les autorités locales) afin d'établir un plan d'action qui définisse les nouvelles activités à mener, recense les lacunes et introduise de nouveaux outils de planification en rapport avec le calendrier électoral et la gestion et le suivi des opérations électorales
Les candidates aux élections législatives reçoivent un appui continu (pourcentage de femmes élues : 2016/17 : 25,59 % ; 2017/18 : 30 % ; 2018/19 : 30 %)	Le pourcentage d'élues est resté stable : il s'établissait à 8,84 % des députés de l'Assemblée nationale en 2018/19 et à environ 26 % des conseillers municipaux en 2017/18. On a recensé une seule candidate sur les 23 candidats (4 %) en lice pour le premier tour de l'élection présidentielle en 2018/19, étant donné que les élections législatives et locales ont été reportées Un débat télévisé a été coorganisé par la MINUSMA et le Ministère chargé des affaires féminines pour promouvoir la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015 qui dispose qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou à nomination doivent être pourvus par des femmes au Mali Un soutien a été apporté aux fins de l'organisation d'un atelier par la Plateforme des femmes leaders du Mali, l'objectif étant d'aider cette coalition à préparer ses contributions au prochain dialogue politique ouvert à tous. Un atelier sur la réforme constitutionnelle auquel ont participé 50 femmes a été organisé
Les autorités maliennes et les organismes de gestion des élections reçoivent une assistance logistique et une aide en matière de sécurité pour que le matériel électoral puisse être transporté de Bamako aux communes et que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions de sécurité (2016/17 : aide apportée aux 644 communes où l'on vote ; 2017/18 : aide apportée aux 703 communes ; 2018/19 : aide apportée aux 703 communes)	La Mission a apporté un soutien logistique aux fins du transport du matériel électoral ainsi que des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux de Bamako à 703 communes des cinq régions du nord et à Mopti, ainsi que jusqu'à certains cercles éloignés, avant, pendant et après chaque tour de l'élection présidentielle de 2018, et a également fourni des services de sécurité et d'escorte
Un système de statistiques électorales efficace, qui permet de publier les résultats provisoires dans les délais prévus par la loi, est mis en place et fait l'objet d'un suivi (2016/17 : inexistant ; 2017/18 : mise en place ; 2018/19 : mise à jour et suivi)	Un système de statistiques électorales composé de plusieurs modules est en cours d'élaboration : le module relatif à l'élection présidentielle était opérationnel et a été utilisé avec succès par la Mission lors de l'élection présidentielle de 2018 à des fins de simulation ; le module relatif aux référendums est prêt et les tests sont en cours ; les autres modules, qui concernent les élections législatives et locales, sont en cours d'élaboration ou de mise à jour afin de tenir compte des modifications du droit

		électoral. Leur finalisation est en attente en raison de la révision du système électoral au Mali qui est en cours
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de conseils techniques à la Commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale et renforcement de ses capacités au moyen de réunions mensuelles et de 2 ateliers avec les organismes de gestion des élections et les acteurs politiques majeurs du Mali, afin de poursuivre le recensement des principales lacunes du droit électoral, la révision de ce droit et l'élaboration d'un code électoral	Oui	Des réunions bimensuelles régulières ont été organisées avec les membres de la Commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale et les partenaires concernés afin de leur fournir des conseils techniques et d'accroître leurs connaissances en matière de gestion des différends électoraux et des opérations électorales 180 magistrats ont participé à des ateliers de renforcement des capacités sur les opérations électorales et les différends électoraux avant l'élection présidentielle de 2018. Ces ateliers ont eu lieu à Bamako le 23 avril 2018, à Kayes le 6 juillet 2018 et à Mopti le 18 juillet 2018. À Mopti, deux ateliers ont été organisés pour assurer la plus large participation possible
Prestation de conseils techniques dans le cadre de 3 sessions de renforcement des capacités des organes de presse et des organisations de la société civile, afin de permettre à ces derniers d'organiser, à l'intention des électeurs, des campagnes d'information immédiatement avant les événements importants, tels que l'inscription sur les listes électorales et les élections, d'informer les gens sur le système électoral, de sensibiliser les citoyens à l'importance du droit de vote et d'encourager la population à participer aux élections, ce qui constitue un excellent moyen de s'investir dans la vie politique locale	3	Sessions de renforcement des capacités ont été organisées à Bamako, à Kayes et à Sikasso ; 200 journalistes et professionnels de la presse de toutes les régions du Mali y ont participé Un centre d'information a été mis en place et équipé. Il a été géré par des organismes de gestion des élections, qui ont contribué à fournir des informations officielles et authentiques sur l'élection présidentielle de 2018 aux journalistes, aux observateurs, aux électeurs et aux autres parties prenantes, 24 heures sur 24, sept jours sur sept En outre, 140 000 guides de l'électeur ont été produits et traduits en 4 langues différentes, ce qui a permis de sensibiliser les électeurs à l'élection présidentielle de 2018 et à la prévention des conflits Le « Club-Médias-Elections », une plateforme de partage d'informations électorales, a été créé à l'issue d'un atelier consacré à la stratégie de communication médiatique, dont il a constitué le principal résultat, pour contribuer à prévenir les effets néfastes de la diffusion d'informations inexactes sur les opérations électorales et les processus politiques et à mieux informer les électeurs. Il a également servi de plateforme collaborative dans le cadre de laquelle des experts en communication ont défini une stratégie commune s'agissant de couvrir les différents

		processus électoraux et politiques, en se mettant notamment d'accord sur des règles communes
Renforcement des capacités grâce à des réunions mensuelles et à un atelier à l'intention des organismes maliens de gestion des élections, des autorités locales, du Ministère de la justice et de la Cour constitutionnelle, sur les thèmes suivants : élaboration et mise en œuvre de stratégies d'instruction civique des électeurs, définition des limites des nouvelles circonscriptions en matière électorale, perfectionnement de la liste électorale biométrique et bonne gestion des différends électoraux	Oui	Dans le cadre de réunions mensuelles et d'un atelier de trois jours, 73 députés de l'Assemblée nationale, experts et membres du personnel technique du Gouvernement et de l'Assemblée nationale ont bénéficié de sessions de renforcement des capacités en matière de rédaction des textes législatifs. Ces efforts ont été essentiels, d'autant plus que le Mali s'était engagé dans une série de réformes constitutionnelles et institutionnelles dans lesquelles les députés jouaient un rôle crucial
Organisation de 15 ateliers de prévention et d'atténuation des conflits liés aux élections à l'intention des organismes de gestion des élections, des organisations de la société civile, des associations de femmes, des autorités locales, des partis politiques, des forces de sécurité maliennes, des groupes signataires et des médias, à Bamako, à Mopti, à Tombouctou, à Gao et à Kidal (à raison de 3 ateliers par lieu)	15	Ateliers ont été organisés : 8 ateliers de prévention et d'atténuation des conflits postélectoraux ont été organisés en collaboration avec l'Association malienne pour le relèvement du taux de participation aux élections, et avec les organismes de gestion des élections, des groupes armés signataires et des acteurs des médias afin de sensibiliser aux effets néfastes des conflits postélectoraux dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, dans le nord du pays (à raison de 2 ateliers par région) Les autres ateliers se sont tenus à Bamako en raison de la redéfinition des priorités politiques du pays, notamment la révision constitutionnelle, les réformes politiques et institutionnelles, la révision électorale et l'appui à l'organisation d'un dialogue politique ouvert à tous 3 ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'intention des partis politiques 3 ateliers ont été organisés à l'intention de la société civile (organisations de jeunes) et de groupes armés à Bamako sur les thèmes de la prévention des conflits postélectoraux et de la révision constitutionnelle, y compris le droit électoral 1 atelier a été organisé à Bamako à l'intention de la Plateforme des femmes leaders du Mali pour aider cette dernière à préparer ses contributions au prochain dialogue politique ouvert à tous (révision constitutionnelle, prévention des conflits postélectoraux, droit électoral)
Prestation de services d'appui aux organismes maliens indépendants de gestion des élections dans le cadre des préparatifs et de l'organisation des	Oui	La Mission a transporté 918 acteurs et partenaires électoraux, recruté et déployé 64 vacataires locaux, et loué 53 véhicules.

élections présidentielle et législatives, notamment le transport de 250 tonnes de matériel électoral et de 600 agents électoraux maliens, le recrutement, la formation et le déploiement de 78 vacataires locaux, la location de 53 véhicules et la production de 78 lots de matériel électoral		Toutefois, elle n'a transporté que 123 tonnes de matériel au lieu des 250 prévues et n'a produit que 64 lots de matériel électoral au lieu des 78 prévus, en raison du report à 2020 des élections législatives
Fourniture d'une aide aux forces de sécurité maliennes sous la forme de 50 escortes armées et de 200 patrouilles, au minimum, afin d'encadrer les élections	65	Escortes et patrouilles ont été effectuées pour faciliter les préparatifs électoraux. Ce faible nombre s'explique par le report des élections législatives à 2020
Prestation d'un appui au Ministère de l'administration territoriale, à savoir la création d'un système de traitement statistique des résultats qui lui permettrait de suivre les progrès, en temps réel, du dénombrement des suffrages et l'organisation de 3 sessions de renforcement des capacités et 1 séminaire sur les systèmes de ce type, auxquels participeront les organes de gestion des élections, les partis politiques et les organisations de la société civile	Oui	Le module relatif aux élections présidentielles était opérationnel, et trois sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour aider le Gouvernement à utiliser le système. Le système a été utilisé pour dénombrer les suffrages à Bamako lors de l'élection présidentielle de 2018 et l'expérience, qui s'est avérée concluante, a constitué la première étape de la mise en service du système Le séminaire n'a pas pu avoir lieu, le Gouvernement ayant dû donner la priorité à d'autres aspects techniques des préparatifs électoraux
Organisation de campagnes d'information sur le cycle électoral afin de sensibiliser les citoyens et les électeurs aux modalités des scrutins et d'éviter l'éclatement de conflits y relatifs, notamment la diffusion de 5 messages radio dans au moins 6 langues, 10 débats (en français et en bambara), 10 entretiens, 5 reportages radio et 2 reportages vidéo, la couverture en direct des activités électorales et la distribution de 5 000 affiches, 2 000 brochures et 1 000 t-shirts, entre autres articles de matériel promotionnel	Oui	La couverture des deux tours de l'élection présidentielle a été assurée grâce à : a) une couverture radiophonique, notamment la réalisation de 189 entretiens, dont 24 entretiens individuels avec chacun des candidats ; 10 émissions spéciales consacrées aux élections, avant et après celles-ci ; 20 émissions programmées d'une durée de 45 minutes chacune ; 250 reportages radio, avant et après les élections ; des débats en 5 langues, d'une durée de 45 minutes chacun ; 10 débats radiophoniques en français ; 10 programmes en langues nationales (bambara, tamasheq, peul, songhaï et arabe) consacrés aux élections ; 30 messages promotionnels en français et dans d'autres langues nationales concernant les élections ; 4 reportages radio ; 5 000 affiches ; 2 000 brochures ; 1 000 t-shirts et autres articles promotionnels ont également été fournis Le nombre d'activités plus élevé que prévu s'explique par la volonté de sensibiliser aux modalités des scrutins pendant le vote afin de prévenir les conflits potentiels 13 messages destinés à informer les électeurs et à les sensibiliser ont été produits et diffusés dans 14 langues pendant 2 mois sur les

	principales chaînes de télévision et radios locales du Mali. Une vidéo produite en 5 langues expliquant les procédures de gestion d'un bureau de vote a été mise en ligne sur le site Web de l'organisme de gestion des élections lors de l'élection présidentielle de 2018

Réalisation escomptée 1.3 : Mise en place d'un environnement politique propice à l'application de l'accord de paix

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
La Mission continue de mobiliser les institutions et les acteurs sociaux maliens, au moyen d'ateliers et de réunions, afin d'appuyer l'application de l'accord de paix (Parlement : 2016/17 : 4 ateliers et réunions ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 3 ; partis politiques : 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 3 ; syndicats : 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1)	La Mission a maintenu et renforcé la collaboration entre ses hauts responsables et les personnalités politiques nationales de premier plan et les signataires de l'accord de paix, dans le cadre d'activités hebdomadaires, afin d'appuyer et de promouvoir l'application de l'Accord 2 ateliers et 1 journée de dialogue avec les membres des commissions parlementaires spécialisées portant sur l'application et le suivi de l'accord de paix, et la législation adoptée à la clôture de la session d'été 2019 ont été organisés 2 ateliers, 1 journée de dialogue et 7 réunions ont été organisés avec les partis politiques (opposition et majorité) afin de les inciter à contribuer davantage à l'application de l'accord de paix et à se mobiliser davantage à cet effet 1 table ronde a été organisée avec l'Union nationale des travailleurs du Mali, syndicat malien de premier plan, concernant les perspectives de sa coopération avec le Gouvernement après les élections présidentielles
La Mission apporte un appui et une assistance technique accrus au Ministère de la réconciliation nationale, au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et aux conseils régionaux (projets soutenus : Ministère de la réconciliation nationale : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 2 ; Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle : 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1 ; conseils régionaux : 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1)	Des réunions bimensuelles ont été organisées avec le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale concernant l'élaboration des documents juridiques nécessaires dans le cadre de la réconciliation nationale, à savoir la Loi d'entente nationale, le projet de stratégie nationale pour la réconciliation, la paix et la cohésion sociale et le plan d'action connexe. La Mission a veillé à ce que l'Assemblée nationale réponde aux préoccupations exprimées par les associations de défense des droits de l'homme au sujet de la Loi d'entente nationale en organisant des consultations intensives avant l'adoption du texte par les parlementaires. La Mission a fait en sorte que le projet de stratégie nationale pour la réconciliation nationale, rédigé par le Ministère de la réconciliation nationale, soit conforme aux recommandations de la Conférence d'entente nationale organisée en avril 2017 et à celles issues de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale approuvée par le Président en août 2017

	En collaboration avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et l'Union économique et monétaire ouest africaine, la MINUSMA a aidé le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle à préparer un atelier international sur la paix, la sécurité et le développement dans les zones frontalières avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger
	1 colloque universitaire consacré à une réflexion sur les constitutions en Afrique et les implications de la révision constitutionnelle au Mali a été coorganisé avec le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle à l'intention des services gouvernementaux et des conseils régionaux
Un plus grand nombre d'équipes régionales de réconciliation constituées par le Ministère de la réconciliation nationale sont opérationnelles dans les 11 régions : (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 9 ; 2018/19 : 11)	Le Ministère de la réconciliation nationale a créé 17 équipes de réconciliation au niveau des communes (comités communaux de réconciliation) dans les régions de Tombouctou, de Taoudenni, de Kidal et de Mopti
	Il convient de noter que les équipes régionales d'appui à la réconciliation ont toutes été déployées dans les régions du nord et du centre du Mali au cours de l'exercice 2017/18. Le Ministère de la réconciliation nationale a créé 11 équipes régionales de réconciliation au cours des exercices 2017/18 et 2018/19. En outre, au cours de l'exercice 2018/19, le Ministère de la réconciliation nationale a commencé à créer des comités communaux de réconciliation
Les conflits inter et intracommunautaires dans le centre et dans le nord du Mali sont gérés de manière pacifique, notamment en organisant des dialogues au niveau local, en associant les principales parties prenantes et en menant des projets qui s'attaquent aux causes des conflits (nombre d'initiatives de règlement des conflits menées à bien : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 8 ; nombre de dialogues engagés avec les parties prenantes locales : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 20 ; 2018/19 : 60)	8 initiatives de règlement des conflits ont été menées en mettant l'accent sur les questions de gestion des terres et des ressources et sur les conflits inter et intracommunautaires
	48 sessions de dialogue au niveau local ont été organisées et achevées au 30 juin 2019. Les 12 sessions restantes de dialogue au niveau local n'ont pas pu avoir lieu avant la fin juin 2019 en raison de menaces pesant sur la sécurité dans des zones ciblées qui ont empêché les participants de prendre part aux activités prévues

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Aide à l'organisation de 3 réunions avec des partis politiques, 3 réunions avec des commissions ad hoc de l'Assemblée nationale et 1 atelier avec les syndicats sur leur contribution à l'application de l'accord de paix	13	Réunions ont été organisées avec les partis politiques pour les inciter à se mobiliser dans le cadre du suivi de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Des réunions supplémentaires ont été tenues deux fois par mois en raison de la redéfinition des priorités inscrites à l'agenda politique au Mali, notamment la révision constitutionnelle, les réformes politiques et institutionnelles et le dialogue politique ouvert à tous

	12	Réunions bimensuelles ont été organisées avec la Commission chargée du travail, de l'emploi, de la promotion des femmes, de la jeunesse, du sport et de la protection de l'enfance afin que l'Assemblée nationale joue pleinement son rôle dans le suivi de l'application de l'accord de paix. Les réunions ont également porté sur la prolongation du mandat de l'Assemblée nationale et l'adoption de plusieurs lois, dont la Loi d'entente nationale et les lois établissant la Zone de développement des régions du nord, avant la session de l'Assemblée qui se tiendra en avril, et sur l'enquête du Gouvernement sur la crise liée à l'insécurité qui touche le centre du Mali
	1	Une journée de dialogue a été organisée avec la Confédération syndicale des travailleurs du Mali au sujet du nouveau cahier de doléances soumis par la Confédération au Gouvernement en vue de la réconciliation
Prestation d'une assistance technique, sous forme d'orientations stratégiques et opérationnelles, au Ministère de la réconciliation nationale (mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation) ; au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (application des recommandations résultant des enquêtes sur la réconciliation et la réinsertion socioéconomique dans le nord et le centre du Mali que la MINUSMA continue de mener) ; aux Ministères de la décentralisation et de la fiscalité locale et de l'administration territoriale (conseils régionaux et réformes des institutions et de la Constitution)	Oui	Des dialogues mensuels avec le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ont été organisés pour évoquer la réconciliation et la réinsertion socioéconomique, les questions touchant les réformes institutionnelles et constitutionnelles et le rythme de l'application du titre V de l'accord de paix, qui porte sur la réconciliation, la justice et les questions humanitaires Un atelier international a été organisé en collaboration avec le Ministère des collectivités territoriales et avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel au sujet de la décentralisation et des réformes institutionnelles et constitutionnelles 5 consultants nationaux ont été recrutés pour soutenir les initiatives du Gouvernement, le Ministère de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale et le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le Ministère de la décentralisation et de la fiscalité locale et le Ministère de l'administration territoriale
Aide au règlement des conflits locaux au moyen : de séances de travail mensuelles (réunions et ateliers) avec le Ministère de la réconciliation nationale à Bamako et les équipes régionales de réconciliation dans les régions du centre et du nord, notamment de conseils en la matière et sur le fonctionnement des	Oui	Une aide au règlement des conflits locaux a été apportée au moyen de séances de travail organisées avec le Ministère de la réconciliation nationale à Bamako et les équipes régionales d'appui à la réconciliation dans les régions du centre et du nord, afin de

équipes ; de réunions mensuelles de dialogue intercommunautaire avec les principaux acteurs locaux du processus de paix (autorités locales, groupes de la société civile et notables) dans 5 régions du centre et du nord du Mali, afin de gérer et de prévenir les conflits et d'installer une dynamique de collaboration entre les principaux acteurs, d'une part, et entre ces acteurs et la Mission, d'autre part, l'objectif étant de faire avancer le processus de paix ; de 8 initiatives contribuant à résoudre les conflits locaux dans le centre et dans le nord du Mali	gérer et de prévenir les conflits et d'installer une dynamique de collaboration entre les principaux acteurs. Des réunions mensuelles de dialogue au niveau local ont été organisées dans 5 régions du centre et du nord du Mali 8 initiatives de règlement des conflits portant sur des questions liées à la gestion des terres et des ressources et sur les conflits inter et intracommunautaires ont été menées avec succès dans les régions de Ménaka, de Taoudenni, de Tombouctou, de Mopti et de Gao

Réalisation escomptée 1.4 : Facilitation et suivi de l'application de l'accord de paix, notamment par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Organisation de réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord sur les questions liées à l'application de l'Accord (2016/17 : 10 ; 2017/18 : 12 ; 2018/19 : 12)	9 réunions du Comité de suivi de l'Accord ont été organisées. En mai, la réunion de l'équipe de médiation internationale a été ouverte à la Coordination des mouvements de l'Azawad. Les réunions de juillet et d'août n'ont pas eu lieu en raison des élections
Organisation de réunions plénières mensuelles des 4 sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord (2016/17 : le Sous-Comité chargé des questions politiques et institutionnelles s'est réuni 8 fois ; le Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité 7 fois ; le Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel 6 fois ; le Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires 6 fois ; 2017/18 : 12 ; 2018/19 : 12)	9 réunions du Sous-Comité chargé des questions politiques et institutionnelles ont été tenues 9 réunions du Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité ont été tenues 8 réunions du Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel ont été tenues 8 réunions du Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires ont été tenues Les sous-comités n'ont pas tenu de réunion en juillet et en août en raison des élections, et deux réunions n'ont pas pu avoir lieu faute de quorum
Visites régulières au Mali de l'Observateur indépendant, dont le mandat, défini dans l'Accord de paix, consiste à évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'Accord et à en rendre compte (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 3)	L'Observateur indépendant a participé à 9 des 12 réunions du Comité de suivi de l'Accord et a établi 3 rapports

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation des réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de celles des 4 sous-comités thématiques, participation et prestation de services techniques à ces réunions, diffusion des rapports qui en sont issus et gestion des documents liés à l'application de l'accord de paix	9	Réunions du Comité de suivi de l'Accord ont été tenues. En mai, la réunion de l'équipe de médiation internationale a été ouverte à la Coordination des mouvements de l'Azawad. La MINUSMA a contribué à l'organisation de toutes les réunions, notamment en fournissant une assistance technique, et y a participé. Les rapports correspondants ont été établis. Les

		réunions de juillet et d'août n'ont pas eu lieu en raison des élections
		9 Réunions du Sous-Comité chargé des questions politiques et institutionnelles ont été tenues
		9 Réunions du Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité ont été tenues
		8 Réunions du Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel ont été tenues
		8 Réunions du Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires ont été tenues
		Les sous-comités n'ont pas tenu de réunion en juillet et en août en raison des élections, et 2 réunions n'ont pas pu avoir lieu faute de quorum
Coordination des réunions préparatoires du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et de ses 4 sous-comités en vue des réunions du Comité et des sous-comités et établissement des rapports correspondants	Oui	Des réunions se sont tenues avant les réunions du Comité de suivi de l'Accord et des rapports ont été établis
		Depuis janvier 2019, le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et ses sous-comités ne tiennent plus de réunions préparatoires formelles, mais échangent par voie de correspondance pour évoquer un certain nombre de questions et coopérer à la rédaction des rapports. Les communiqués publiés après les réunions du Comité de suivi de l'Accord et les rapports officiels ont été le fruit de la collaboration entre la MINUSMA, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Union africaine
Prise en charge du transport des représentants des parties à l'accord de paix depuis le centre et le nord du Mali jusqu'à Bamako pour leur permettre de participer aux réunions du Comité et des 4 sous-comités	Oui	Le transport a été assuré selon les besoins
Coprésidence du Sous-comité chargé de la défense et de la sécurité et prestation de services techniques	Oui	Des services techniques ont été fournis au Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité dans le cadre de 9 séances et 1 réunion
Prestation d'un appui organisationnel, opérationnel et logistique à l'Observateur indépendant, notamment en élaborant des rapports tous les 4 mois	Oui	Un appui a été fourni à l'Observateur indépendant pour lui permettre d'accomplir sa tâche, notamment sous la forme du transport dans les régions et de l'établissement des rapports quadrimestriels
Concertations mensuelles avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et d'autres structures de coordination des autorités maliennes chargées de superviser cette application	Oui	Des réunions mensuelles régulières ont été tenues avec le Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. Les réunions avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en

	œuvre de l'Accord sont devenues moins fréquentes après que le Ministre a assumé la responsabilité de l'application de l'accord de paix en septembre 2018
Organisation de 2 campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix, y compris 90 activités sur le terrain à Bamako et dans le centre et le nord du Mali et réalisation de 1 documentaire, 3 messages et 3 reportages vidéo, et de 3 albums photo	Des campagnes de sensibilisation ont été menées, et 90 activités sur le terrain ont été organisées à ce titre (20 à Bamako, 23 dans la région de Gao, 29 dans la région de Tombouctou, 7 dans la région de Mopti, 8 dans la région de Ménaka et 3 dans la région de Kidal). 3 vidéos et 3 messages vidéo traitant du mandat de la Mission et de l'application de l'accord de paix ont été produits. 5 albums photo ont été réalisés. On a produit plus d'albums photo que prévu en lieu et place du documentaire vidéo

Réalisation escomptée 1.5 : Règlement des litiges auxquels l'application de l'accord de paix donne lieu

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Coordination de l'aide internationale par le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et les autres institutions étatiques chargées d'appliquer l'Accord (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 12 réunions de coordination ; 2018/19 : 12 réunions de coordination)	Objectif atteint Des réunions mensuelles ont été tenues avec le Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'accord de paix et le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, qui est chargé de superviser et de coordonner l'application de l'Accord. Un soutien logistique et technique a également été fourni. La MINUSMA a continué à assurer le secrétariat du forum international et a organisé ses réunions
Règlement des points de contentieux au sujet de l'application de l'accord de paix grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à la médiation internationale, notamment à l'appui fourni au Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord	Objectif atteint Le Représentant spécial du Secrétaire général a contribué à ce que la sélection et la nomination des autorités intérimaires soient des procédures sans exclusive Les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général ont permis d'assurer la mise en œuvre du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a débuté le 10 juin 2019 Le Représentant spécial du Secrétaire général a également fait usage de ses bons offices pour résoudre la crise qui touche actuellement la Plateforme

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de réunions de coordination mensuelles avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et les autres commissions et institutions nationales chargées d'appliquer l'Accord, et établissement de rapports	Oui	Des réunions de coordination ont été tenues avec le Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. Les réunions avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord sont devenues moins

		fréquentes après que ledit Ministre a assumé la responsabilité de l'application de l'accord de paix en septembre 2018 ; les réunions avec le Ministre sont devenues plus fréquentes
Organisation de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale, et établissement de rapports	Oui	Des réunions de coordination avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale ont été organisées avant chacune des 8 sessions du Comité de suivi de l'Accord et des rapports ont été établis. En mai, la réunion de l'équipe de médiation internationale a été ouverte à la Coordination des mouvements de l'Azawad.
Exécution de 3 projets visant à instaurer la confiance entre les parties à l'accord de paix	3	Projets à impact rapide portant essentiellement sur la consolidation du processus de paix et les opérations électorales et visant à instaurer la confiance entre les parties à l'accord de paix ont été approuvés, et doivent être exécutés en décembre 2019

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils

37. Comme indiqué dans les cadres de référence ci-dessous, le personnel civil, les militaires et le personnel de police de la MINUSMA ont continué d'aider les autorités maliennes à stabiliser les principaux foyers de peuplement et à rétablir l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali. Les militaires et le personnel de police de la MINUSMA ont également contribué à la protection du personnel, des biens et des installations des Nations Unies. Face à l'évolution rapide du niveau de menace, la Mission a redéployé ses moyens en accordant la priorité au secteur central afin d'améliorer le commandement opérationnel régional en augmentant le nombre de ses patrouilles et en renforçant la mobilité, l'adaptabilité et la réactivité de sa force dans la région.

38. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont restées les principales cibles et victimes des attaques de groupes terroristes. Conformément à son mandat et aux mémorandums d'accord connexes qu'elle a conclus avec le Gouvernement, la Mission a continué de fournir un appui aux fins de l'évacuation sanitaire des membres des Forces armées maliennes. D'importantes mesures ont été prises pour renforcer la coordination avec les autres forces de sécurité opérant au Mali, à savoir les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la mission de formation de l'Union européenne au Mali.

39. Malgré des difficultés d'accès et des problèmes de sécurité, la Mission a continué de prendre des mesures pour protéger les civils, dans la limite de ses moyens et dans ses zones de déploiement, notamment en appuyant l'action menée par les autorités maliennes pour écarter les menaces, et en prenant activement des dispositions, au besoin, pour empêcher le retour d'éléments armés. La Mission s'est adaptée à la détérioration des conditions de sécurité, en particulier dans le centre du Mali, en menant des opérations de plus longue durée et à plus grande échelle, ce qui lui a permis de renforcer sa présence dans une zone plus vaste. La stratégie intégrée multidimensionnelle de protection des civils a été renforcée au cours de la période considérée. Une attention particulière a été accordée à l'identification et à l'atténuation de tout risque pouvant avoir des conséquences négatives licites ou illicites pour l'intégrité physique, la sûreté et la sécurité des civils, en particulier des

femmes et des enfants, y compris les conséquences découlant des actions des soldats de la paix. Concrètement, face à la détérioration des conditions de sécurité dans le centre, la MINUSMA a mené quatre campagnes intégrées pour protéger les civils, a échangé avec les communautés de toute la région et a facilité les réunions des autorités judiciaires traditionnelles pour entamer le processus de réconciliation.

40. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUSMA a continué à améliorer les capacités nationales de réduction des risques d'explosion, notamment en formant des ingénieurs militaires maliens aux activités et opérations de recherche et de détection des explosifs, ainsi que des policiers maliens pour les sensibiliser aux risques d'explosion, en prévision de leur déploiement pour assurer la sécurité des frontières nationales. À Sévaré, dans la région de Mopti, des instructeurs maliens ayant été formés par la MINUSMA à la gestion de la menace que représentent les engins explosifs improvisés dans le cadre de programmes de formation des formateurs ont dispensé la première formation décentralisée à la gestion des armes et des munitions à des membres du personnel de défense et de sécurité maliens, et proposé des services limités de mentorat. Pour protéger les civils et faciliter l'accès humanitaire, le Service de la lutte antimines a continué de mener des enquêtes et des opérations de neutralisation d'explosifs dans des zones contaminées, et a sensibilisé les populations aux risques liés aux explosifs.

41. La MINUSMA a continué d'appuyer l'application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Un total de 1 747 ex-combattants des groupes armés signataires, ainsi que des ex-combattants des mouvements armés non signataires mais respectant l'Accord, ont bénéficié du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination et 1 432 d'entre eux ont été jugés aptes à intégrer l'armée. La Mission a continué à fournir un appui technique pour permettre de régler les questions en suspens liées à l'intégration dans l'armée et plus largement à la réforme du secteur de la sécurité. Il convient de noter que le 8 avril 2019, le Gouvernement et les mouvements armés signataires ont tenu une réunion de haut niveau pour examiner le projet de décret fixant les modalités d'attribution de grade, de reclassement et de fonction de commandement et de contrôle aux ex-combattants des mouvements signataires qui doivent intégrer les Forces armées maliennes et d'autres institutions chargées de la sécurité. La Mission a également fourni des conseils stratégiques et un appui technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion. La MINUSMA a également facilité la conduite de 35 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Ménaka, de Mopti et de Kidal.

42. La MINUSMA a continué d'aider les autorités maliennes à réformer et à renforcer la gouvernance des institutions chargées de la sécurité. Un appui technique a été fourni au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre d'une série d'ateliers visant à appuyer l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale globale de réforme du secteur de la sécurité. Ladite stratégie, adoptée le 6 juillet 2018, prévoit la mise au point d'un concept et d'un plan de reconstitution des forces de défense et de sécurité moyennant l'intégration des combattants des mouvements signataires qui remplissent les conditions requises, le déploiement des forces de défense et de sécurité dans les régions du nord, la création de la police territoriale et la mise sur pied d'unités de lutte contre le terrorisme rattachées aux forces de défense et de sécurité reconstituées. Un projet de plan d'application a été rédigé et doit être adopté.

43. La MINUSMA a continué à s'employer à faciliter le début des activités du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée établi par le Gouvernement, notamment dans le cadre de l'accord de

partenariat qu'elle a conclu avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. À ce titre, la Mission et l'Office ont encadré des juges d'instruction et des enquêteurs, et formé des magistrats, des commis et des enquêteurs à la gestion des affaires et aux enquêtes sur le terrorisme. Un bon exemple de l'appui fourni a été la présentation par la Mission des conclusions de son enquête spéciale sur les droits de la personne à Ogossogou au Ministre de la justice, qui a annoncé l'arrestation de 10 suspects et l'ouverture d'une enquête pénale confiée au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La MINUSMA a fourni un appui technique aux diverses entités de la chaîne judiciaire dans l'ensemble du pays, notamment s'agissant des questions relatives à la violence intercommunautaire dans la région de Mopti.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès accomplis dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Diminution du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes (2016/17 : 51 ; 2017/18 : 90 ; 2018/19 : 85)	Un total de 76 attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes ont visé les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes. La diminution du nombre d'attaques par rapport à l'année précédente s'explique en partie par un apaisement des tensions au sein des groupes armés, en particulier dans la région de Kidal, où la Coordination des mouvements de l'Azawad est désormais le seul groupe chargé de la sécurité. Cependant, cette diminution rappelle également les fluctuations constantes s'agissant des attaques asymétriques
Diminution du nombre d'attaques contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes perpétrées par des groupes extrémistes armés sur les grands axes d'approvisionnement (2016/17 : 49 ; 2017/18 : 80 ; 2018/19 : 75)	Au total, 106 attaques ont été perpétrées par des groupes extrémistes armés contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes et de leurs prestataires sur les grands axes d'approvisionnement. L'augmentation et la diminution cycliques des attaques sont considérées comme normales dans la dynamique actuelle du conflit et correspondent aux fluctuations constantes du nombre d'attaques, asymétriques en particulier, la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes restant les principales cibles des attaques
Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris les bases partagées avec la MINUSMA, rouverts ou réactivés dans le centre et le nord du pays (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 6 ; 2018/19 : 8)	2 casernements ont été rouverts ou réactivés dans le centre et le nord du pays. La MINUSMA a apporté son soutien à la construction du casernement d'Andéraboukan (qui est achevé à 90 %) et a transféré la responsabilité du camp de Gossi aux Forces de défense et de sécurité maliennes en août 2018. Malgré les efforts de la Mission, les circonstances nécessaires au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre et le nord du Mali, tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité, n'ont pas été réunies, ce qui a empêché la réouverture de casernements supplémentaires
Augmentation du nombre de forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile) restructurées et bien formées et	Objectif atteint On estime que 3 367 membres des forces de sécurité maliennes ont été déployés dans le centre et le nord du

équipées déployées dans le centre et le nord du pays (2016/17 : 2 128 ; 2017/18 : 2 900 ; 2018/19 : 3 000)	Mali, ce qui comprend notamment des redéploiements des forces de sécurité en restructuration à Mopti, Gao et Tombouctou. Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par le retard pris dans les déploiements en 2017/18, en raison duquel il restait un nombre plus important d'éléments à déployer au cours de la période à l'examen.
Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et équipées pour faire face aux risques que présentent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 8)	Au total, 6 équipes ont été formées à la réduction des menaces liées aux engins explosifs improvisés. La formation du dernier lot de 3 équipes a été reportée au mois d'août 2019 à la demande des Forces de défense et de sécurité maliennes. Au total, 9 équipes ont été formées

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de 12 réunions de la Commission technique de sécurité afin de suivre le respect du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, de mettre à jour les arrangements en matière de sécurité, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration	12	Réunions (5 ordinaires et 7 extraordinaires) ont été tenues par la Commission technique de sécurité
Conduite de 75 patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination	286	Patrouilles coordonnées ont été effectuées Il y a eu plus de patrouilles que prévu en raison du soutien apporté au processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Déploiement de 700 patrouilles pédestres dans chacun des principaux foyers de peuplement (notamment en coordination avec les patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination)	903	Patrouilles pédestres ont été effectuées dans chaque grand foyer de peuplement, notamment des patrouilles de moyenne et de longue distance, en fonction de la mission. Ce chiffre plus élevé que prévu s'explique par la détérioration des conditions de sécurité dans le centre, le rythme plus soutenu des opérations militaires de la MINUSMA et le soutien apporté au processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Conduite de 8 opérations dirigées par la force et de 24 opérations de plus grande envergure dirigées par les divers secteurs (dont 12 opérations en coordination avec les Forces armées maliennes ou l'opération Barkhane)	4	Opérations dirigées par la force ont été menées, dont une coordonnée avec les Forces de défense et de sécurité maliennes La force a mené moins d'opérations que prévu en raison d'un changement de stratégie consistant à privilégier des opérations de plus longue durée et de plus grande envergure. Ainsi, au lieu de mener de multiples opérations plus courtes dans la même zone ou région, la force a été présente de façon plus importante et pendant une période continue et plus longue.
	49	Opérations de plus grande envergure ont été menées par les secteurs, notamment

		4 opérations en coordination avec les Forces armées maliennes. Le nombre plus élevé que prévu d'opérations menées par les secteurs s'explique par une meilleure intégration de la planification entre la force et les états-majors de secteurs et entre la force et la Mission en collaboration avec les chefs de bureau.
Appui à 36 missions d'aide humanitaire des organismes des Nations Unies, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires	17	Missions d'aide humanitaire ont bénéficié d'un appui Ce nombre moins élevé qu'escompté s'explique par les difficultés en matière d'accès humanitaire dans certaines zones et par la disponibilité limitée des troupes en raison de la crise dans le centre, qui a notamment sévi entre mars et juin et qui se poursuit, ce qui a entraîné un afflux de forces militaires dans la région de Mopti
Conduite de 1 700 missions d'appui aérien rapproché afin d'amplifier et d'optimiser la puissance de la force, et de 1 300 missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère militaire de manœuvre, afin d'assurer un ravitaillement rapide et la mobilité de la force de réaction rapide	3 042	Missions d'appui aérien rapproché et missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère militaire de manœuvre ont été menées, dont 1 019 missions de transports de troupes par hélicoptère militaire de manœuvre et 2 023 missions d'appui aérien rapproché, selon les besoins Ces efforts permettent d'amplifier la puissance de la force afin d'optimiser ses capacités en matière de protection des civils
Conduite de 2 000 missions de surveillance aérienne par drone (166 missions de renseignement et d'escorte par mois en moyenne, en fonction des besoins et des capacités opérationnels) qui permettront de recueillir des renseignements suffisamment fiables pour orienter les opérations	547	Missions de surveillance aérienne par drone ont été effectuées Le nombre de missions de surveillance aérienne par drone a été inférieur aux prévisions en raison de l'indisponibilité de moyens en cours d'entretien et de conditions météorologiques défavorables.
Participation des principaux dirigeants et organisation d'activités d'information mensuelles dans tous les secteurs afin de sensibiliser la population locale et la décourager de soutenir les activités terroristes	Oui	Des échanges avec les anciens des villages, les maires et les gouverneurs ont été organisés chaque mois dans les régions du centre et du nord
Fourniture de 5 760 jours de patrouille de la police des Nations Unies dans des zones instables afin d'appuyer les forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, sur 8 bases d'opérations)	4 676	Jours de patrouille de la police des Nations Unies ont été fournis dans des zones instables afin d'appuyer les forces de sécurité maliennes. Les conditions de sécurité se sont dégradées dans le centre en raison des violences intercommunautaires, et il y a eu un accroissement de la demande de patrouilles de longue distance pour venir en aide aux

		populations qui ont besoin de mesures de sécurité renforcées
Appui aux forces armées maliennes conformément aux dispositions du mémorandum d'accord signé en novembre 2017, notamment par la coordination d'opérations, un appui opérationnel et logistique, des activités d'encadrement et le renforcement de la mise en commun des informations, des évacuations sanitaires et une assistance en matière de transport et de planification	Oui	Plusieurs activités d'encadrement ont été menées, concernant notamment la planification opérationnelle commune, la formation au renseignement tiré du domaine public et les directives sur la procédure commune d'évacuation sanitaire En ce qui concerne la mise en commun des informations, 80 radios ont été fournies aux Forces armées maliennes, et une fréquence radio d'urgence a été définie pour améliorer la coordination avec le personnel des Nations Unies se trouvant à proximité. 76 séances d'information ont également été organisées à des fins de liaison Sept réunions ont été organisées avec le Centre des opérations interarmées et la direction des Forces armées maliennes pour améliorer la coordination La MINUSMA a également assuré le transport de l'équipement et du matériel électoral ainsi que des Forces armées maliennes, y compris en mettant à disposition des escortes. 83 recrues des Forces armées maliennes ont été transportées de Gao à Bamako
Conduite de 4 350 activités de conseil, notamment encadrement, suivi et renforcement des capacités (formation en cours d'emploi, partage des locaux, appui et projets opérationnels) à l'intention des forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile) grâce au partage de locaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal et Ménaka, ainsi que dans les 2 centres d'instruction et au sein des unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme (sur 2 bases des forces de sécurité maliennes et 8 bases opérationnelles, 2 jours par semaine pendant 50 semaines ; dans 2 centres d'instruction et 9 unités spéciales nationales, 5 jours par semaine pendant 50 semaines)	5 845	Activités d'encadrement, de suivi et de renforcement des capacités ont été menées Ce nombre plus élevé d'activités s'explique par l'augmentation du nombre d'activités quotidiennes menées par chaque policier (hors unités constituées) spécialisé de l'unité de soutien à la lutte contre la grande criminalité et organisées dans le cadre du partage des locaux : on est passé d'une unité des forces de sécurité maliennes à 3 ou 3, afin de toucher davantage de bureaux/membres de ces forces, dans un souci d'efficacité et d'efficience. On a également dépassé le nombre d'activités prévues dans le cadre du partage des locaux au titre du pilier Gestion des opérations et des ressources, en raison du déploiement d'un plus grand nombre de forces de sécurité maliennes dans les régions et du fait que ces forces ont montré plus d'intérêt pour les activités entreprises dans le cadre du partage des locaux La police des Nations Unies a établi un plan de travail afin que les partenaires maliens passent en revue les formations en cours d'emploi et les activités menées dans le cadre du partage des locaux

Prestation d'un appui technique aux forces de sécurité maliennes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de 35 projets visant à améliorer leurs installations et leur équipement dans le nord et le centre du pays, ainsi qu'aux 2 centres d'instruction et aux unités spéciales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme	46	Projets ont bénéficié d'un appui en termes de conception et de mise en œuvre. Un appui technique a été fourni aux forces de sécurité maliennes : la Mission les a aidées à trouver des sites appropriés pour des projets de construction et d'ingénierie, en accordant une attention particulière aux questions liées à l'environnement, à la sécurité et aux droits de la personne Le nombre plus élevé de projets soutenus s'explique par l'appui apporté aux forces de sécurité maliennes dans le cadre d'activités liées à la conceptualisation et à l'établissement d'une police de proximité, notamment un appui technique en vue de la rédaction d'une note de cadrage, d'un plan stratégique et d'un plan d'action concernant la police de proximité, ainsi que des formations
Organisation de campagnes d'information sur l'appui de la MINUSMA au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées, notamment 5 conférences de presse, 1 documentaire vidéo et 3 reportages vidéo dans le cadre d'une campagne de messages d'intérêt public, ainsi que 2 reportages radiophoniques par semaine	Oui	Des campagnes ont été organisées pour donner des informations sur l'appui apporté au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées. Il y a eu 6 conférences de presse, 1 documentaire vidéo, 460 reportages radiophoniques et 3 reportages vidéo. Le nombre plus élevé de conférences de presse et de reportages radiophoniques, en particulier, s'explique par l'appui apporté au processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à une campagne d'information à l'échelle nationale
Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'encourager les auditeurs à réfléchir aux préoccupations en matière de sécurité, contribuant à une meilleure sensibilisation aux problèmes de sécurité et aux activités que mène la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions liées à la situation	Oui	Des émissions radiophoniques sur la situation au Mali, dont 65 consacrées aux problèmes de sécurité, ont été diffusées quotidiennement
Aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques), s'ils en font la demande	Oui	Tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) qui en ont fait la demande ont bénéficié d'une aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement. Au total, 61 instructeurs nationaux ont bénéficié d'une session de formation des formateurs sur la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés, 14 instructeurs ont bénéficié d'une formation des formateurs de remise à niveau et 97 instructeurs ont été encadrés par le Service de la lutte antimines alors qu'ils proposaient

		une séance de sensibilisation à la menace que représentent les engins explosifs improvisés à un total de 5 481 soldats d'infanterie devant être déployés en tant que soldats de la paix de la MINUSMA Le Service de la lutte antimines a également contribué à l'instruction et à l'entraînement préalables au déploiement d'une compagnie spécialisée en convois de combat, à la demande de la MINUSMA
Formation spéciale de chaque bataillon d'infanterie et de chaque unité de police constituée déployée dans le centre et le nord du pays à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs, et formation à la planification et à l'intervention des commandants tactiques n'ayant pas exprimé le souhait contraire	Oui	L'ensemble des bataillons d'infanterie et des compagnies spécialisées en convois de combat déployés dans les régions du centre et du nord ont bénéficié d'une formation spécialisée ou d'une remise à niveau en matière de reconnaissance et de détection de la menace que représentent les explosifs, avant le déploiement ou en cours de mission. Une nouvelle formation des formateurs consacrée à la recherche et à la détection et proposée avant le déploiement a été expérimentée au Niger En outre, 303 commandants tactiques de 9 pays fournisseurs de contingents ont reçu une formation spécialisée à la planification et à l'intervention dans le domaine de la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Faute de ressources suffisantes et en raison de l'augmentation de la demande d'appui pour assurer la préparation des nouvelles compagnies spécialisées en convois de combat, et conformément aux priorités de la MINUSMA, le Service de la lutte antimines a accordé la priorité à la formation des bataillons d'infanterie et des compagnies spécialisées en convois de combat, qui revêtent une importance cruciale pour l'exécution du mandat de la Mission, et n'a pas pu assurer la formation des unités de police constituées Il a été possible de continuer à atténuer la menace que représentent les explosifs grâce à la formation dispensée aux soldats de la paix et aux activités complémentaires prévues au titre du dispositif correspondant : un nombre croissant d'engins explosifs improvisés ont pu être détectés avant qu'ils ne puissent mutiler ou tuer, conformément au plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies
Aptitude des compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents à accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés	Oui	Les compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents ont été dûment formées avant leur déploiement, et ont reçu une formation et un

avant leur déploiement, et renforcement de leurs capacités une fois sur place grâce à des activités de formation et d'encadrement adaptées au contexte		encadrement complémentaires une fois sur place, ce qui les rend aptes à accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés Chacune des 5 équipes de neutralisation des explosifs et munitions du contingent a bénéficié d'une formation des formateurs, ainsi que de formations préalable au déploiement et en cours de mission afin de répondre aux besoins croissants en matière de capacité de neutralisation des explosifs et munitions En outre, le Service de la lutte antimines a répondu à des demandes supplémentaires au cours de l'année, telles que l'organisation d'une formation à la neutralisation des explosifs et munitions sur le terrain pour une équipe supplémentaire de neutralisation de pays fournisseur de contingents au début de la formation à la neutralisation des explosifs et munitions/des engins explosifs improvisés dispensée à 3 équipes de neutralisation (cours de 16 semaines) et à chaque équipe de neutralisation des 3 compagnies spécialisées en convois de combat égyptiennes, ainsi que l'organisation d'un cours de remise à niveau de 6 semaines sur la neutralisation des explosifs et munitions/des engins explosifs improvisés pour l'équipe de neutralisation des explosifs et munitions
Organisation de séances de sensibilisation et d'acquisition des connaissances de base concernant les engins explosifs improvisés à l'intention de toutes les composantes (militaire, personnel civil et personnel de police) de la Mission	Oui	Le Service de la lutte antimines a dispensé une formation de sensibilisation et d'acquisition des connaissances de base concernant les engins explosifs improvisés à toutes les composantes (militaire, personnel civil et personnel de police) de la MINUSMA et a répondu à toutes les demandes de données et d'informations relatives à la menace que représentent les explosifs au Mali émanant des responsables de la mission
Renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion de la menace liée aux explosifs par une équipe de neutralisation des explosifs et munitions dans la région de Tombouctou et des chiens détecteurs d'explosifs qui aident à sécuriser les installations	Oui	La MINUSMA a vu sa capacité de gestion de la menace liée aux explosifs être renforcée grâce à la présence d'une équipe de neutralisation des explosifs et munitions dans la région de Tombouctou. L'équipe a effectué 19 tâches de soutien à la neutralisation des explosifs et munitions, et a notamment fourni un appui direct aux opérations de longue distance, en plus de se tenir prête à agir en tant que force d'intervention rapide La capacité de gestion de la menace de la MINUSMA a également été améliorée grâce à des chiens détecteurs d'explosifs (22 équipes), qui ont contribué à sécuriser les locaux de la

		Mission et les aéroports et à assurer une dissuasion efficace à Bamako, Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou. Les équipes de chiens de déminage ont effectué près de 200 000 inspections sur l'ensemble des sites tout au long de l'année
Prestation de conseils et de formations techniques pour renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes en matière de formation à la réduction des risques liés aux explosifs ainsi que les capacités de neutralisation des explosifs et munitions et de prise en charge des engins explosifs improvisés à l'échelle du pays, par la formation de 8 équipes d'intervention à la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés et par des sessions de formation de base à la neutralisation des explosifs et munitions, des stages de remise à niveau et des activités d'encadrement	Oui	Des conseils et des formations techniques ont été proposés pour renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes en matière de formation à la réduction des risques liés aux explosifs ainsi que les capacités de neutralisation des explosifs et munitions et de prise en charge des engins explosifs improvisés à l'échelle du pays En ce qui concerne la fourniture de matériel, grâce à la générosité d'un partenaire bilatéral, le Service de la lutte antimines a équipé entièrement 2 équipes maliennes de neutralisation des engins explosifs improvisés et en a partiellement équipé 4, les autres besoins en équipements étant pris en charge par le partenaire bilatéral. Le reste du matériel acheté au cours de la période à l'examen sera utilisé à des fins de formation des Forces de défense et de sécurité maliennes, dans le cadre de l'entreprise de renforcement des capacités nationales de formation en cours En outre, le Service de la lutte antimines a dispensé d'autres formations à la réduction de la menace que représentent les explosifs aux Forces de défense et de sécurité maliennes, dont 49 membres ont reçu une formation d'instructeur spécialiste de la neutralisation des explosifs et munitions et de la réduction des menaces liées aux engins explosifs improvisés, et 40 autres ont reçu une formation avancée en neutralisation des explosifs et munitions. En outre, grâce aux formations de formateurs organisées par la MINUSMA par le passé, les formateurs des Forces de défense et de sécurité maliennes qui avaient été encadrés par le Service de la lutte antimines ont dispensé 46 sessions de formation à leurs propres troupes, ce qui illustre le renforcement constant des capacités nationales en matière de formation. Ainsi, pour la première fois, 4 formations de base (niveau 1) à la neutralisation des explosifs et munitions ont été dispensées par des instructeurs maliens encadrés par le Service de la lutte antimines, ce qui a permis de former 107 personnes (neutralisation des explosifs et munitions, niveau 1)

Facilitation de la mise en place d'une capacité de formation à la gestion des armes et des munitions, et renforcement des capacités techniques et opérationnelles, grâce à l'appui et aux conseils dispensés aux autorités maliennes, notamment concernant la remise en état de 10 zones de stockage supplémentaires dans le centre et le nord du Mali et la destruction des stocks	6	La MINUSMA a remis en état 3 dépôts d'armes, installé un dépôt d'armes mobile et construit un grand dépôt de munitions pour les Forces de défense et de sécurité maliennes à Gao (il s'agit du premier du genre et il revêt une importance stratégique en ce qu'il permet de sécuriser des munitions auparavant dispersées et stockées de manière peu sûre dans le nord du Mali) ; en août 2019, elle a également achevé la remise en état d'un dépôt plus important à Niono, dans la région de Ségou. À la suite de discussions avec les autorités maliennes sur les priorités stratégiques en matière de stockage, et au vu de la détérioration des conditions de sécurité, il a été jugé urgent de disposer d'un dépôt d'armes de grande capacité à Niono, au lieu des 4 dépôts plus petits et moins stratégiques initialement prévus. Dans l'ensemble, la capacité de stockage d'armes et de munitions obtenue correspond à la capacité initialement prévue et s'est avérée plus adaptée aux besoins actuels des Forces de défense et de sécurité maliennes Le Service de la lutte antimines a lancé la construction d'un centre de formation à la gestion des armes et des munitions à Kati, qui devrait être achevée d'ici la fin de 2019 ; le centre permettra d'assurer de façon autonome la formation à la gestion des armes et des munitions des Forces de défense et de sécurité maliennes, en complément de la formation et de l'encadrement des instructeurs maliens spécialistes de cette question. Ces mesures faciliteront le transfert de cette activité au Gouvernement Au total, 14 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont reçu une formation de base à la gestion des armes et des munitions, 37 ont été formées aux fonctions de magasinier, 12 à celles de responsable de dépôt et 15 à celles d'instructeur spécialiste de la gestion des armes et des munitions Le Service de la lutte antimines a également répondu à la demande d'assistance de la MINUSMA s'agissant des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment en formant le personnel de la Mission à la manipulation en toute sécurité des armes légères et de petit calibre
Prestation de conseils techniques aux autorités maliennes en vue de la mise en place d'une structure	Oui	Des conseils techniques ont été dispensés aux autorités maliennes en vue de l'élaboration de

de gouvernance de la réduction des risques liés aux explosifs, notamment de la formulation d'une stratégie d'atténuation et, sur demande, appui consultatif sur les cadres réglementaires	cadres réglementaires concernant la gestion des risques liés aux explosifs et celle des armes et des munitions Des groupes de travail composés de représentants des autorités maliennes, de la mission de formation de l'Union européenne et du Service de la lutte antimines ont élaboré un manuel de campagne sur la neutralisation des explosifs et munitions (niveau 1) pour répondre aux besoins et aux défis spécifiques en matière de gestion des risques liés aux explosifs au Mali, ainsi que le premier volume des normes nationales relatives aux munitions, qui a été récemment soumis pour validation au Ministère de la défense du Mali Les efforts de sensibilisation se sont poursuivis tout au long de l'année afin d'élargir le mandat du Secrétariat permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre pour y inclure la lutte contre les mines

Réalisation escomptée 2.2 : Progrès accomplis en matière de protection des civils

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Diminution du nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 600 ; 2018/19 : 400)	Malgré l'augmentation des effectifs du personnel civil, des militaires et du personnel de police et la conduite d'opérations de grande envergure, 1 327 civils ont été tués et 635 blessés au cours de la période considérée. La situation s'est en particulier dégradée dans le centre du pays. L'absence d'État, l'infiltration continue de groupes armés terroristes et les activités de divers éléments armés radicaux, groupes d'autodéfense et criminels ont entraîné une recrudescence des tensions intercommunautaires, qui s'est accompagnée d'un affaiblissement continu du dispositif global de protection de la population civile
Diminution du nombre de cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 850 ; 2018/19 : 700)	On a enregistré 1 093 cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils au Mali en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le centre, notamment dans les régions de Ségou et de Mopti. Plus de la moitié des cas ont été enregistrés dans la région de Mopti, malgré les mesures ciblées prises par la MINUSMA, telles que la conduite de plusieurs opérations militaires de grande envergure et l'élaboration d'un plan d'action intégré de protection des civils pour Bankass
Diminution du nombre total de personnes déplacées en raison de violences au cours de la période considérée (déplacés à l'intérieur de leur propre pays et réfugiés), qu'elles soient toujours déplacées ou retournées dans leur région d'origine (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 80 000 ; 2018/19 : 50 000)	On a enregistré un total de 286 252 personnes déplacées (147 861 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et 138 391 réfugiés) sur l'ensemble du territoire malien au cours de la période considérée. Dans un contexte marqué par l'affaiblissement continu du dispositif global de protection des civils, le nombre de personnes déplacées a augmenté. Pour atténuer les effets

	de cette situation, la Mission a continué à travailler en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires dans le cadre des réunions régionales et nationales des groupes de protection ainsi que des groupes de travail régionaux et nationaux sur la protection des civils. Ces 2 plateformes offrent un forum technique permettant de coordonner l'action du personnel de maintien de la paix et celle des acteurs humanitaires pour répondre aux besoins des déplacés. En déterminant une démarche globale, des priorités communes et un partage interne des tâches en vue de l'instauration d'une paix durable au Mali, le cadre stratégique intégré a également contribué à améliorer la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, au même titre que le plan de réponse humanitaire, qui définit l'ensemble des mesures que doivent prendre les organismes des Nations Unies pour apporter une aide humanitaire aux groupes déplacés
Augmentation du nombre de communes où des systèmes d'alerte rapide efficaces ont été mis en place au niveau local pour signaler les menaces de violences physiques (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 20 ; 2018/19 : 40)	Les habitants des 12 communes ci-après ont été sensibilisés aux systèmes locaux d'alerte et d'alerte rapide en cas de menaces de violences physiques : Kidal, Tessalit, Sévaré, Mopti, Koro, Bankass, Badiangara, Djenné, Gao, Tombouctou, Alafia et Bourrem-Inaly En raison de l'évolution des menaces, les efforts ont été concentrés sur les communes les plus vulnérables aux attaques et aux menaces, où des activités supplémentaires ont été menées
Augmentation du nombre de réfugiés qui sont volontairement retournés au Mali (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 10 000 ; 2018/19 : 15 000)	Le nombre de réfugiés retournés volontairement au Mali s'établit à 22 031. Les raisons du retour étaient variées et dépendaient de la fluctuation des conditions de sécurité, de la disponibilité d'un appui adéquat dans les camps et des perspectives d'emploi

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Pour aider les autorités maliennes à protéger les civils, élaboration et lancement par la Mission d'évaluations de la menace et de plans d'action en la matière, tous les 2 mois et dans chacun de ses bureaux régionaux, suivis, tous les 2 mois, d'une évaluation des effets des plans d'intervention de chaque bureau	Oui	Des évaluations de la menace et un plan d'action ont été produits tous les 2 mois dans toutes les régions et examinés par le groupe de travail national sur la protection des civils Des évaluations des effets sur la protection des civils des plans d'intervention des bureaux régionaux de la MINUSMA ont été menées tous les 2 mois
Projets d'appui visant au règlement des conflits communautaires et à la prévention de la radicalisation financés par le Fonds d'affectation spéciale	Oui	9 projets visant au règlement des conflits communautaires et à la prévention de la radicalisation, ciblant 14 448 bénéficiaires (dont au moins 1 263 femmes) et représentant une valeur totale de 2,8 millions de dollars, ont été soutenus. Ces projets concernaient les régions de Tombouctou, de Mopti, de Ségou, de Koulikoro et de Kidal

Appui à la mise en place d'une police de proximité par des campagnes de sensibilisation et de mobilisation auprès des autorités locales, des leaders d'opinion (organismes religieux et personnalités éminentes, par exemple) et de la société civile (y compris les associations de femmes et de jeunes)	Oui	Un appui a été apporté à la mise en place d'une police de proximité dans le cadre de 13 sessions de sensibilisation et de mobilisation auprès des Forces de défense et de sécurité maliennes, des autorités locales, des chefs religieux et responsables locaux, des associations de femmes et de jeunes, de la société civile et des organisations non gouvernementales. Au cours de ces activités d'information du public, les numéros permettant de joindre directement les forces de sécurité maliennes ont été distribués pour faciliter la communication entre ces forces et la population 11 réunions de coordination et de sensibilisation ont été organisées avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et des représentants du Gouvernement pour faciliter la mise en place de la police de proximité telle qu'elle a été conçue En outre, diverses mesures d'appui à la police de proximité ont été financées par le Fonds d'affectation spéciale : des motos ont été fournies aux Forces de défense et de sécurité maliennes à Mopti et à Ménaka afin que leurs effectifs soient plus mobiles et puissent plus facilement se rendre dans les différentes localités et être plus au contact de la société locale ; 5 projets de remise en état, de formation, de sensibilisation et de gestion des infrastructures en rapport avec la police de proximité se sont poursuivis à Bamako et un autre à Mopti
Évaluation de la planification effectuée conjointement par les composantes militaire et civile et la composante Police de la Mission et formulation du retour d'expérience, le but étant d'améliorer les mécanismes de planification de la protection des civils et de permettre à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat à cet égard, en coordination étroite avec les autorités maliennes, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire	Oui	Des examens et des analyses après action ont été effectués à la suite de la planification et de la conduite intégrées par les 3 composantes de la campagne de protection des civils dans le centre. Les discussions et analyses conjointes se sont multipliées tant au sein de la Mission qu'avec les interlocuteurs au Gouvernement et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire
Offre de conseils techniques (2 notes techniques) aux autorités locales et aux services nationaux de sécurité et de protection des civils, sur les moyens d'améliorer les résultats de ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques	Oui	Grâce aux échanges réguliers, un plus grand nombre de conseils ont été fournis, y compris par écrit. Par exemple, la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes ont mené des opérations coordonnées dans le centre du pays pour protéger les civils suite à des tensions interethniques
Prestation de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction des Forces de défense et de	Oui	La MINUSMA a continué à fournir des conseils et un appui technique aux Forces de

sécurité maliennes et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali pour que la protection des civils contre les violences physiques soit systématiquement intégrée dans leurs sessions de formation		défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali de manière intégrée, notamment en vue de l'intégration de la protection des civils dans la formation. Pour ce faire, un système de coordination et de planification intégrées des activités de renforcement des capacités a été mis en place et a permis de partager des informations. La MINUSMA et la mission de formation de l'Union européenne ont travaillé en coordination avec les forces armées du Mali. Les activités d'information ont facilité le déroulement des élections et des opérations de sécurité dans le centre, y compris les activités liées à la protection des civils
Conduite de 1 atelier avec des chefs religieux (par suite des recommandations issues des consultations régionales sur la situation dans le centre du Mali tenues en juillet 2017 et du forum sur la prévention de l'extrémisme violent organisé en août 2017)	4	Tables rondes sur l'application de l'accord de paix ont été organisées à Bamako avec les membres du Haut Conseil islamique du Mali. Dans le prolongement de la recommandation à laquelle le Conseil avait souscrit précédemment, à savoir adhérer sans réserve à l'accord de paix, les chefs religieux se sont engagés à soutenir l'action menée par le Gouvernement pour pacifier le pays et à faciliter l'application de l'accord de paix, notamment les réformes politiques et institutionnelles en cours Le nombre d'activités plus élevé que prévu s'explique par le rôle et l'influence des chefs religieux dans le processus politique : il a fallu renforcer le dialogue avec ces interlocuteurs concernant les priorités politiques pour le Mali, telles que la révision constitutionnelle, la prorogation du mandat des parlementaires et les réformes électorales, politiques et institutionnelles
Organisation de 5 sessions de formation (sur la passation des marchés publics, l'administration publique, le contentieux administratif et la prévention des conflits) afin de renforcer les capacités des acteurs publics locaux dans les régions de Gao, Ménaka, Mopti, Tombouctou et Taoudenni et Kidal, y compris des conseillers spéciaux des gouverneurs en matière de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de protection des civils dans les régions du nord et du centre du pays, de les sensibiliser et d'améliorer les actions qu'ils mènent pour protéger les civils	5	Sessions de formation ont été organisées (sur la passation des marchés publics, l'administration publique, le contentieux administratif et la prévention des conflits) afin de renforcer les capacités des acteurs publics locaux dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Taoudenni, de Kidal et de Ménaka
Organisation de réunions mensuelles avec les autorités nationales et locales et les acteurs régionaux chargés de la protection pour donner des	Oui	Des réunions mensuelles ont été organisées avec les autorités locales et les principaux

conseils techniques sur l'amélioration de la protection des civils		acteurs pour donner des conseils techniques sur la protection des civils
Renforcement des capacités et encadrement des officiers de police judiciaire et des autorités judiciaires en matière de prévention des violences physiques commises contre des civils, ainsi que d'enquête et de poursuites concernant ces violences	5	Sessions de renforcement des capacités et d'encadrement ont été organisées à l'intention des autorités judiciaires : elles ont porté sur la prévention des crimes qui risquent de déstabiliser le processus de paix et sur les enquêtes et poursuites y relatives, et environ 110 personnes y ont participé à Gao, Mopti et Tombouctou
Tenue de 10 ateliers de formation dans les régions du nord et du centre du pays (à Douentza, Mopti, Goundam, Tombouctou, Ménaka, Ansongo, Gao, Tessalit, Aguelhok et Kidal) en vue d'améliorer la capacité des principaux référents des réseaux d'alerte locale de prévenir les menaces de violences physiques et d'y faire face	7	Ateliers ont été organisés dans 12 communes (Kidal, Tessalit, Sevaré, Mopti, Koro, Bankass, Badiangara, Djenné, Gao, Tombouctou, Alafia et Bourrem-Inaly) En raison de l'insécurité régnant dans la région, trois des ateliers n'ont pas pu avoir lieu, faute de participants
Sensibilisation et mobilisation des fournisseurs de réseau et des autorités locales afin que la couverture des réseaux de communication mobile soit élargie dans les zones où la protection des civils pose problème, ce qui améliorerait l'efficacité des réseaux d'alerte locale	Oui	Un dialogue constant a été maintenu avec les fournisseurs de réseaux en vue de l'amélioration des services dans les régions. La MINUSMA a mis un espace à disposition des fournisseurs pour l'installation d'antennes dans ses camps. Grâce à cette mesure, les services de téléphonie mobile sont stables et satisfaisants à Gao
Mise en place d'une intervention antimines de qualité au Mali par la coordination du groupe de travail sur la question	Oui	Une intervention antimines de qualité a été menée au Mali grâce aux mesures suivantes : la Mission a assuré la coprésidence du groupe de travail sur les questions humanitaires liées à la lutte antimines ; des supports d'information ont été fournis aux intervenants humanitaires et aux civils ; des séances de sensibilisation aux dangers liés aux explosifs ont été proposées au personnel humanitaire ; des explosifs et munitions ont été neutralisés dans le cadre d'actions ciblées et ponctuelles et des enquêtes non techniques ont été effectuées En outre, dans le cadre d'efforts plus larges visant à permettre la fourniture d'aide humanitaire grâce à des actions intégrées menées avec les organismes des Nations Unies, un atelier conjoint destiné à faciliter la compréhension des conséquences humanitaires de la menace que représentent les explosifs a été organisé avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cet atelier, qui a rassemblé 34 organisations non gouvernementales nationales et internationales, visait à lancer des débats en vue de l'élaboration d'un plan d'action tenant compte des réalités locales et permettant d'atténuer la

		menace que représentent les explosifs sur l'espace humanitaire et d'améliorer l'accès à l'information concernant ladite menace
Prévention des menaces liées aux explosifs pesant sur la population civile, et lutte contre ces menaces, par des activités de formation à la sensibilisation aux risques et d'encadrement en la matière à l'intention des organisations de la société civile malienne, des actions de sensibilisation renforcée à l'intention de 20 000 personnes dans les régions concernées, et la coordination et la prestation d'une aide adaptée aux survivants et à leurs familles	33 000	Civils ont été sensibilisés à ces risques et ont été visés par des actions de sensibilisation renforcée aux menaces liées aux explosifs dans les régions touchées Une aide adaptée a été fournie à 100 survivants d'accidents liés à des explosifs et à leurs familles Une collaboration a été établie avec le Ministère de l'éducation et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de faire de l'éducation aux risques liés aux explosifs une partie intégrante des programmes scolaires à l'échelle nationale
Renforcement de la capacité d'au moins 6 organisations de la société civile et de 40 de leurs experts maliens à diffuser des messages de sensibilisation aux risques et à réaliser une enquête non technique, pour accroître la durabilité de la lutte antimines au Mali et renforcer la résilience des populations locales face aux menaces liées aux explosifs	6	La capacité de six organisations de la société civile et de 38 de leurs experts maliens à diffuser des messages de sensibilisation aux risques, à porter assistance aux victimes et à réaliser une enquête non technique a été renforcée, ce qui a contribué à ce que les organisations nationales de la société civile soient mieux à même de mener des interventions civiles pour faire face aux risques liés aux explosifs
Appui à des initiatives en faveur de la maîtrise ou de la réduction des armes légères et de petit calibre dans certaines zones à risque	274	Sessions de formation ont été organisées sur le thème de la gestion et de la sécurisation des armes légères et de petit calibre et des munitions
Fourniture de 22 500 jours de patrouille pédestre dans les principaux foyers de peuplement (par groupe de 30 hommes, 3 heures par jour, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)	33 897	Jours de patrouille pédestre ont été assurés. Ce nombre plus élevé que prévu est la conséquence directe de l'intensification du rythme et de l'augmentation de la durée des opérations menées par la force, de la multiplication des opérations menées par les secteurs, ainsi que de la nécessité de faire face à la détérioration de la situation dans le centre
Fourniture de 4 500 jours de patrouille mixte (Nations Unies et forces de sécurité maliennes), notamment dans le nord et le centre du pays (2 patrouilles par chacune des 9 unités de police constituées (dans le nord et le centre), 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)	3 804	Jours de patrouille mixte ont été assurés Le nombre de jours de patrouille mixte assurés a été inférieur aux prévisions car les forces de sécurité maliennes dans les régions ne disposaient pas d'effectifs suffisants pour ces activités
Fourniture de 900 patrouilles de longue distance par le personnel de police des Nations Unies (2 patrouilles de longue distance pour chacune des 9 unités de police constituées (dans le nord et le centre du pays), pendant 50 semaines)	1 066	Patrouilles de longue distance ont été assurées. Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par l'intensification des activités dans le cadre de l'exécution du plan d'action relatif à la sécurisation de la région centrale et en vue

	d'appuyer les opérations liées à la sécurité, y compris la demande de conduite de patrouilles de longue distance supplémentaires en dehors de la zone de Bamako

Réalisation escomptée 2.3 : Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre d'éléments cantonnés de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 5 000 ; 2018/19 : 10 000)	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore été lancé à grande échelle. Une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration a été lancée à Gao, à Kidal et à Tombouctou le 6 novembre, ce qui a constitué une avancée importante vers le début du processus beaucoup plus large de réforme du secteur de la sécurité et a ouvert la voie à la mise en branle du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cette initiative a permis d'enregistrer au total 1 747 éléments issus de mouvements armés, qui ont été stationnés dans des sites prévus à ce effet. Au 30 juin, 1 432 d'entre eux avaient été déclarés médicalement aptes à rejoindre l'armée, 146 attendaient leur certificat médical, 29 n'avaient pas participé à l'exercice et 127 avaient été déclarés inaptes. L'initiative visait avant tout à recenser les éléments pouvant être intégrés à l'armée ; néanmoins, les personnes déclarées inaptes ont été réorientées sur la voie d'une réinsertion socioéconomique dans la vie civile, conformément au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (2016/17 : descriptif du programme adopté ; 2017/18 : Commission nationale active dans 6 régions ; 2018/19 : programme national pleinement opérationnel dans 6 régions)	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore été lancé à grande échelle. Une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration a été menée en collaboration avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et la Commission d'intégration dans les régions de Gao, de Tombouctou et de Kidal. Au total, les démarches concernant l'intégration de 1 432 ex-combattants dans l'armée dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination ont été accomplies. Depuis avril 2019, un soutien a été apporté aux fins de la révision de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le cadre de séances de travail quotidiennes
Nombre d'éléments de groupes armés, notamment de femmes et d'enfants, y compris les enfants séparés des groupes armés, dont l'identité a été vérifiée et enregistrée, et qui ont participé au programme de désarmement et de démobilisation (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 10 000 ; 2018/19 : 10 000)	Dans le cadre d'une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'identité d'un total de 1 747 éléments issus de mouvements armés, dont deux femmes, a été vérifiée et ces éléments ont été désarmés, enregistrés et démobilisés. Aucun cas d'enfant combattant associé à des mouvements armés n'a été enregistré
Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés et d'individus associés à de tels	Un programme national à grande échelle n'avait pas encore été lancé. Dans le cadre d'une initiative accélérée

groupes, y compris les femmes, bénéficiant de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de réinsertion (2016/17 : 15 773 ; 2017/18 : 10 000 ; 2018/19 : 10 000)	de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, 1 747 éléments issus de mouvements armés ont été enregistrés, dont 127 ont été réorientés vers la réinsertion socioéconomique conformément au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration Pour prendre en charge les jeunes à risque, les personnes associées aux groupes armés et les femmes, des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité menés à titre de mesures urgentes sont venus compléter le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Augmentation du nombre de jeunes à risque, de femmes, de groupes ayant des besoins particuliers et de membres des populations locales bénéficiant de programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité (2016/17 : 116 798 bénéficiaires directs [34 projets] ; 2017/18 : 120 000 [30 projets] ; 2018/19 : 120 000 [30 projets])	Au total, 35 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été menés (9 dans la région de Tombouctou ; 6 dans la région de Kidal ; 12 dans la région de Mopti ; et 8 dans la région de Gao). Il y a eu au total 5 874 bénéficiaires directs (3 665 hommes et 2 209 femmes) et 195 610 bénéficiaires indirects. En raison de la demande locale, certains coûts de projets ont été inférieurs aux prévisions, ce qui a permis de lancer davantage de projets au cours de la période à l'examen. Le nombre de bénéficiaires indirects a été plus important que prévu car certains projets ont concerné des zones où les ménages sont de plus grande taille
Augmentation du nombre d'activités efficaces et efficientes de prévention, de traitement, de prise en charge du sida, du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles et d'aide aux patients, dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 6 000 ex-combattants et personnes à leur charge ; 2018/19 : 6 500)	En tout, 1 747 combattants participant au processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration et 115 membres des équipes d'appui du Mécanisme opérationnel de coordination ont été informés de la disponibilité des services relatifs au VIH

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation d'un appui technique et logistique dans les camps de désarmement et de démobilisation et d'autres lieux prédéterminés, pour 10 000 personnes liées à des groupes armés	Oui	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore été lancé à grande échelle. Une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration a été menée avec le soutien technique et logistique de la MINUSMA. Elle a permis d'enregistrer au total 1 747 éléments issus de mouvements armés
Dans les camps de démobilisation comme au sein des collectivités, conduite d'activités d'identification, de vérification, de fichage et d'enregistrement d'éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'éducation psychosociale, de réconciliation et d'orientation	Oui	Une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration a permis d'effectuer les démarches nécessaires à l'enregistrement de 1 747 éléments issus de mouvements armés au total. Avant cette initiative, une campagne de

civique		sensibilisation avait été organisée dans les régions du nord En outre, préalablement au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la MINUSMA a facilité le préenregistrement par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion de 74 918 combattants issus des différents groupes armés qui ont signé l'Accord ou qui le respectent
Conduite d'activités favorisant la réinsertion socioéconomique et visant jusqu'à 10 000 ex-combattants	127	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore été lancé à grande échelle. Une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration a permis d'effectuer les démarches nécessaires à l'enregistrement d'au total 1 747 éléments issus de mouvements armés, dont 127 ont été jugés inaptes à l'intégration. L'initiative visait avant tout à recenser les éléments pouvant être intégrés à l'armée ; néanmoins, les personnes déclarées inaptes ont été réorientées sur la voie d'une réinsertion socioéconomique dans la vie civile, conformément au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Organisation de 5 ateliers sur la sensibilisation et la mobilisation et prestation de conseils techniques à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les organisations de femmes et les dirigeants locaux, afin de permettre aux acteurs maliens d'être mieux à même d'exécuter efficacement le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration	11	Ateliers et sessions de formation sur les thèmes des droits de la personne, du traitement des données et de la prise en compte des questions de genre ont été organisés afin d'aider les parties concernées à exécuter efficacement le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans différents domaines Les activités menées ont été plus nombreuses que prévu en raison de l'intensification des préparatifs et de l'amélioration des capacités et de la compréhension concernant l'initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration
Organisation de 6 ateliers destinés aux populations locales, notamment aux femmes, dans le cadre de la conduite dans les régions d'une campagne permanente de sensibilisation sur le thème du retour des ex-combattants de groupes armés	2	Ateliers de sensibilisation ont été organisés à Ber et à Tombouctou. Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ayant pas encore commencé, il a été décidé de procéder à un exercice de planification stratégique d'une approche globale de la sensibilisation à l'effort national de désarmement, de démobilisation et de réintégration avant de mener d'autres actions de sensibilisation

Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion concernant les problèmes cruciaux qui risquent de se poser au cours de l'exécution du programme	Oui	Des conseils et un appui techniques ont été fournis à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, concernant notamment l'élaboration du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration et la formation militaire des ex-combattants jugés aptes à être intégrés dans l'armée, ainsi que la révision de la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Exécution de 30 projets visant à lutter contre la violence au sein de la collectivité et à favoriser la réinsertion socioéconomique à l'échelle locale, notamment en contribuant à la prévention de l'extrémisme violent et aux efforts de déradicalisation, au bénéfice de jusqu'à 10 000 ex-combattants et individus associés à des groupes armés, à titre de mesure d'urgence	35	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore été lancé à grande échelle. Dans le cadre d'une initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration, un total de 1 747 éléments issus de mouvements armés ont été enregistrés, dont 127 ont été réorientés vers la réinsertion socioéconomique conformément au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration Pour prendre en charge les jeunes à risque, y compris les personnes associées aux groupes armés, des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité menés à titre de mesures urgentes sont venus compléter le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration
Inscription à des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité de 120 000 jeunes à risque, femmes, et membres de groupes ayant des besoins particuliers et de populations locales	195 610	Au total, 35 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été menés (9 dans la région de Tombouctou ; 6 dans la région de Kidal ; 12 dans la région de Mopti ; et 8 dans la région de Gao). Il y a eu au total 5 874 bénéficiaires directs (3 665 hommes et 2 209 femmes) et 195 610 bénéficiaires indirects. Le nombre de bénéficiaires indirects a été plus important que prévu car certains projets ont concerné des zones où les ménages sont de plus grande taille
Organisation de 4 ateliers et de réunions mensuelles visant à sensibiliser et à mobiliser les institutions nationales et les organisations de défense des droits de l'enfant et à leur fournir des conseils techniques afin de les aider à identifier les enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés ou ayant subi des violations graves, à vérifier leur situation, à les libérer, à retrouver leur famille, à les rendre à celle-ci et à les réinsérer	Oui	L'accent a été mis sur la sensibilisation et un appui technique a été fourni afin d'identifier les enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés, de vérifier leur situation, de les libérer, de retrouver leur famille, de les rendre à celle-ci et de les réinsérer. Pour ce faire, des missions de contrôle bimestrielles ont été menées dans les centres de détention ; 4 ateliers régionaux sur l'évaluation de l'âge d'un enfant ont été proposés à 120 acteurs de la protection de l'enfance dans les régions de Mopti, de Tombouctou et de Gao et à

		Bamako ; l'équipe spéciale de surveillance et d'information a tenu 3 réunions sur les violations graves commises contre des enfants ; 12 réunions mensuelles ont été organisées régulièrement avec la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille, conjointement avec l'UNICEF, afin de fournir des conseils techniques, de surveiller les violations graves commises contre des enfants et d'appuyer l'action visant à identifier les enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés, à vérifier leur situation, à les libérer, à retrouver leur famille, à les rendre à celle-ci et à les réinsérer
Organisation de 2 ateliers à l'intention de groupes armés et des acteurs concernés en vue de définir des mesures de prévention de la radicalisation et du recrutement d'enfants et de renforcer les mesures existantes ainsi que d'établir une stratégie de prévention et d'intervention pour favoriser la réintégration des enfants liés à des groupes armés	2	Ateliers ont été organisés à Bamako à l'intention de 63 représentants de groupes armés et de la société civile et de responsables du Gouvernement ; ils ont porté sur l'application de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et sur la diffusion de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité (qui traite notamment des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et du rôle de prévention des communautés) et visaient à concevoir ou renforcer les mesures de prévention de la radicalisation et du recrutement d'enfants et à favoriser la réintégration des enfants associés à des groupes armés
Prestation de conseils dans le cadre d'une session de formation visant à renforcer les capacités de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille à faire face de manière adaptée aux violations graves commises contre des enfants, et tenue de 6 réunions sur les mesures à prendre au niveau national pour prévenir le recrutement d'enfants et les violences sexuelles, lutter contre l'impunité et répondre aux besoins des enfants séparés des groupes armés et des personnes ayant subi des violences sexuelles	Oui	Une session de formation a été organisée pour renforcer les capacités de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille, l'objectif étant d'améliorer la réponse aux violations graves commises contre des enfants. Des conseils techniques et des directives ont été fournis concernant la manière de lutter contre l'impunité et de répondre aux besoins des enfants séparés des groupes armés et des autres enfants victimes. Neuf réunions ont été organisées, et des interventions conjointes portant sur des cas spécifiques ont été menées ; 6 réunions ont été organisées sur les thèmes de la systématisation de la prise en compte des préoccupations relatives à la protection de l'enfance et de la coordination des interventions menées pour régler ces questions. En outre, les capacités opérationnelles et techniques des directions régionales chargées de la protection de l'enfance ont été évaluées dans le cadre d'une étude menée par le Gouvernement. Le rapport issu de cette étude orientera les mesures qui seront prises à l'avenir pour renforcer les

		capacités de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille
Organisation de 16 visites dans 8 zones de désarmement, de démobilisation et de réintégration (2 visites dans chaque zone) afin de vérifier la libération d'enfants associés à des groupes armés, de plaider en faveur de cette opération et de former les groupes armés à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, dans le cadre d'une collaboration entre la MINUSMA et l'UNICEF	14	Visites ont été effectuées dans les huit zones de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Pendant les deux phases de l'initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration dans les régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou, les enfants présents ont fait l'objet de contrôles, des actions de sensibilisation ont été menées et les membres des mouvements armés ont été formés à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, dans le cadre d'une action menée en coordination avec l'UNICEF et la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille. Deux visites prévues ont dû être annulées pour des raisons de sécurité Au cours des visites, on a identifié 11 combattants suspectés d'être des enfants. Lors des vérifications avancées, ces combattants ont tous présenté de nouveaux documents d'identité valides qui ont vraisemblablement été produits pour contourner les mesures de protection de l'enfance en place. Chacun des 1 747 combattants ayant participé à l'initiative accélérée de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration a été sensibilisé individuellement aux six violations graves commises contre des enfants
Organisation de 8 visites dans les 8 zones de désarmement et de démobilisation (1 visite dans chaque zone) afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées aux conflits commises dans le cadre des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Non	Le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'avait pas encore commencé
Organisation, dans les diverses régions, de 48 visites de contrôle de l'exécution et d'évaluation par les équipes de terrain de la Mission dans des zones de cantonnement ou de casernement pendant le déroulement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment dans les zones où sont menés des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de réinsertion socioéconomique au niveau local	120	Visites ont été organisées pour contrôler et évaluer le déroulement des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans des zones de cantonnement ou de casernement
Diffusion de 24 nouvelles émissions radiophoniques sur les questions relatives au cantonnement, au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et aux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité	60	Émissions radiophoniques ont été diffusées Ce nombre plus élevé s'explique par la couverture du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de

	réintégration ainsi que des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans le but d'accroître la visibilité des efforts faits dans ce domaine

Réalisation escomptée 2.4 : Amélioration de la gouvernance des institutions chargées de la sécurité, notamment par l'application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Adoption et exécution, par le Gouvernement malien, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment en matière de mobilisation de ressources (2016/17 : projet de stratégie élaboré ; 2017/18 : adoption ; 2018/19 : exécution)	Le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité a continué de mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité en collaboration avec la Commission d'intégration, l'objectif étant d'associer l'armée au processus plus large de réforme du secteur de la sécurité. Le plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité visant à rendre la stratégie complètement opérationnelle a été élaboré et attend d'être adopté au niveau du Gouvernement
Élaboration, adoption et exécution d'une stratégie nationale et d'un plan d'action national de lutte contre le terrorisme et la violence extrême (2017/18 : adoption de la stratégie ; 2018/19 : exécution de la stratégie), et élaboration, adoption et exécution d'une stratégie de sécurité des frontières (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : projet de stratégie élaboré et adopté ; 2018/19 : exécution)	Le Gouvernement malien a poursuivi la mise en œuvre de sa politique nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme avec le soutien de la MINUSMA et d'autres partenaires. Un organe central et un secrétariat permanent ont été créés à Bamako et rendus pleinement opérationnels. Deux bureaux régionaux ont été établis à Mopti et à Gao et ont reçu des équipements, du matériel et des fournitures de bureau. Des activités de sensibilisation ont été lancées à l'intention des acteurs religieux ainsi que des groupes de jeunes et de femmes, sous la direction de l'organe central La stratégie nationale de sécurité des frontières et le plan d'action y relatif ont été adoptés et leur mise en œuvre a débuté
Prestation par les Forces de défense et de sécurité maliennes de services aux victimes de violences sexuelles, enregistrement des plaintes, enquête sur les cas signalés et suite donnée, conformément aux instructions permanentes et méthodes d'orientation pertinentes (nombre de cellules de la police malienne spécialement affectées à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences sexuelles liées aux conflits : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 2)	Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été équipées et formées pour apporter aux victimes de violences sexuelles liées au conflit un accompagnement de qualité adapté à la situation de ces personnes. Deux cellules opérationnelles de la police ont bénéficié d'un soutien Une session de formation a été organisée sur l'accueil et l'orientation des victimes de violences fondées sur le genre, à laquelle ont participé 14 opérateurs du service de téléassistance spécialisée dans la lutte contre les violences fondées sur le genre et 15 représentants des commissariats de police de Bamako Une réunion a eu lieu avec la gendarmerie concernant la mise en service de la deuxième cellule de lutte contre les violences fondées sur le genre Une cérémonie de transfert de responsabilités a été organisée pour un projet à effet rapide concernant la construction de 30 latrines pour les femmes soldats dans trois camps militaires, et un cours de formation sur les

	violences sexuelles liées au conflit a été organisé à l'intention de 30 membres de la police malienne. 25 instructeurs des Forces de défense et de sécurité maliennes ont reçu une formation sur la question des violences sexuelles liées au conflit dans le cadre d'une formation de formateurs sur la détection des violations des droits de l'enfant
Augmentation de la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes (police : 2016/17 : 11,9 % ; 2017/18 : 17 % ; 2018/19 : 18 % ; gendarmerie : 2016/17 : 5 % ; 2017/18 : 5 % ; 2018/19 : 7 % ; garde nationale : 2016/17 : 6,5 % ; 2017/18 : 8 % ; 2018/19 : 9 % ; forces armées : 2016/17 : 6 % ; 2017/18 : 9 % ; 2018/19 : 9,5 %)	L'effectif féminin des Forces de défense et de sécurité maliennes était de 14,01 % pour la police, 2 % pour la gendarmerie, 6,25 % pour la garde nationale et 9,5 % pour les forces armées Plusieurs activités et initiatives de sensibilisation ont été menées par la MINUSMA tant au niveau politique que technique afin d'obtenir une augmentation du pourcentage de femmes engagées dans les Forces de défense et de sécurité maliennes
Le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée bénéficie d'une infrastructure, de matériel pour les enquêtes criminelles, d'un renforcement de ses capacités, de capacités de coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale et d'un appui à la réforme législative et réglementaire (2016/17 : le bâtiment accueillant le Pôle judiciaire et sa brigade d'investigation spécialisée à Bamako est opérationnel ; 2017/18 : la remise en état des cellules du bâtiment du Pôle judiciaire est achevée et 75 % des membres du Pôle et de la brigade ont reçu une formation sur les instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ; 2018/19 : 100 % des membres du Pôle judiciaire et de la brigade ont reçu une formation sur les instruments internationaux relatifs au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée ; début de la construction de bâtiments supplémentaires à Bamako et de bâtiments pour accueillir les antennes régionales du Pôle à Mopti, à Gao et à Tombouctou, et fourniture de matériel pour les enquêtes criminelles)	100 % des membres du Pôle judiciaire ont reçu une formation sur les instruments internationaux relatifs au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée Les travaux de construction de bâtiments supplémentaires à Bamako et des bâtiments destinés à accueillir les antennes régionales du Pôle à Mopti, à Gao et à Tombouctou n'ont pas débuté, faute de décision du Ministère de la justice 100 % du matériel d'enquête criminelle a été fourni
Progrès accomplis dans le renforcement de la sécurité des prisons où sont détenus des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée, grâce à l'amélioration du matériel et au renforcement des capacités et des connaissances des autorités nationales et locales et des responsables de l'administration pénitentiaire (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 prison dont la protection contre les atteintes à sa sécurité intérieure et extérieure est renforcée ; 2018/19 : 2 prisons dont la protection	Des plans de sécurité ont été élaborés et des exercices de simulation ont été organisés dans 4 prisons, à Gao, à Tombouctou, à Mopti et à Koulikoro, où étaient incarcérés des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée. 80 % du matériel de sûreté et de sécurité destiné aux 4 prisons a été acheté ; le reste du matériel est en cours d'acquisition Un projet financé par le Fonds fiduciaire a également été élaboré en vue de la construction d'une aile haute sécurité dans la prison de Dioila destinée à accueillir les suspects et les détenus condamnés pour des faits liés au terrorisme

contre les atteintes à leur sécurité intérieure et extérieure est renforcée)	
Réduction des risques d'infection par le VIH et promotion des comportements positifs parmi les Forces de défense et de sécurité maliennes (2016/17 : sensibilisation de 1 000 membres du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes et personnes à leur charge ; 2017/18 : 1 200 ; 2018/19 : 2 000)	3 273 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et personnes à leur charge ont été sensibilisés au VIH et aux mesures à prendre pour prévenir les infections à VIH De vastes campagnes sur le VIH ont été organisées dans les zones de conflit où l'accès aux services de base en matière de VIH était limité ; plus de personnes que prévu y ont participé, notamment les personnes à charge

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation de conseils et d'activités de formation à l'intention de hauts fonctionnaires maliens concernant la réforme du secteur de la sécurité (1 session de formation à la planification stratégique et à la gestion du changement, 1 atelier sur le contrôle de l'exécution et l'évaluation, 1 atelier sur les ressources humaines et l'installation dans les locaux du Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité d'une unité chargée de cette réforme, et 1 séminaire national sur la réforme à l'intention de tous les acteurs concernés des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales et de la communauté internationale)	Oui	Des conseils ont été fournis et 4 ateliers ont été organisés en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité sur l'élaboration du plan d'action dans le cadre du document de stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité Un soutien a été apporté à l'organisation d'une réunion de haut niveau, à laquelle ont participé tous les mouvements armés, afin de convenir des critères d'intégration et d'attribution des grades aux combattants de ces mouvements
Prestation de conseils et d'activités de formation à l'intention des parlementaires (membres de l'Assemblée nationale et d'autres organes législatifs) et de leurs assistants concernant la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, dont 1 atelier sur les dépenses publiques relatives au secteur de la sécurité et 1 séance de formation sur la gouvernance démocratique de ce secteur	2	Réunions ont été organisées en collaboration avec le National Democratic Institute pour fournir une assistance technique à l'Assemblée nationale du Mali afin d'améliorer le contrôle législatif, les processus politique et institutionnel et le processus de réforme. Une session de formation sur la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité s'est tenue à l'intention des assistants parlementaires Un atelier sur les dépenses publiques du secteur de la sécurité n'a pas pu se tenir, les parlementaires étant en pleine préparation des élections législatives et donc non disponibles
Tenue de 2 ateliers en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civil à l'Assemblée nationale et de 1 séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des organisations de la société civile, du Gouvernement malien et des membres de la Commission d'intégration	2	Ateliers ont été organisés en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civil, auxquels ont participé des représentants de la société civile et du gouvernement Un séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité a été organisé avec des organisations de la société civile, le Gouvernement malien et la Commission d'intégration, dont la présidence a été assurée

		par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Premier Ministre
Tenue de 6 ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de la société civile sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité nationale, dont 2 ateliers sur la réforme de ce secteur tenant compte de la problématique femmes-hommes	6	Ateliers ont été organisés à Bamako, à Gao, à Mopti et à Ségou, à l'intention de personnes venant de toutes les régions, y compris Koulikoro, Kayes, Sikasso et Tombouctou, auxquels ont participé 120 personnes en tout, dont 40 femmes. Deux ateliers portaient expressément sur les approches tenant compte des questions de genre
Conduite de 5 missions d'évaluation dans les régions du nord du Mali avec la Commission Défense et sécurité, dont 2 enquêtes d'opinion auprès des populations locales concernant les organismes de sécurité	Non	Les missions d'évaluation sur le terrain n'ont pas pu être menées, les parlementaires de la Commission Défense et sécurité étant en pleine préparation des élections législatives et donc non disponibles
Organisation de 2 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue de mettre en œuvre une stratégie nationale de sécurité et de défense, de 5 ateliers en vue d'appuyer l'exécution de la stratégie nationale de sécurité des frontières et de 5 ateliers (à Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) à l'intention des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes et les groupes d'enfants et de jeunes, sur la stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	2	Ateliers ont été organisés en vue d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité et de défense : un atelier avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et la société civile, portant notamment sur des amendements au document de stratégie ; un atelier avec le Commissariat du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité sur l'élaboration du plan d'action établi dans le cadre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité
	4	Ateliers ont été organisés à Bamako, à Gao, à Koulikoro et à Sikasso en vue d'appuyer l'exécution de la politique nationale de sécurité des frontières. L'atelier prévu à Mopti n'a pas eu lieu, la Commission nationale des frontières n'étant pas disponible. En revanche, un soutien a été apporté à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
	5	Ateliers ont été organisés à Bamako, à Mopti, à Gao et à Tombouctou avec des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, sur la stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
Prestation de conseils techniques à la Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale en vue de la formulation d'un plan stratégique de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, et conduite de 2 ateliers en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civils, notamment la Commission Défense et sécurité	2	Réunions ont été organisées en collaboration avec le National Democratic Institute pour fournir une assistance technique à l'Assemblée nationale du Mali (Commission parlementaire de la Défense nationale, de la sécurité et de la protection civile) afin d'améliorer le contrôle législatif, les processus politique et institutionnel et le processus de réforme

Conduite de 3 missions d'évaluation conjointes sur le terrain (par la Mission, les Forces de défense et de sécurité maliennes, le G5 Sahel, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union européenne et d'autres partenaires) à l'appui de la stratégie nationale de sécurité des frontières afin de déterminer les mesures concrètes à prendre et d'établir des propositions budgétaires et des propositions de projets détaillées en vue de la mise en œuvre de cette stratégie	Non	La Mission a décidé de donner la priorité aux réunions de conseil et d'appui technique avec la Direction nationale des frontières afin de recenser les postes frontière accessibles devant bénéficier d'interventions avant que des visites sur le terrain soient effectuées. Six postes frontière ont été recensés (Gogui, Kouremali, Mankoro, Kadiana, Koury et Bnema) : ils seront équipés de fournitures de bureau, 887 exemplaires supplémentaires de la politique des frontières et du plan d'action y relatif seront imprimés et six trous de sonde seront forés
Organisation de 1 atelier réunissant les Forces de défense et de sécurité maliennes, les partenaires maliens, la société civile et les partenaires internationaux en vue de la définition d'une stratégie de désarmement de la population civile respectant le principe « ne pas nuire » qui soit propice à la stabilisation et de la mise en place d'une équipe spéciale mixte à cet effet	Oui	Des réunions consultatives se sont tenues avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et ont débouché sur le projet d'organiser un atelier de renforcement des capacités en vue de soutenir le contrôle des forces armées sur le terrain Un atelier de renforcement des capacités a été organisé avec les inspecteurs de l'armée nationale sur le contrôle interne et un autre sur l'audit interne, en appui à la stratégie de désarmement de la population civile respectant le principe « ne pas nuire ». Un atelier a été organisé avec 120 jeunes leaders et membres des forces de défense sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la prévention du recrutement des jeunes dans les groupes extrémistes ainsi que la prévention de la radicalisation des membres des Forces dans le cadre de missions sur le terrain. Les ateliers supplémentaires ont été organisés à la demande des autorités nationales
Prestation de conseils et d'un appui techniques à 3 organisations locales de la société civile participant à la réforme du secteur de la sécurité (à Gao, Mopti et Tombouctou) en vue de la sensibilisation de 1 000 civils	Oui	Un atelier de sensibilisation sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été organisé avec trois organisations locales de la société civile à Bamako Le lieu et, par conséquent, le nombre précis de civils sensibilisés ont évolué en raison des risques qui existaient en matière de sécurité, mais on estime qu'il y a eu en tout un millier de participants
Une fois par mois, réunion du groupe de travail technique avec l'ensemble des acteurs internationaux participant à la réforme du secteur de la sécurité, et, deux fois par mois, organisation de réunions de coordination politique présidées par le Représentant spécial du Secrétaire général	7	Réunions du groupe de travail technique de sécurité ont eu lieu. Le nombre de réunions a été ajusté en fonction de la présence et de la disponibilité des acteurs internationaux

Organisation d'une mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU, sous l'égide de la MINUSMA, comprenant des ateliers régionaux de validation et la présentation du rapport final aux autorités maliennes à Bamako	Non	La mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité n'a pas eu lieu En revanche, un atelier conjoint a été organisé à Bamako par la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel en collaboration avec la MINUSMA pour tous les partenaires internationaux et nationaux afin d'examiner les leçons tirées de la réforme du secteur de la sécurité et du processus de désarmement, démobilisation et réintégration dans les opérations sur le terrain, l'objectif étant d'aider à faire progresser la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration au Mali
En coopération avec des organismes des Nations Unies, prestation de conseils techniques concernant la procédure de contrôle préalable au recrutement des agents de la police territoriale malienne et facilitation de la procédure de sélection des candidats	Oui	Des conseils techniques ont été fournis lors d'une réunion consultative tenues avec les groupes armés pour expliquer la nécessité de parvenir à un accord commun sur la police territoriale, grâce à l'organisation de réunions du groupe de travail de coordination technique, réunissant tous les partenaires internationaux, ainsi qu'à l'organisation d'un atelier avec le Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité pour discuter de la police territoriale
Dans le cadre de 5 réunions, prestation de conseils et d'une assistance technique concernant l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation couvrant les mesures spéciales destinées à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale en la matière et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences de ce type	Oui	Une assistance technique et des conseils ont été fournis dans le cadre de 5 réunions et sessions de formation à des organismes gouvernementaux spécialisés concernant la mise sur pied de plans de réforme du secteur de la sécurité, y compris de dispositions relatives aux violences sexuelles liées au conflit
Organisation de 3 ateliers et de 3 stages de formation à la sensibilisation et au renforcement des capacités en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit, à l'intention des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, et prestation d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de 10 réunions visant à prévenir les violences sexuelles et sexistes liées au conflit commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes et à s'assurer que les auteurs rendent compte de leurs actes	9	Stages de formation à la sensibilisation et au renforcement des capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, en matière de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, qu'elles soient ou non liées au conflit, ont été organisés Davantage de stages que prévu ont été organisés, à la demande d'organisations de la société civile locales
	10	Réunions visant à prévenir les violences sexuelles liées au conflit qui sont le fait des Forces de défense et de sécurité maliennes
Dans le cadre de 1 atelier et de réunions, prestation de conseils et d'un appui technique aux Forces de défense et de sécurité maliennes afin que la protection des enfants soit prise en compte dans la	Oui	Des conseils et un appui technique ont été fournis aux Forces de défense et de sécurité maliennes afin que la protection des enfants soit prise en compte dans la mise en œuvre des

mise en œuvre des plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et concernant le traitement des violations graves des droits de l'enfant		plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité nationale et concernant le traitement des violations graves des droits de l'enfant, grâce à l'organisation de 1 atelier à Mopti à l'intention de 30 représentants du gouvernement et de la société civile et de 16 réunions sur l'évaluation multidisciplinaire de l'âge des enfants, contribuant ainsi à la mise en œuvre des plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité nationale
Prestation de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction et écoles des Forces de défense et de sécurité maliennes en vue de l'inscription des questions des droits et de la protection des enfants dans leurs programmes d'enseignement et de formation, par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités et la fourniture de matériel de formation à la protection de l'enfance	Oui	Un soutien a été apporté aux centres d'instruction et écoles des Forces de défense et de sécurité maliennes en vue de l'inscription des questions des droits et de la protection des enfants dans leurs programmes d'enseignement et de formation grâce à l'organisation de 9 sessions de formation à l'intention de 175 participants (dont 56 filles et femmes) ainsi qu'à l'élaboration de deux supports de formation sur la protection de l'enfance (un pour l'armée et un pour la police, la gendarmerie, la protection civile et la garde nationale). La cérémonie officielle de remise des supports de formation sur la protection de l'enfance a été reportée au mois d'août 2019 à la demande des autorités maliennes
Formation de 6 400 élèves des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre de sessions d'une semaine ou plus comprenant différents modules définis dans le programme de formation conjoint pour 2018-2019 (compétences policières générales, police de proximité, lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, déontologie, droits de l'homme et problématique femmes-hommes)	7 656	Membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été formés dans le cadre de sessions de formation d'une semaine En plus des cours de formation prévus, la Mission a apporté son concours aux partenaires maliens concernant d'autres besoins de formation essentiels bien précis (formation préalable au déploiement pour le personnel affecté aux régions du centre et du nord, sécurisation des opérations électorales, sensibilisation aux engins explosifs improvisés et fouilles préventives)
Appui à la tenue de 2 ateliers sur l'emploi de la force et la prise en compte des droits de l'homme dans la conduite des opérations sur le terrain destinés aux membres de l'unité conjointe spécialisée dans la lutte contre le braconnage mise en place par les forces armées et les gardes forestiers maliens	2	Ateliers de formation ont été organisés en collaboration avec l'organisation non gouvernementale The Wild Foundation pour renforcer les capacités de 2 brigades mixtes anti-braconnage (composées de 70 éléments de la garde forestière et des Forces armées maliennes) et 1 avion motorisé ultraléger a été mis à disposition aux fins de la sécurité des populations locales et de la lutte contre le trafic et le braconnage dans la région de Gourma
Prestation de conseils techniques et d'appui en vue de l'entrée en activité du Pôle judiciaire spécialisé (fourniture d'infrastructures et de matériel,	Oui	Des conseils et un appui techniques ont été fournis en vue de l'entrée en activité du Pôle judiciaire spécialisé, conjointement avec

renforcement des capacités et la coopération nationale, régionale et internationale, et conseils en ce qui concerne les projets de lois et de règlements)		l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, au moyen de 26 sessions et ateliers de formation, de matériel d'enquête criminelle et d'une assistance législative
Prestation de conseils techniques et d'appui en vue de la mise en place d'antennes régionales du Pôle judiciaire spécialisé à Gao, Mopti et Tombouctou	Non	Des interventions ont été faites auprès du Ministère de la justice en faveur de la création d'antennes régionales du Pôle judiciaire spécialisé. La priorité a été donnée à Mopti en raison de l'urgence de la situation qui règne actuellement en matière de sécurité, mais aucune décision n'a été prise quant à l'emplacement précis où le bureau y sera installé
Mise en place d'une cellule d'appui aux poursuites judiciaires composée de spécialistes de la justice internationale parmi le personnel de la Mission	Non	La cellule d'appui aux poursuites judiciaires n'a pas été mise en place La décision de ne pas mettre en place cette cellule a été prise compte tenu de la nature et de la sensibilité des affaires traitées par le Pôle judiciaire spécialisé, ainsi que de l'indépendance des magistrats et de leur accès aux dossiers
Appui à la mise en œuvre de la politique nationale relative à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent et du plan d'action correspondant	Oui	Un appui a été apporté au Gouvernement malien en vue de la mise en œuvre de la politique nationale relative à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent. Un organe central et un secrétariat permanent ont été créés à Bamako et rendus pleinement opérationnels. Deux bureaux régionaux ont été établis à Mopti et à Gao et ont reçu des équipements, du matériel et des fournitures de bureau. Des activités de sensibilisation ont été lancées à l'intention des acteurs religieux et des groupes de jeunes et de femmes, sous la direction de l'organe central
Appui à la sécurité dans les prisons, notamment par des conseils, un appui technique et matériel, le renforcement des capacités et la sensibilisation des autorités nationales et locales et des agents de l'administration pénitentiaire, en particulier en ce qui concerne la détention des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée	Oui	Un appui technique, financier et organisationnel a été fourni aux autorités maliennes, qui ont approuvé le règlement intérieur de la prison de Gao et les plans de sécurité des prisons de Gao, Mopti, Tombouctou et Koulikoro, cette dernière accueillant des détenus dangereux Des projets et des activités de renforcement des capacités ont été élaborés et mis en œuvre dans le but d'assurer la réinsertion socioprofessionnelle des détenus tout en prévenant l'extrémisme violent (le centre agricole de Kenioroba a été transféré à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire) ; des programmes de formation et des sessions de renforcement des capacités

		ont été organisés dans le nord et le centre du pays Un nouveau système de gestion des données pour les prisons a été créé et installé. 80 % du matériel de sûreté et de sécurité destiné aux quatre prisons susmentionnées a été acheté Des sessions de renforcement des capacités, de mentorat et d'appui technique ont été organisées avec les autorités et les agents pénitentiaires sur les questions de sécurité et de gestion en milieu carcéral (au moins 57 dans le nord et le centre du pays) Deux enquêtes ont été menées à Mopti pour déterminer l'appui à apporter dans le cadre de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans la région
Sensibilisation de 6 500 ex-combattants aux risques du VIH/sida et prestation de services de consultation, de dépistage, de traitement, de soins et d'aide confidentiels à ceux qui le souhaitent	1 862	En tout, 1 747 combattants participant au processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration et 115 membres des équipes d'appui du Mécanisme opérationnel de coordination ont bénéficié des services relatifs au VIH. Chaque personne séropositive a été orientée vers les services adéquats afin de bénéficier d'un traitement, de soins et d'un accompagnement Le nombre d'ex-combattants bénéficiant de services relatifs au VIH a évolué en fonction de la progression du programme de désarmement, démobilisation et réintégration
Sensibilisation de 2 000 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et des personnes à leur charge au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles, et fourniture de traitements, de soins et de services d'appui	3 273	Membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et personnes à leur charge ont reçu des informations sur le VIH et les violences sexuelles liées au conflit, parmi lesquels 1 378 ont fait un test de dépistage du VIH. Les personnes séropositives ont été orientées vers les services adéquats afin de bénéficier d'un traitement, de soins et d'un accompagnement De vastes campagnes sur le VIH ont été organisées dans les zones de conflit où l'accès aux services de base en matière de VIH était limité. Plus de personnes que prévu ont participé à ces campagnes

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

44. La situation des droits de l'homme au Mali reste très préoccupante, en raison de la détérioration des conditions de sécurité, en particulier dans le centre du pays ainsi que le long des frontières avec le Burkina Faso et le Niger. De graves violations des droits de la personne ont été signalées, dans un contexte marqué par les violences intercommunautaires, les activités de groupes terroristes et les opérations

antiterroristes menées à l'échelle nationale. Par conséquent, la Mission a continué de surveiller, dans l'ensemble du pays, les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par des acteurs étatiques et non étatiques et des forces internationales, à réunir des éléments de preuve et à enquêter à cet égard.

45. La MINUSMA a effectué 60 missions de surveillance des droits de l'homme et 14 missions d'enquête dans le pays et recensé 372 cas de violation grave des droits de l'homme (47 cas) et d'atteintes (325 cas) aux droits de l'homme concernant au moins 1 573 victimes, dont au moins 134 femmes et 97 enfants. Ces cas découlent essentiellement de la violence entre les communautés, des activités de groupes armés extrémistes violents et d'opérations antiterroristes. Deux-cent cinquante-neuf cas ont été recensés dans la région de Mopti et de Ségou, 48 dans la région de Tombouctou, 26 dans la région de Gao, 17 dans la région de Ménaka, 12 à Bamako, 8 dans la région de Kidal et 2 dans la région de Koulikoro. Les groupes armés d'autodéfense locaux ont commis 163 cas de violation des droits de l'homme. En outre, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et d'autres groupes terroristes ont revendiqué la responsabilité des faits dans 118 cas. Les groupes armés signataires, non signataires et dissidents ont commis 45 cas de violation des droits de l'homme. Le mécanisme opérationnel de coordination est responsable de deux cas de violation des droits de l'homme au cours de la période considérée. Par ailleurs, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été responsables de 44 cas de violation des droits de l'homme et d'autres autorités publiques de 4 cas.

46. Conformément à son mandat, la MINUSMA a aidé les autorités maliennes à lutter contre les violations des droits de l'homme, à enquêter sur de tels actes et à combattre l'impunité. Dans le cadre du mécanisme d'examen périodique mis en place avec le Ministère de la justice pour surveiller la situation des droits de l'homme, 12 cas ont été examinés par les pouvoirs publics au cours de l'année. Quatorze missions d'enquête spéciales ont été menées au Mali pour rassembler des preuves sur les allégations de violation grave des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, notamment dans le cadre de l'attaque qui a eu lieu à Ogossogou, le 23 mars. La MINUSMA et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont conclu que l'attaque avait été planifiée, organisée et coordonnée et qu'elle constituait un crime contre l'humanité. La Mission a également fourni un appui technique et logistique à cette enquête, ainsi qu'un appui sur le terrain à la suite de l'attaque commise le 9 juin à Sobane-Da, qui a fait 35 victimes civiles, dont 22 enfants.

47. La MINUSMA et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime ont appuyé le renforcement des institutions nationales, en particulier le Pôle judiciaire spécialisé, y compris sa brigade d'enquête spécialisée, notamment par des sessions de formation ainsi que par la fourniture de matériel d'enquête pour améliorer la capacité d'analyse criminelle, et l'école nationale de la magistrature, de sorte que des poursuites puissent être engagées contre les auteurs des crimes qui constituent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris ceux commis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

48. Une assistance technique et des conseils ainsi que le renforcement des capacités et des équipements ont été fournis à la Commission vérité, justice et réconciliation, qui a reçu à ce jour 13 449 témoignages. L'équipe d'enquête nationale de la Commission, opérationnelle depuis le 19 mars, a ouvert des enquêtes par l'intermédiaire de ses six bureaux régionaux.

49. La Mission a continué de soutenir les activités de sensibilisation et le renforcement des capacités afin de mieux faire comprendre à la population l'état de droit et les principaux aspects du système judiciaire officiel, de sorte à renforcer la confiance dans les autorités judiciaires et améliorer l'accès à la justice.

50. L'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves à l'encontre des enfants en situation de conflit armé, codirigée par la MINUSMA et l'UNICEF, a enquêté sur 670 violations graves concernant individuellement 510 enfants, parmi lesquels 182 dont l'association aux forces et groupes armés a été établie, 301 qui ont été mutilés ou tués, 16 qui ont été victimes de violences sexuelles et 11 qui ont été enlevés. En outre, 49 attaques ont eu lieu contre des écoles et des hôpitaux, perpétrées pour la plupart par des groupes extrémistes et des éléments armés non identifiés ; il y a eu 138 cas de refus d'aide humanitaire contre des enfants. Un dialogue franc a été noué avec les mouvements armés pour lutter contre les graves violations commises contre les enfants. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action contre les violations graves signé par la Coordination des mouvements de l'Azawad, tandis que la Plateforme s'est fermement engagée à signer son plan d'action avant décembre 2019.

51. Après trois ans de plaidoyer, la MINUSMA a franchi une étape importante le 1er mars 2019, lors de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, lorsque le Gouvernement malien et l'ONU ont signé un communiqué commun sur la prévention et la répression de ces violences. La MINUSMA a travaillé avec ses partenaires du Gouvernement, de la société civile et d'autres entités des Nations Unies pour élaborer un plan de mise en œuvre qui traduira le communiqué en actes concrets.

52. Dans le cadre d'une approche globale, la MINUSMA a fourni une assistance technique et un renforcement des capacités et mené des activités de sensibilisation concernant la violence sexuelle liée au conflit, à l'intention d'institutions nationales, notamment la Commission vérité, justice et réconciliation, l'association des victimes de la violence fondée sur le genre et les groupes armés.

Réalisation escomptée 3.1 : Adoption et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme après un conflit

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Maintien du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire traités par les autorités publiques (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 21 ; 2018/19 : 40)	12 violations ou atteintes concernant les droits de l'homme et le droit international humanitaire ont été traitées par les autorités publiques. Le nombre inférieur de cas s'explique par le rythme auquel les autorités nationales traitent ces violations. La MINUSMA a continué d'expliquer aux autorités publiques l'importance et la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre les violations des droits de l'homme et des droits internationaux
Les atteintes aux droits de l'homme ont continué d'être portées à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect de ces droits de l'homme et du droit international humanitaire (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 40 cas présumés de violations signalés ; 2018/19 : 40)	48 atteintes aux droits de l'homme ont été portées à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect de ces droits et du droit international humanitaire. Le nombre est plus grand que prévu, comparé aux périodes précédentes
Augmentation du nombre de mesures d'atténuation prises par des forces de sécurité non onusiennes, notamment des forces de sécurité maliennes, qui bénéficient de l'appui de la Mission, en application de la politique de diligence voulue en matière de	En l'absence de mécanisme de suivi de l'application des mesures d'atténuation par les forces de sécurité non onusiennes, notamment maliennes, les données n'étaient pas disponibles. Pour soutenir le Gouvernement dans ce domaine et améliorer la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre des mesures d'atténuation sur le terrain,

droits de l'homme (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 35 ; 2018/19 : 50)		la MINUSMA a organisé cinq sessions de sensibilisation à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, à Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Ménaka, à l'intention de 226 participants (dont 47 femmes), y compris de représentants des partenaires maliens et des entités des Nations unies
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Conduite de missions hebdomadaires de suivi de la question des droits de l'homme, notamment de visites de contrôle régulières dans les lieux de détention et de missions d'enquête dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et Ménaka, ainsi que dans les régions du sud du Mali, notamment à Bamako, l'objectif étant en particulier de rassembler des informations et de faire rapport, en temps voulu, sur les personnes et entités préparant, donnant l'ordre de commettre ou commettant des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire, dans le cadre du régime de sanctions	Oui	La MINUSMA a effectué 418 visites de lieux de détention et 60 missions de surveillance des droits de l'homme à Bamako et dans les régions
Conduite de 12 missions spéciales et missions d'enquête approfondie au Mali pour réunir des informations sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises, notamment par la force du G5 Sahel durant ses opérations	Oui	14 missions spéciales et missions d'enquête approfondie menées au Mali pour réunir des informations sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises, notamment par la force du G5 Sahel durant ses opérations. Le nombre plus grand de missions d'enquête s'explique par l'augmentation de la violence dans le centre du pays
Conduite, par des membres du personnel établis à Bamako et dans les autres régions, de 12 missions de suivi des activités de programme dans les régions du nord, afin d'aider les partenaires de la société civile et les pouvoirs publics à promouvoir et à protéger les droits de l'homme	Non	En raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du pays, les missions d'enquête sur les massacres et les missions de surveillance des droits de l'homme ont dû être privilégiées par rapport aux missions de suivi des activités de programme Toutefois, deux missions de reconnaissance ont été menées à Mopti et à Tombouctou pour évaluer l'exécution éventuelle du projet visant à réduire le risque de radicalisation des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les régions de Mopti et de Tombouctou par la sensibilisation aux droits de l'homme, à la démocratie et à la citoyenneté, et par l'accès à la formation professionnelle
Appui au fonctionnement d'un centre pour jeunes (rénové en 2017/18) dans la région de Mopti et à la	Non	Un projet général combinant formation professionnelle et sensibilisation aux droits

construction ou à la rénovation d'infrastructures destinées aux jeunes dans les régions de Tombouctou et de Kidal, en vue de sensibiliser et de former les jeunes des deux sexes, et de leur donner les moyens de promouvoir l'éducation pour la paix, le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation		de l'homme, à la démocratie et à la citoyenneté a été mis en place dans la région de Mopti et à Tombouctou à l'intention des jeunes vulnérables. Toutefois, en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du pays, qui a constitué un obstacle majeur à la finalisation du projet, et de la nécessité de se concentrer en priorité sur les enquêtes sur les massacres qui ont eu lieu dans la même région, la Mission a décidé de reporter la mise en œuvre du projet à la période 2019/20
Organisation, en collaboration avec les autorités judicaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, d'un séminaire d'une semaine sur le droit pénal international, à l'intention de 50 magistrats de haut rang, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile afin qu'ils mettent en commun leurs expériences en matière de protection des droits de l'homme	Oui	Une session de formation sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire a été organisée en collaboration avec l'Institut international des droits de l'homme-Fondation René Cassin (Strasbourg) du 11 au 16 février 2019, à Bamako, à laquelle ont participé huit experts internationaux. Ce séminaire d'une semaine a vu la participation de 102 hauts magistrats, fonctionnaires et dirigeants de la société civile (dont 22 femmes) du Mali et de 10 autres pays
Fourniture d'un appui et de conseils techniques dans le domaine des droits de l'homme aux magistrats maliens, en particulier au Pôle judiciaire spécialisé et dans les écoles nationales de magistrature, et renforcement de leurs capacités dans ce domaine (surtout au moyen de sessions de formation), pour qu'ils puissent engager des poursuites contre les auteurs des crimes qui constituent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris ceux commis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme	Oui	Les magistrats maliens ont reçu un appui et des conseils techniques et ont vu leurs capacités renforcées en matière de droits de l'homme, pour qu'ils puissent engager des poursuites contre les auteurs des crimes qui constituent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris ceux commis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Un atelier sur les droits de l'homme et la détention liée au terrorisme a été organisé à Bamako. Il a réuni 17 participants, dont une femme, issus de divers horizons, principalement des fonctionnaires des secteurs judiciaire et de la défense, venus de Gao, Mopti, Ségou et Bamako
Fourniture de conseils techniques au Ministère de la justice, renforcement de ses capacités et tenue de réunions mensuelles avec lui, dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, afin d'examiner et de traiter les cas recensés par les spécialistes des droits de l'homme dans le pays, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants	Oui	14 réunions mensuelles ont eu lieu avec le Ministère de la justice, dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, afin d'examiner et de traiter les cas recensés par les spécialistes des droits de l'homme dans le pays, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
Fourniture d'un appui technique ainsi que de matériel de bureau et de matériel informatique aux magistrats et aux organisations de défense des	Oui	Un appui technique a été apporté aux magistrats aux fins du traitement judiciaire des violations des droits de l'homme

droits de l'homme, aux fins du traitement judiciaire des cas de violations des droits de l'homme commises dans le passé, en particulier les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants		commises dans le passé, par l'organisation d'une session de formation de deux jours visant à renforcer la capacité des auditeurs de justice à garantir leur respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans l'exercice de leurs fonctions En ce qui concerne la fourniture de matériel de bureau et de matériel informatique aux magistrats et aux organisations de défense des droits de l'homme aux fins du traitement judiciaire des violations des droits de l'homme commises dans le passé, la Mission avait prévu d'appuyer les magistrats du Tribunal de grande instance de Bamako aux fins du traitement de 3 cas de violence sexuelle commis dans les régions du nord du Mali. Toutefois, en raison d'un décret modifiant la compétence des tribunaux, les magistrats de Bamako n'étaient plus compétents pour ces affaires et les magistrats n'avaient pas encore repris leurs fonctions dans le nord
Fourniture d'une assistance et de conseils techniques au Ministère des droits de l'homme et de la réforme de l'État, à la Cour constitutionnelle et à la Commission nationale des droits de l'homme, en vue de leur permettre de s'acquitter de leurs mandats respectifs, notamment pour ce qui est de la promotion et de la protection des droits de l'homme	Oui	La Mission a continué d'appuyer la Commission nationale des droits de l'homme du Mali pour ce qui est de la participation d'un membre de la Commission nationale des droits de l'homme à la session d'été (juillet 2018) de l'Institut international des droits de l'homme-Fondation René Cassin de Strasbourg et de deux membres à la conférence annuelle des institutions nationales des droits de l'homme, qui a eu lieu à Genève. Un forum de deux jours a été organisé pour un échange d'informations avec les partenaires sur le plan stratégique 2018-2020 de la Commission ; et un expert de la Commission nationale des droits de l'homme du Niger a été envoyé pour aider la Commission nationale des droits de l'homme du Mali à renforcer sa capacité juridique et opérationnelle afin d'obtenir le statut « A », conformément aux principes de Paris
Organisation de discussions hebdomadaires avec des représentants des groupes armés dans les régions instables, en particulier celles de Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou, afin d'aborder des questions ayant trait aux droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants	Oui	54 discussions ont eu lieu avec des représentants de groupes armés à Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou afin d'aborder les questions de droits de l'homme
Fourniture de conseils et d'un appui technique aux Forces de défense et de sécurité maliennes pour	Oui	Plusieurs sessions de formation ont été organisées pour fournir des conseils et un

qu'elles intègrent et prennent en compte systématiquement les droits de l'homme dans leurs programmes et sessions d'entraînement, dans le cadre notamment de 24 activités de sensibilisation à l'intention des groupes armés et des Forces de défense et de sécurité maliennes, sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire		soutien technique aux Forces de défense et de sécurité maliennes afin de garantir leur conformité avec le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. 44 sessions de formation ont été organisées pour sensibiliser 1 279 membres (dont 175 femmes) des Forces de défense et de sécurité maliennes aux principes fondamentaux des droits de l'homme et au droit international humanitaire
Application systématique de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans tous les aspects de l'appui apporté par la Mission aux forces de sécurité non onusiennes et vérification systématique des antécédents des principales personnes ou parties prenantes soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme, et organisation, à l'intention d'acteurs nationaux, notamment des groupes armés signataires, de séances de sensibilisation à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme	Oui	31 projets ont été évalués au regard de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour tout le soutien fourni par la MINUSMA aux forces de sécurité non onusiennes et 5 sessions de sensibilisation ont été organisées pour les homologues nationaux, y compris les groupes armés signataires, sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à Bamako, Ménaka, Gao, Tombouctou et Mopti
Tenue de 12 séances de sensibilisation et fourniture d'un appui à l'intention des organisations de la société civile, notamment la presse locale et les associations de jeunes, de sorte qu'elles puissent surveiller et signaler d'éventuelles violations des droits de l'homme et mener des activités de promotion et de protection de ces droits, y compris durant le processus électoral de 2018	Oui	26 séances de sensibilisation ont été organisées et un appui a été donné aux organisations de la société civile, notamment à la presse locale et aux associations de jeunes, de sorte qu'elles puissent surveiller et signaler d'éventuelles violations des droits de l'homme et mener des activités de promotion et de protection de ces droits, y compris durant l'élection présidentielle de 2018, à Bamako, Gao, Tombouctou, Mékana et Mopti Le nombre plus élevé de sessions est dû à l'espace de sécurité mis en place grâce aux missions conjointes et aux opérations intégrées dans le centre du pays
Publication, par la MINUSMA, de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Mali	Oui	2 rapports ont été publiés sur les violations des droits de l'homme perpétrées dans la région de Mopti (Koumaga et Koulogon Peul). En outre, une conférence de presse a été organisée le 2 mai 2019 pour communiquer les conclusions préliminaires de l'enquête sur les droits de l'homme concernant les massacres d'Ogossogou qui ont eu lieu en mars 2019
Organisation de 4 campagnes d'information à l'occasion des journées des droits de l'homme, à l'aide des supports suivants : 5 annonces publicitaires diffusées à la radio, 2 débats et 5 interviews radiophoniques, 4 reportages vidéo,	Oui	5 campagnes d'information ont été organisées Une campagne de sensibilisation portant sur les droits de l'homme et les élections a été menée en juillet 2018 pour les élections présidentielles ; 2 500 affiches ont été faites

1 000 affiches, 3 000 brochures, 5 500 t-shirts et 6 banderoles rétractables		Des activités de sensibilisation ont été organisées à Bamako et dans les régions pour la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme en décembre 2018 ; 2 000 brochures sur la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été faites pour tout le pays ainsi que 1 000 affiches, 5 500 t-shirts, 1 reportage vidéo sur la protection des droits de l'homme, 5 kakemonos, 4 panneaux d'affichage et 14 bannières Au titre de l'appui aux activités organisées dans les régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Mopti et Kidal pour les 16 journées de mobilisation,1 700 t-shirts, 3 000 brochures et 14 bannières ont été produits Au total, 500 t-shirts et 1 000 affiches ont été produits pour la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme Au total, 500 t-shirts et 1 000 affiches ont été produits à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit En outre, 8 interviews radio, 4 reportages radio, 1 débat et 2 émissions radio complètes sur le rapport sur les droits de l'homme, 1 reportage vidéo sur la mission à Koulougon et 1 reportage vidéo sur les droits de l'homme ont été réalisés Il a fallu prévoir plus d'activités de sensibilisation et d'information ainsi que d'autres supports du fait de l'organisation de l'élection présidentielle et de la nécessité de sensibiliser les populations afin de contrer les tendances croissantes de la violence intercommunautaire dans les régions, en particulier dans le centre du pays
Développement de la plateforme mobile libre de messagerie RapidPro afin de maintenir la communication et l'échange d'informations avec les personnes et les communautés à risque, ainsi que de diffuser et de recevoir des informations sur les droits de l'homme, notamment aux fins du signalement des violations et des atteintes commises dans des lieux reculés et difficile d'accès	Non	L'étude de faisabilité du projet a montré que compte tenu de la spécificité du projet et de son aspect très technique, sa mise en œuvre nécessiterait la participation de compagnies de téléphone privées et d'experts en technologies de l'information, ce qui en augmenterait considérablement le coût pour les bénéficiaires. En conséquence, la Mission a jugé que le projet n'aurait pas l'impact recherché et a décidé de le suspendre

Réalisation escomptée 3.2 : Respect des normes relatives aux droits de l'homme par le mécanisme et le processus maliens de justice transitionnelle

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
La Commission vérité, justice et réconciliation est pleinement opérationnelle dans les régions du nord et mène régulièrement des missions en vue de recueillir les témoignages des victimes (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 3 bureaux sont opérationnels) 2018/19 : 6 bureaux sont opérationnels)	Un appui continu a été donné à la Commission vérité, justice et réconciliation. Les 6 bureaux régionaux ont fonctionné pleinement et la Commission a recueilli 13 449 dépositions (témoignages de victimes)
Augmentation du pourcentage de cas faisant l'objet d'une enquête par la Commission vérité, justice et réconciliation par rapport à l'ensemble des témoignages recueillis (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 50 % ; 2018/19 : 80 %)	La Commission vérité, justice et réconciliation mène des enquêtes depuis sa création ; elle a mené des enquêtes spéciales sur3 cas emblématiques au Mali : la répression de la société civile en 1962, la révolte suivie de la rébellion de Kidal en 1963 et la répression paysanne de Ouelessebougou en 1968. À ce jour, elle a mené 3 enquêtes sur les 10 cas recensés
Augmentation du nombre d'associations de victimes qui reçoivent un appui dans leur action visant à faire traduire les coupables en justice et à obtenir réparation pour les victimes (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 15)	Un appui a été apporté à 14 associations de victimes dans le cadre du processus de responsabilisation et de demande de réparation pour les victimes, sous forme de réunions, d'ateliers et de séances de sensibilisation
Accroissement du pourcentage de femmes qui travaillent pour la Commission vérité, justice et réconciliation (2016/17 : 20 % ; 2017/18 : 35 % ; 2018/19 : 35 %)	Les femmes représentaient 20 % du personnel de la Commission vérité, justice et réconciliation, réduction due au manque de femmes nommées. La MINUSMA poursuivra ses efforts de sensibilisation en faveur d'une meilleure intégration des femmes au processus de paix

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux organes de contrôle des pouvoirs judiciaire et exécutif, en particulier dans le cadre de réunions techniques trimestrielles	Non	Un mécanisme de coordination entre la Mission et les organes de contrôle des pouvoirs judiciaire et exécutif n'a pas été mis en place au cours de la période 2018/19 en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le centre du pays, qui a nécessité de réorienter l'appui et les ressources vers les processus de justice transitionnelle
Fourniture d'un appui logistique, notamment sous forme de véhicules, de bureaux et de matériel de communication radio, à la Commission internationale d'enquête	Oui	Un appui logistique limité a été fourni à la Commission internationale d'enquête afin de faciliter le recrutement de personnel pour son secrétariat ainsi que la mise à disposition de véhicules et d'espaces de bureaux avant son déploiement au Mali. La Commission est pleinement opérationnelle depuis septembre 2018

Fourniture d'une assistance et de conseils techniques, ainsi que de matériel à la Commission vérité, justice et réconciliation, et renforcement de ses capacités afin de faciliter la conduite de ses activités quotidiennes à Bamako et sur le terrain, et de lui permettre de mener, sur le terrain, des enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme et d'organiser l'audition des victimes	Oui	Une assistance et des conseils techniques ont été fournis à la Commission vérité, justice et réconciliation, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'équipement, afin de lui permettre de mieux remplir son mandat. Sa capacité à mener sur le terrain des enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme et à organiser l'audition de victimes a également été renforcée
Fourniture d'un appui technique ainsi que de matériel de bureau et de matériel informatique à 15 associations de victimes dans les régions du nord et aux coalitions de la société civile, l'objectif étant de les aider à mener leurs activités de sensibilisation sur la justice transitionnelle et de défense des droits des victimes à un recours et à réparation	Oui	14 associations de victimes ont bénéficié d'un soutien dans le cadre du processus de responsabilisation, à savoir la capacité de faire valoir les droits des victimes et notamment le droit de demander réparation devant le système judiciaire

Résultat escompté 3.3 : Renforcement des institutions judiciaires afin qu'elles puissent fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Adoption, par le Ministère de la justice, d'une stratégie nationale visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridictionnelle (2016/17 : néant ; 2017/18 : stratégie élaborée ; 2018/19 : stratégie adoptée)	Malgré les efforts de la Mission et l'appui qu'elle donne au Ministère de la justice pour élaborer une stratégie nationale visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation en justice, le Ministère n'a pas adopté la stratégie au cours de la période considérée
Amélioration de la compréhension que la population a de l'état de droit et de la connaissance qu'elle a de ses droits fondamentaux et de ses obligations juridiques dans le cadre du système de justice formel, en lui donnant accès aux textes juridiques internationaux et nationaux et en l'encourageant à participer aux activités de sensibilisation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 40 textes juridiques nationaux publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice ; 2018/19 : 80 textes juridiques nationaux publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice)	80 textes juridiques nationaux ont été publiés sur le site Web du Ministère de la justice et 17 activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été organisées (5 dans la région de Gao, 11 dans la région de Tombouctou et 1 dans la région de Mopti). Ces initiatives visaient à mieux faire comprendre à la population l'état de droit et les principaux aspects du système judiciaire officiel, de sorte à renforcer la confiance dans les autorités judiciaires et améliorer l'accès à la justice

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Fourniture d'un appui technique et opérationnel et renforcement des capacités en vue d'améliorer l'accès à la justice et de lutter ainsi contre l'impunité des crimes graves et déstabilisateurs	Oui	Un appui technique et opérationnel a été fourni pour renforcer l'accès à la justice en ce qui concerne les crimes graves et déstabilisants Quatre enquêtes ont été menées (1 enquête sur 3 cas de violence intercommunautaire dans le Centre (Koulogon, Ogossogou et

		Sobanou), y compris une évaluation de la faisabilité et de la pertinence de l'exhumation d'un charnier à Ogossogou ; et 3 enquêtes sur des attentats contre la MINUSMA Un appui technique a été fourni à 7 organisations non gouvernementales locales pour leur permettre de mieux assurer l'accès à la justice à Gao et à Ménaka
Fourniture, dans le cadre de 1 atelier et de réunions, d'un appui technique à la police nationale et aux autorités judiciaires maliennes pour la gestion des cas de violations graves des droits de l'enfant	Oui	Un appui technique a été fourni à la police nationale malienne et aux autorités judiciaires sur la gestion des violations graves contre les enfants : 1 atelier régional de renforcement des capacités pour 26 juges, procureurs, policiers et gendarmes a été organisé conjointement avec l'UNICEF dans la région de Koulikoro, au cours duquel la MINUSMA a fourni une assistance technique et a facilité les modules. 4 réunions ont eu lieu avec le Pôle judiciaire spécialisé sur les violations graves des droits de l'enfant. En conséquence, le MINUSMA a pu suivre le traitement en bonne et due forme de 17 cas concernant des enfants associés à des groupes armés
Appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de la création d'un département de la formation du personnel pénitentiaire, ainsi que de l'élaboration d'un programme de formation des agents et des responsables pénitentiaires portant notamment sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus	Oui	Un appui a été apporté à l'élaboration d'un programme de formation de base pour les agents et responsables pénitentiaires. Le programme de formation a été remis à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire pour communication à l'Institut national de formation judiciaire
Appui aux avocats afin qu'ils fournissent des services d'aide gratuits (2017/18 : premières visites d'avocats maliens à Gao, Mopti et Tombouctou ; 2018/19 : présence régulière d'avocats maliens dans le centre et le nord du pays)	Non	Un appui a été apporté sous forme d'un atelier organisé à Tombouctou à l'intention des assistants juridiques et des juristes travaillant pour les Bureaux d'assistance juridique et judiciaire et les centres d'aide juridique afin que les populations de la région aient un meilleur accès à la justice et que la qualité de l'assistance juridique fournie par ces services s'améliore En outre, des réunions ont été organisées avec l'organisation non gouvernementale internationale Avocats sans frontières-Canada pour examiner une éventuelle collaboration concernant la fourniture d'une assistance juridique et administrative aux victimes de l'attentat d'Ogossogou. Les avocats maliens du centre et du nord du Mali n'ont pas toujours pu y participer pour des raisons de sécurité

Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et émissions de radio, y compris des débats et des entretiens avec des experts compétents en matière de législation nationale et de normes internationales relatives à la justice	17	sessions de sensibilisation axées sur les lois nationales et les normes internationales ont été organisées dans les régions de Bamako, Tombouctou, Gao et Ménaka en août 2018, tandis que 4 activités de sensibilisation ont été menées à Bamako et dans la région de Tombouctou en octobre 2018 Un plus grand nombre d'activités de sensibilisation ont été organisées sur le terrain, car les acteurs locaux, notamment la population locale, ont souhaité avoir plus d'informations sur les questions visées. Les activités de sensibilisation ont été privilégiées du fait qu'elles permettaient de consacrer plus de temps au sujet abordé.
Suivi d'environ 10 affaires pénales relatives à des crimes graves, en coopération avec le Pôle judiciaire spécialisé	Oui	Suivi de plusieurs affaires pénales : 18 affaires liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, à la Cour d'assises de Bamako ; 3 cas relatifs à des crimes graves, y compris des cas de violence intercommunautaire (Koulogon, Ogossogou et Sobanou, Mopti) ; 2 affaires pénales concernant des crimes graves à Tombouctou et Mopti ; 3 cas de crimes présumés liés au terrorisme à Gao ; et 5 cas de crimes contre des soldats de la paix, dont 2 attaques contre la force de la MINUSMA dans le cercle de Bandiagara et à Aguelhok Une évaluation des mesures judiciaires prises face aux cas de violence sexuelle en période de conflit a été menée à Bamako et dans les régions de Tombouctou et de Gao

Réalisation escomptée 3.4 : Progrès accomplis dans l'élimination des violations graves des droits de l'homme au Mali, notamment celles commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Plans d'action signés et appliqués par les parties au conflit (Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme) pour faire cesser les violations graves commises contre des enfants (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 plan signé et appliqué par la Coordination des mouvements de l'Azawad ; 2018/19 : 1 plan signé par la Plateforme)	7 réunions régionales et 6 ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation visant à faciliter l'application du plan d'action signé par la Coordination des mouvements de l'Azawad ont été organisés à l'intention de 290 de ses responsables et dirigeants politiques et militaires dans les régions de Gao, Ménaka, Kidal et Tombouctou Malgré les initiatives menées auprès de la Plateforme, notamment les 3 réunions régionales et les 2 ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation organisés à l'intention de 110 de ses dirigeants politiques et militaires à Gao, à Ménaka et à Mopti, les parties n'ont pas signé leur plan d'action mais se sont engagées à le faire avant décembre 2019

Lois nationales et initiatives régionales adoptées pour renforcer les mécanismes et initiatives nationaux de protection de l'enfance (2016/17 : aucune ; 2017/18 : aucune ; 2018/19 : 1 loi nationale élaborée et au moins 2 stratégies adoptées)	Un décret ministériel a été adopté pour renforcer le système national de protection de l'enfance ; il énonce une stratégie fondamentale de protection des droits de l'enfant au Mali. Il a contribué à la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des lignes directrices dont elle s'accompagne, et à la création du Comité malien de suivi de la mise en œuvre de cette déclaration, qui a adopté et exécuté un plan d'action annuel. Le « Code de protection de l'enfant » a été rédigé et il est à l'examen pour adoption
Accord contraignant signé et plans d'action établis par les groupes armés et les forces armées pour lutter contre les violences sexuelles (2016/17 : 1 accord signé et 1 plan d'application établi par la Plateforme ; 2017/18 : 1 accord signé et 1 plan d'application établi par la Coordination des mouvements de l'Azawad ; 2018/19 : 1 accord signé et 1 plan d'application établi par les Forces armées maliennes)	Un communiqué conjoint a été signé par le Gouvernement malien le 1er mars 2019 en vue de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits au Mali. Un cadre technique et un projet de plan d'action ont été définis en collaboration avec les ministères. Les partenaires sont convenus des activités qu'il fallait mener pour faciliter l'application du plan durant l'exercice 2019/20
Réduction du risque d'infection à VIH parmi les femmes et les filles vivant dans les zones de conflit en facilitant l'accès à l'information, aux traitements, aux soins et aux services d'appui (nombre de femmes et de filles sensibilisées et ayant bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels : 2016/17 : 1 000 ; 2017/18 : 1 500 ; 2018/19 : 1 600)	1 830 femmes et filles ont été sensibilisées à la prévention du VIH et des violences sexuelles liées aux conflits. Les activités de sensibilisation de masse ont permis de réaliser des économies d'échelle, ce qui signifie qu'un groupe cible légèrement plus important a pu être informé

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de 11 réunions avec les parties au conflit afin de veiller à ce qu'elles honorent l'engagement qu'elles ont pris de prévenir et de faire cesser les violations graves commises contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité, et à ce qu'elles mettent en œuvre les plans d'action qu'elles ont signés par la suite	14	Réunions ont été tenues dans les régions de Ménaka, Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti avec le Gouvernement et les groupes armés ; elles ont porté sur l'engagement qu'avaient pris ces parties, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, de prévenir et faire cesser les violations graves commises contre des enfants. Elles ont grandement contribué à la mise en œuvre du plan d'action de la Coordination des mouvements de l'Azawad
Appui à la mise en œuvre du plan d'action en faveur des droits de l'enfant de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, ainsi qu'au respect des engagements qu'elles ont pris en la matière, dans le cadre de 1 session de formation organisée à l'intention des responsables, de 4 ateliers régionaux et de 3 campagnes de sensibilisation de la population organisées dans les régions du nord sur les violations graves commises par les groupes armés, le contenu du plan et des	Oui	Un soutien à la mise en œuvre du plan d'action en faveur des droits de l'enfant a été fourni. La Coordination des mouvements de l'Azawad a bénéficié d'un appui aux fins de la mise en œuvre de son plan d'action dans le cadre de 1 session de formation organisée dans la région de Kidal à l'intention des 26 responsables désignés, ainsi que de 4 ateliers régionaux et de 3 campagnes de sensibilisation au niveau communautaire

questions qui y sont soulevées, ainsi que sur les effets à long terme des conflits armés sur les enfants		conduits dans les régions de Gao, Tombouctou et Ménaka Malgré les efforts de la Mission, la Plateforme n'avait pas signé son plan d'action
Organisation, dans les régions, de 5 sessions de formation des formateurs consacrées à la surveillance des violations des droits de l'enfant à l'intention de 80 instructeurs maliens (de l'école de police et de l'école militaire) et des responsables des questions relatives à la protection de l'enfance	5	Sessions de formation de formateurs consacrées à la surveillance des violations des droits de l'enfant ont été organisées à Bamako et dans les régions de Gao, Mopti, Ménaka et Tombouctou à l'intention de 114 instructeurs maliens (de l'école de police et de l'école militaire) et des responsables des questions relatives à la protection de l'enfance issus des Forces de défense et de sécurité maliennes. Le nombre de participants a été plus élevé que prévu, le Gouvernement malien ayant souhaité que plus de personnes assistent à la formation.
Organisation de 5 sessions de formation dans les régions afin de renforcer les moyens en matière de protection de l'enfance des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, et de promouvoir ainsi les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit	5	Sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation consacrées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance ont été organisées à Bamako et dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal à l'intention de 222 représentants des institutions de sécurité et de défense maliennes (armée, police et gendarmerie), des autorités publiques et des partenaires issus de la société civile malienne
Organisation de 4 sessions de formation dans les régions à l'intention des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, l'objectif étant de leur donner les moyens de mieux suivre la question des enfants touchés par le conflit, d'établir des rapports sur le phénomène et d'y faire face de manière adéquate	4	Sessions de formation ont été organisées dans les régions de Mopti et Gao et à Bamako pour renforcer les capacités de 140 représentants des autorités publiques et partenaires issus de la société civile malienne
Conduite d'une campagne auprès de l'Assemblée nationale, du Parlement des enfants et des parties prenantes au moyen de réunions et de 3 ateliers organisés à Bamako sur le Code de protection de l'enfant de 2002 ainsi que sur les violations graves commises contre des enfants	Non	Malgré les efforts de la mission, l'atelier n'a pas pu se tenir en raison de l'indisponibilité de l'Assemblée nationale. Cependant, une action de sensibilisation visant à encourager l'examen et l'adoption du Code de protection de l'enfant de 2002 a été menée auprès de l'Assemblée nationale par la MINUSMA, en partenariat avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Une émission radiophonique a eu lieu également pour sensibiliser le Gouvernement et la société civile à la protection des droits de l'enfant

Organisation de 1 atelier avec les autorités judiciaires et les parties prenantes sur le Protocole relatif à la libération et au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés, signé par l'ONU et le Gouvernement malien	1	Atelier sur le Protocole relatif à la libération et au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés, signé par l'ONU et le Gouvernement malien, a été organisé à l'intention de 26 représentants des autorités judiciaires compétentes en matière pénale et parties prenantes
Organisation de 1 atelier avec les groupes armés et les parties prenantes sur les moyens de protéger le système éducatif contre le conflit armé au Mali, notamment sur la prévention des attaques contre les établissements d'enseignement et de tout autre acte pouvant avoir une incidence négative sur l'éducation	1	Atelier de renforcement des capacités et de sensibilisation a été organisé à Bamako à l'intention de 20 membres de groupes et mouvements armés sur la mise en œuvre, par les acteurs non étatiques, de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et des lignes directrices dont elle s'accompagne, l'objectif étant de mieux protéger les écoles contre les attaques et d'empêcher qu'elles ne soient utilisées à des fins militaires
Élaboration de 8 rapports : 4 sur le renforcement des capacités en matière de formation à l'intention de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et 4 sur les violations graves commises contre des enfants destinés au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé	Oui	4 rapports trimestriels portant sur les violations graves commises contre des enfants ont été soumis. 1 rapport annuel d'ensemble sur les activités de renforcement des capacités a été établi, au lieu des 4 rapports trimestriels initialement prévus Tous les ateliers de renforcement des capacités, sauf un, ont été reportés au dernier trimestre, en raison de retards d'ordre politique. Afin de gagner du temps et d'améliorer la communication de l'information, la section a décidé de produire 1 rapport annuel d'ensemble sur les activités de renforcement des capacités au lieu des 4 rapports trimestriels initialement prévus
Suivi et signalement quotidiens des violations graves commises contre des enfants et conduite de 12 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Mopti) pour surveiller ces violations et poursuivre le dialogue engagé avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices	Oui	Un suivi et un signalement quotidiens des violations graves commises contre des enfants ont été faits et 12 missions ont été effectuées dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Mopti afin de surveiller ces violations et de poursuivre le dialogue engagé avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices
Organisation de campagnes d'information sur les journées des droits de l'enfant et sur la promotion et la protection des droits de l'enfant, notamment sur l'interdiction du recrutement et de l'utilisation d'enfants, des violences sexuelles, du meurtre et des atteintes à l'intégrité physique et des attaques contre les établissements d'enseignement et de soins, à l'aide des supports suivants : 23 banderoles rétractables, 6 annonces publicitaires diffusées à la radio, 2 reportages	Non	3 campagnes d'information ont été menées pour la Journée internationale de l'enfance (1 activité de sensibilisation organisée dans la région de Mopti, 500 t-shirts et 4 banderoles), le Salon de l'enfance de Bamako (1 activité de sensibilisation) et la Journée de l'enfant africain (500 t-shirts et 1 000 affiches) Le nombre de supports a été inférieur aux prévisions car il a fallu produire des supports

vidéo, 600 affiches, 600 brochures, 5 panneaux d'affichage et 1 000 t-shirts		destinés à d'autres événements, tels que l'élection présidentielle, et sensibiliser les communautés afin d'apaiser les violences intercommunautaires qui avaient tendance à se multiplier dans les régions, en particulier dans le centre du pays
Mise en œuvre de 3 projets à effet rapide à l'appui des initiatives menées par les institutions publiques et les organisations de la société civile, notamment celles qui promeuvent les droits de l'enfant, pour prévenir et combattre les violations graves commises contre des enfants	4	Projets à effet rapide visant à appuyer les initiatives menées par les institutions publiques et les organisations de la société civile ont été approuvés, l'accent étant mis sur les droits de l'enfant, notamment sur l'éducation et la prévention du recrutement d'enfants dans les groupes armés
Tenue, à Bamako, et en présence de représentants des régions du nord, de 5 consultations avec des institutions nationales, notamment la gendarmerie, la police et l'armée, sur les violences sexuelles liées aux conflits	8	Consultations avec des institutions nationales ont été menées, dont 2 séances de haut niveau avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit
Tenue de 5 réunions avec des associations de victimes de violence fondée sur le genre et des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation, afin de leur fournir une assistance technique dans le domaine des violences sexuelles liées aux conflits, notamment pour ce qui est de l'intégration de réparations en faveur des victimes dans le processus de réconciliation	5	Réunions, y compris des sessions de formation et de sensibilisation, ont été organisées à l'intention de 2 associations de victimes de violence fondée sur le genre et de membres de la Commission vérité, justice et réconciliation
Organisation de 5 réunions avec les groupes armés (Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme) et les forces armées maliennes afin de les inviter à s'engager dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits	5	Réunions ont été tenues avec les groupes armés et les forces armées maliennes pour examiner les plans d'application et avec le Gouvernement, l'objectif étant d'amener ces acteurs à s'engager de nouveau à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits
Organisation de 3 réunions techniques visant à aider les autorités nationales, notamment les équipes d'experts chargées d'enquêter sur les violences sexuelles liées aux conflits, à mobiliser des ressources	3	Réunions ont été organisées en vue d'aider les autorités nationales à mobiliser des ressources leur permettant d'enquêter sur les violences sexuelles liées aux conflits
Maintien d'un service de téléassistance aux victimes et témoins de violences sexuelles et de violences de genre, et application des instructions permanentes, afin de lutter efficacement contre les violences sexuelles, liées ou non aux conflits	Oui	Le service de téléassistance a été maintenu grâce à la fourniture d'un soutien technique et logistique et à l'organisation de sessions de formation à l'intention des opérateurs de ce service et des militaires
Sensibilisation aux violences sexuelles et aux violences de genre, liées ou non aux conflits, dans le cadre de 2 conférences organisées à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre (25 novembre-10 décembre 2018) et de la Journée internationale pour l'élimination de la	2	Conférences auxquelles ont participé des organisations de la société civile et des représentants du Gouvernement et des institutions nationales ont été tenues à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre et de la Journée

violence sexuelle en temps de conflit (19 juin 2018)		internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit
Élaboration de 8 rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits, dont 4 rapports trimestriels, 2 rapports sur le renforcement des capacités, 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général et 1 rapport annuel sur l'état d'avancement des plans d'exécution établis par la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad	8	Rapports ont été établis pour mettre en évidence les activités menées : 4 rapports trimestriels, 2 rapports de formation, 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général et 1 rapport annuel
Appui aux plans d'exécution établis par la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, au moyen de l'organisation de 2 ateliers à l'intention des responsables, de 2 sessions de formation des formateurs et de 6 sessions de sensibilisation	Oui	2 ateliers destinés aux responsables de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad ont été organisés, ainsi que 2 sessions de formation, afin d'assurer la bonne marche de leurs plans d'exécution. 6 sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention des groupes armés afin de les sensibiliser à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et à la lutte contre ce phénomène
Sensibilisation de 1 600 femmes et filles vivant dans les zones de conflit au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, et fourniture de soins et de services de consultation, de dépistage et d'appui confidentiels	Oui	1 830 femmes et filles ont été sensibilisées à la prévention du VIH/sida et des violences sexuelles liées aux conflits, dont 758 ont subi un test de dépistage du VIH. Chaque personne séropositive a été orientée vers un traitement, des soins et des services d'appui
Organisation, dans les zones de conflit, de 1 campagne d'information menée auprès des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées afin de mieux leur faire connaître les moyens de lutter contre les préjugés et la discrimination liés au VIH	1	Campagne d'information, comprenant 1 atelier de renforcement des capacités et des activités de sensibilisation axées sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, a été menée auprès de 1 383 notables, membres d'organisations de la société civile, personnes vivant avec le VIH, personnes handicapées et populations clefs des régions de Gao, Mopti et Tombouctou

Composante 4 : rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali

53. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la Mission a continué d'appuyer les efforts déployés par les autorités maliennes pour appliquer les dispositions de l'accord de paix portant sur le rétablissement de l'état de droit par la réinsertion, la formation, l'encadrement, la fourniture d'équipement et les programmes de sensibilisation et d'information. Ce faisant, elle a permis le retour des autorités judiciaires et renforcé le soutien apporté aux mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'impunité, notamment la remise en service des tribunaux dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réforme de la justice. À Kidal, la mise en service d'un tribunal et d'une prison ne sera possible que si les autorités judiciaires et pénitentiaires retournent effectivement dans la région, ce qu'elles ne peuvent pas faire actuellement en raison de la présence de groupes armés. La Mission a également continué d'appuyer les efforts visant à harmoniser les

mécanismes de justice traditionnelle et le système de justice formelle, notamment à Mopti, Tombouctou et Kidal.

54. La Mission a contribué à renforcer le respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique des institutions chargées de la sécurité au Mali en aidant les institutions judiciaires et pénitentiaires à mieux fonctionner dans les zones où elle est déployée, notamment en leur fournissant des conseils techniques et un appui logistique. Malgré la précarité de la situation de sécurité, qui a provoqué l'absentéisme ainsi que le départ et la réinstallation de certains responsables locaux, notamment à Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, la Mission et le Gouvernement ont poursuivi leurs efforts pour nommer et déployer des responsables judiciaires et pénitentiaires dans le nord et le centre du Mali.

55. La Mission a poursuivi ses activités de formation et de parrainage du personnel des établissements pénitentiaires nationaux afin de perfectionner les interventions de celui-ci en cas de troubles en prison et d'améliorer les conditions de détention ainsi que le traitement des prisonniers, étant donné qu'il est essentiel de garantir des conditions de détention humaines et de se concentrer sur la réadaptation et la réinsertion des prisonniers si l'on veut lutter contre la radicalisation dans les prisons. Le 1er mars 2019, la Mission a appuyé l'adoption d'un plan intégré de sécurité et l'organisation d'un exercice de simulation à la prison de Koulikoro, qui accueille des détenus à haut risque, y compris des personnes soupçonnées de terrorisme. C'était le premier d'une série d'exercices appelés à être reproduits dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou.

56. La MINUSMA a continué de collaborer étroitement avec les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et de se coordonner avec eux en vue de consolider la paix, d'appuyer autant que possible les initiatives de relèvement conjointes et de mieux s'acquitter de son mandat sans perdre de vue les liens entre le développement, l'aide humanitaire et les efforts de paix au Mali, notamment dans le cadre des projets à effet rapide et du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Il convient de noter que ces projets à effet rapide avaient pour objectif de soutenir les services publics essentiels, les moyens de subsistance et la création d'emplois ainsi que la construction de petites infrastructures, l'objectif étant de renforcer les institutions nationales et les communautés locales et d'accroître la confiance entre la Mission et la population malienne.

57. Le Fonds pour la consolidation de la paix a lancé deux projets transfrontières (entre le Mali et le Burkina Faso et entre le Mali et le Niger) pour promouvoir la participation à la vie politique et l'emploi des jeunes. Ces deux projets ont favorisé la prévention et la gestion des conflits dans les communautés locales ainsi que la participation des jeunes aux mécanismes de décision et appuyé les mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés locales, d'une part, et les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale, d'autre part, en donnant aux opérations de ces derniers une dimension axée sur les droits de la personne.

58. Le pourcentage d'administrateurs civils en poste dans leurs lieux d'affectation dans le nord et le centre du Mali a stagné, passant de 29 à 30 % au cours de l'exercice, malgré un décret du Premier Ministre en date du 2 avril 2019 donnant pour instruction aux fonctionnaires nommés dans le nord et le centre du pays de se redéployer dans leurs lieux d'affectation respectifs avant le 30 avril 2019. L'insécurité qui régnait dans ces régions, et en particulier dans les zones éloignées, était l'un des principaux facteurs expliquant l'absence des fonctionnaires.

59. En ce qui concerne la mise en place d'administrations provisoires au niveau des cercles, le Président, M. Keita, a signé le 27 mars un décret définissant les modalités

du transfert progressif des compétences, y compris la gestion des ressources humaines et financières, aux conseils régionaux, aux conseils de cercle et aux conseils municipaux. Ce décret devrait faciliter l'allocation de 30 % des recettes budgétaires de l'État aux collectivités territoriales, mesure prévue par l'Accord.

Réalisation escomptée 4.1 : Renforcement du pouvoir judiciaire dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice (2016/17 : les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme des opérations d'urgence sont partiellement mises en œuvre ; 2017/18 : toutes les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme des opérations d'urgence sont pleinement mises en œuvre ; 2018/19 : toutes les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme des opérations d'urgence sont pleinement mises en œuvre)	Objectif atteint Toutes les activités entreprises dans le cadre du Programme des opérations d'urgence ont été pleinement mises en œuvre.
Établissement d'un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et de la procédure formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci (2016/17 : aucun schéma ; 2017/18 : schéma établi ; 2018/19 : 1)	Objectif atteint Un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et de la procédure formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci, a été établi par le Ministère de la justice grâce à l'appui technique et financier de la MINUSMA
Nombre de tribunaux des régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que des districts de Mopti qui sont touchés par le conflit qui sont pleinement opérationnels (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires en cours d'instruction) (2016/17 : 9 ; 2017/18 : 13 ; 2018/19 :13)	13 des 18 tribunaux étaient pleinement opérationnels (2 sur les 4 de la région de Gao ; 4 sur les 5 de la région de Tombouctou ; 7 sur les 9 de la région de Mopti). Le tribunal de Kidal n'est pas opérationnel du fait que les pouvoirs publics sont absents de Kidal et que le Procureur de Kidal est basé à Gao. La présence des autorités judiciaires dans la région de Mopti est restée irrégulière en raison de l'instabilité
Nombre de prisons des régions de Gao, Tombouctou et Kidal qui continuent de fonctionner normalement (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents), ainsi que de celles des districts de Mopti qui sont touchés par le conflit (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents) (2016/17 : 7 ; 2017/18 : 13 ; 2018/19 : 13)	11 des 17 prisons fonctionnaient normalement (1 sur les 4 de la région de Gao ; 3 sur les 5 de la région de Tombouctou ; 7 sur les 8 de la région de Mopti). La prison de Kidal n'est pas opérationnelle du fait de l'absence des pouvoirs publics, y compris des autorités pénitentiaires, à Kidal. Les travaux de remise en état de la prison de Djenné (dans la région de Mopti) et de construction de la prison de Koro, actuellement menés dans le cadre de deux projets à effet rapide, permettront d'augmenter davantage les capacités opérationnelles pénitentiaires du pays avant la fin de 2019. Le nombre actuel de prisons qui fonctionnent normalement est légèrement inférieur aux prévisions en raison de l'insécurité qui règne, notamment dans les régions de Gao, Tombouctou et Ménaka, et qui fait obstacle aux

		projets d'infrastructure et au déploiement complet du personnel nécessaire au bon fonctionnement des prisons
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Prestation d'un appui, selon qu'il conviendra, aux mécanismes de justice traditionnelle, y compris à l'élaboration d'un cadre législatif visant à harmoniser le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle, au renforcement des capacités des acteurs de la justice traditionnelle, à l'entrée en fonction des acteurs de la justice traditionnelle et aux activités de sensibilisation concernant le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle	Oui	5 ateliers ont été organisés pour appuyer la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle à Mopti, Tombouctou et Kidal ; 2 sessions de travail ont été organisées pour élaborer le cadre législatif qui permettra d'harmoniser le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle ; 3 ateliers ont été organisés à Tombouctou sur les thèmes du règlement pacifique des conflits et de la complémentarité entre justice traditionnelle et justice formelle
Organisation, à Bamako et dans le nord et le centre du pays, de sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international	Oui	7 sessions consultatives sur les normes nationales et internationales de justice pénale ont été organisées à Gao et Mopti, et 2 sessions de travail sur la réforme du code de procédure pénale ont eu lieu à Bamako
Renforcement du cadre de coordination à l'intention des parties prenantes de l'appareil de justice pénale dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou, notamment au moyen d'activités de conseil et d'appui technique	Oui	Un appui a été fourni à 19 réunions de coordination des parties prenantes de l'appareil de justice pénale (5 à Gao, 7 à Tombouctou et 7 à Mopti), ce qui a permis de renforcer notablement les cadres régionaux de justice pénale, notamment au moyen d'activités de conseil et d'appui technique
Prestation de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice	Non	Le Ministère de la justice prévoit d'élaborer une stratégie nationale visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridictionnelle mais ne l'a pas encore fait
Prestation d'un appui au Ministère de la justice aux fins de la mise en service intégrale de 13 tribunaux et 13 prisons (y compris des moyens de stockage et d'analyse des statistiques concernant les détenus), par l'organisation d'activités d'assistance et de conseil, la mise à disposition de compétences spécialisées, et la mise en place d'un appui technique et opérationnel et d'activités de renforcement des capacités	Oui	Un appui technique a été fourni au Ministère de la justice et 13 tribunaux et 11 prisons ont été mis en service dans ce cadre. Certaines prisons et certains tribunaux n'étaient pas pleinement opérationnels en raison de l'insécurité ; en effet, il n'a pas été possible de procéder aux redéploiements de personnel et aux travaux d'amélioration des infrastructures qui auraient été nécessaires, ce qui fait qu'une partie du personnel a été déplacé vers des centres régionaux et que certaines prisons n'étaient pas entièrement sécurisées
		22 ateliers de renforcement des capacités et 21 sessions de travail sur les lois et les normes internationales applicables à l'accès à la justice et aux conditions de détention ont

	été tenus afin de contribuer à la mise en place et au fonctionnement des tribunaux et des prisons. En outre, des systèmes de gestion de données ont été installés dans 7 prisons, et du matériel de sûreté et de sécurité a été acquis pour 4 prisons

Réalisation escomptée 4.2 : Progrès accomplis sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Nombre de stratégies intégrées de stabilisation à l'échelle régionale, assorties d'objectifs, de cibles et d'initiatives d'appui, et modifiées en fonction de la situation et des priorités actuelles aux niveaux national et régional (2016/17 : pas de stratégies ; 2017/18 : 5 ; 2018/19 : 5)	Sur les 5 projets de stratégies de stabilisation à l'échelle régionale, 3 étaient en cours de révision (Mopti, Tombouctou et Kidal). Il n'a pas été possible d'achever ces révisions en raison de l'évolution de la situation, de la décentralisation en cours et de l'absence d'autorités intérimaires En attendant que l'environnement soit propice à la révision des stratégies, la MINUSMA a dispensé une formation de renforcement des capacités aux administrateurs locaux, aux élus et aux services techniques afin de permettre aux autorités maliennes d'entreprendre elles-mêmes cette planification stratégique
Nombre de projets relatifs aux dividendes de la paix mis en œuvre, notamment dans le domaine du renforcement de la confiance envers la Mission et les tâches à remplir, de la cohésion sociale et du règlement des conflits inter/intracommunautaires, des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, de la mise en place et de l'efficacité des autorités nationales, ainsi que de l'appui au processus de paix (2016/17 : 171 ; 2017/18 : 150 ; 2018/19 : 130)	Au total, 152 projets relatifs aux dividendes de la paix ont été mis en œuvre au cours de l'exercice (105 projets à effet rapide financés par la MINUSMA et 47 projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali)
Mobilisation de ressources financières pour les initiatives de stabilisation et de relèvement, à la suite d'initiatives de bons offices et d'activités de communication stratégique (2016/17 : 33,8 millions de dollars ; 2017/18 : 37 millions ; 2018/19 : 20 millions)	Au total, 10 nouvelles contributions ont été mobilisées au profit des initiatives de stabilisation et de relèvement, pour un montant cumulé de 14,7 millions de dollars. Ce chiffre est inférieur aux prévisions en raison de l'évolution des politiques des pays donateurs

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Mise en œuvre et coordination d'environ 80 projets à effet rapide financés par la Mission en vue d'appuyer les mesures de confiance destinées à la population locale, dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, des moyens de subsistance, de la formation de revenu et de l'infrastructure/des équipements de proximité, mais également pour contribuer à	105	Projets à effet rapide ont été mis en œuvre en vue d'appuyer les mesures de confiance destinées à la population locale, dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, des moyens de subsistance, de la formation de revenu et de l'infrastructure/des équipements de proximité, mais également pour contribuer à

améliorer l'accès aux services de base, conformément aux plans et priorités nationaux et régionaux du Mali et en coordination et collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire		améliorer l'accès aux services de base, conformément aux plans et priorités nationaux et régionaux du Mali et en coordination et collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Le faible coût de certains projets a permis la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets
Coordination avec les autorités nationales et régionales, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers et la société civile aux fins de la mise en œuvre de projets relatifs aux dividendes de la paix qui coïncident avec les 6 stratégies de stabilisation régionale et tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et des questions de genre	Oui	Des consultations ont été régulièrement tenues dans le cadre des mécanismes de coordination des partenaires techniques et financiers et avec les groupes de coordination de l'administration centrale et de la société civile afin d'évaluer et d'appuyer les efforts coordonnés, notamment aux fins de l'exécution de projets relatifs aux dividendes de la paix alignés sur les stratégies régionales
Prestation d'un appui par la tenue de 6 ateliers de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnées et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudenni, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans de stabilisation régionale pour ces régions qui tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et des questions de genre	2	Un appui a été fourni à des projets de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnées et sans exclusive, par les services techniques des administrations, de plans de stabilisation, notamment pour les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Taoudenni, Tombouctou et Mopti Le nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés est inférieur aux prévisions du fait que les plans de stabilisation n'ont pas été achevés par les interlocuteurs gouvernementaux et que la présence de personnel national était irrégulière dans les régions concernées
Consultations mensuelles menées auprès des autorités des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Taoudenni et Tombouctou, et fourniture d'un appui technique dans les domaines du relèvement rapide, de la stabilisation et de la consolidation de la paix, de manière à renforcer les capacités et les compétences techniques locales en fonction des services élémentaires que les autorités sont chargées de fournir	Oui	Au total, 85 réunions de consultation ont été organisées et ont permis d'apporter un appui technique aux autorités régionales
Processus de recensement mené par la Commission réhabilitation des zones postconflit conjointement avec les autorités nationales et locales et l'équipe de pays des Nations Unies, de manière à examiner, ensemble, les besoins du nord et du centre du Mali en matière de relèvement et de développement, et ainsi d'assurer une compréhension commune et de favoriser les synergies en matière de programmation	Oui	Le recensement conjoint des interventions dans le nord et le centre du pays a été actualisé en coordination avec la Mission, la Commission réhabilitation des zones postconflit et le mécanisme de coordination des partenaires techniques et financiers
Appui logistique et technique à l'intention du Gouvernement et des partenaires humanitaires et de développement, y compris l'équipe de pays des	Oui	Un appui technique a été fourni par la participation aux réunions de coordination et à celles des groupes de travail, notamment

Nations Unies, sur la mise en œuvre des composantes socioéconomiques de l'accord de paix et la facilitation de la mise en place d'évaluations communes des besoins et de missions dans le nord et le centre du Mali, y compris avec les partenaires techniques et financiers, selon que de besoin		avec l'équipe de pays des Nations Unies, et par des évaluations communes des besoins. Un appui logistique a été fourni à 570 membres du personnel du Gouvernement, des partenaires humanitaires et des partenaires de développement en vue de déplacements dans la zone de la Mission
Élaboration de la troisième phase du Fonds pour la consolidation de la paix dans les zones qui pourraient avoir été identifiées dans le cadre d'un plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali, notamment les initiatives transfrontières, en vue d'appuyer les efforts déployés au niveau local pour renforcer la cohésion sociale et faire face aux conflits inter/intracommunautaires	Oui	4 projets ont été financés et lancés avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et 1 projet a été prolongé dans les zones recensées dans le cadre du plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali
Mobilisation de financements supplémentaires (pour augmenter le montant de 2017/18) par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de communications régulières avec les donateurs, de manière à continuer de soutenir les institutions maliennes dans des domaines essentiels qui ont un rapport direct avec les activités de stabilisation et de relèvement, notamment avec la mise en œuvre de l'accord de paix	Oui	Au total, 10 nouvelles contributions ont été mobilisées au profit du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali par l'intermédiaire de communications régulières avec les donateurs, pour un montant cumulé de 14,7 millions de dollars
Prestation de bons offices et de conseils stratégiques, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination avec les donateurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur l'efficacité de l'aide, y compris la recherche d'initiatives qui pourraient être menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les autorités du pays	Oui	Des réunions de coordination ont été organisées avec les donateurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (10 réunions de coordination au sujet du Fonds d'affectation spéciale avec les donateurs et les partenaires, 1 réunion de coordination trimestrielle au sujet du Fonds d'affectation spéciale avec les donateurs, 15 réunions bilatérales avec les donateurs et 1 réunion de présentation à l'intention des donateurs)
Appui à la promotion d'une culture de la paix et de la réconciliation par l'organisation d'activités culturelles et traditionnelles dans les zones touchées par le conflit, en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Oui	Au total, 4 projets de l'UNESCO ont été lancés dans la région de Tombouctou au moyen de projets à effet rapide visant à promouvoir une culture de la paix et de la réconciliation
Mise en place d'activités de sensibilisation et de communication, y compris des bulletins mensuels et des supports visuels, pour accroître la sensibilisation des différentes parties prenantes, notamment les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les populations et communautés locales, aux projets de la MINUSMA visant à appuyer la	Oui	Au total, 150 activités d'information ont bénéficié d'un appui et ont permis de faire mieux connaître les projets de stabilisation et de relèvement

stabilisation et le relèvement dans le centre et le nord du Mali

Réalisation escomptée 4.3 : Rétablissement de l'autorité de l'État et décentralisation des services dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Nombre de représentants de l'État ayant regagné leurs lieux d'affectation respectifs dans les régions du centre et du nord (Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudenni), à la fois à l'échelle des cercles et des arrondissements (sur un total de 195 postes : 2016/17 : 55 % des postes étaient occupés ; 2017/18 : 32 % ; 2018/19 : 70 %)	Dans le nord et le centre du pays, le taux effectif de déploiement des administrateurs civils dans leurs lieux d'affectation respectifs, c'est-à-dire le taux d'administrateurs ayant assuré une présence continue dans ces lieux d'affectation, s'est élevé à environ 30 %. La persistance des problèmes de sécurité au Mali a fait obstacle au déploiement ou au redéploiement des administrateurs civils dans les lieux d'affectations situés dans le nord et le centre du pays
Établissement et mise en service des administrations intérimaires, tel que prévu par la loi (2016/17 : 5 régions ; 2017/18 : 32 cercles ; 2018/19 : 53 communes)	Il a été procédé à des nominations au niveau des cercles mais pas au niveau des communes. La mise en place d'autorités intérimaires au niveau des communes est donc toujours en attente du fait de la lenteur de l'application de l'accord de paix. Néanmoins, les nominations faites au niveau des cercles pourraient être considérées comme un pas dans la bonne direction. Au niveau des communes, aucune des 133 communes des 5 régions du nord (Gao, Ménaka, Kidal, Tombouctou et Taoudenni) n'a vu la mise en place d'autorités intérimaires. Au niveau des cercles, 21 des 24 administrations intérimaires ont été mises en place et étaient partiellement opérationnelles. Dans la région de Taoudenni, les nominations de 3 administrations intérimaires au niveau des cercles étaient en attente (Foum el'Alba, Boû Djébéha et Al-Ourch)
Ressources de l'État dûment transférées de l'administration centrale aux entités décentralisées, conformément à l'article 14 de l'accord de paix (2016/17 : 14 % ; 2017/18 : 22 % ; 2018/19 : 30 %)	Le taux de transfert de ressources entre l'administration centrale et les autorités locales était de 21,35 % à la fin de l'exercice. Compte tenu de la situation politique et des conditions de sécurité dans le centre et le nord du pays, le taux de transfert de ressources a légèrement augmenté, passant de 19,77 % (au 31 décembre 2018) à 21,35 % (au 30 juin 2019)

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
1 session de formation au renforcement des capacités à l'intention de 20 conseillers spéciaux de gouverneurs régionaux, chargés de rationaliser les mesures relatives à la réconciliation, à la gouvernance locale, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'à la prise en compte des questions de genre	Oui	Une session de formation des formateurs et de renforcement des capacités a été organisée à l'intention de responsables locaux. De plus, une session complémentaire de formation et de renforcement des capacités de 10 jours a été organisée à l'intention des autorités décentralisées
Réunions trimestrielles avec le Ministère de l'administration du territoire en vue d'examiner les	Oui	Des réunions trimestrielles ont été organisées avec le Ministère de l'administration du

progrès accomplis dans le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali		territoire, et notamment avec la Direction générale des collectivités territoriales, au sujet du rétablissement et de l'extension de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali
Fourniture hebdomadaire d'un appui logistique et technique à l'intention des responsables locaux du nord et du centre du Mali (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers régionaux, conseillers de cercles, et autorités intérimaires), visant à permettre à ces derniers d'exercer leurs fonctions en prenant les précautions qui s'imposent	Oui	Un appui logistique a été fourni aux responsables locaux (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers régionaux, conseillers de cercles, et autorités intérimaires), notamment aux fins des mouvements de personnel, et un appui technique a été fourni dans le cadre de réunions, de mesures de coordination et de projets de réadaptation
Réunions hebdomadaires dans les régions avec les responsables des services techniques décentralisés (notamment l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et l'énergie)	Oui	Des réunions hebdomadaires ont été organisées au niveau régional avec les responsables des services techniques décentralisés
Organisation de 6 ateliers régionaux [dans les régions de Kidal, Mopti, Tombouctou, Taoudenni (atelier organisé à Tombouctou), Ménaka et Bamako] à l'intention des responsables des administrations locales (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers régionaux et conseillers de cercles) et de la société civile, en vue de promouvoir une gouvernance efficace et sans exclusive, ainsi que la décentralisation	7	Ateliers ont été organisés sur la passation des marchés publics, l'administration publique, le contentieux administratif, la prévention des conflits, la décentralisation et la gouvernance sans exclusive. Gao, Tombouctou, Taoudenni, Kidal et Ménaka ont bénéficié d'un atelier. En raison de la situation qui prévalait à Mopti, la Mission a décidé d'accorder la priorité à cette région plutôt qu'à Bamako. Deux ateliers ont donc été organisés à Mopti, dans les cercles de Djenné et Koro, ce qui a permis d'aborder les circonstances propres à ces deux cercles
Organisation de 5 sessions de renforcement des capacités pour les administrations intérimaires (à Kidal, Mopti, Tombouctou/Taoudenni, Gao et Ménaka) sur le cadre institutionnel de la politique de décentralisation malienne	5	Sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour les administrations intérimaires à Kidal, Tombouctou, Taoudenni, Gao et Ménaka. Les autorités en place à Mopti ont été élues en 2017 et n'avaient donc pas besoin de sessions de renforcement des capacités conçues pour des autorités intérimaires. La Mission a organisé une session à Tombouctou et une autre à Taoudenni
Fourniture d'une assistance technique au Ministère de la décentralisation et de la fiscalité locale dans l'élaboration d'un cadre global pour la collecte des taxes et le perfectionnement de la fiscalité locale	Oui	Une assistance technique a été fournie au Ministère de la décentralisation et de la fiscalité locale aux fins de la modernisation du processus d'inscription de la population civile sur les registres et par le recrutement de deux assistants chargés d'élaborer un cadre global, notamment un projet de loi portant sur la création d'une force de police territoriale au Mali

Fourniture d'une assistance technique et logistique à l'intention des autorités intérimaires (conseils régionaux), aux fins de l'organisation d'un atelier international sur les régions ayant mis en place une coopération décentralisée, en coordination avec la CEDEAO et l'Union africaine	Oui	Un atelier international a été organisé en collaboration avec le Ministère des collectivités territoriales, le Ministère de l'administration du territoire, la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et la CEDEAO au sujet des questions de décentralisation et de l'expérience acquise par 8 pays d'Afrique

Composante 5 : appui

60. La composante appui de la Mission a assuré des services logistiques, administratifs et techniques ainsi que des services de gestion et de sécurité à l'appui de l'exécution de son mandat. La Mission a fourni des services administratifs à 12 618 militaires, 1 748 policiers, 1 635 civils et 9 membres du personnel fournis par des gouvernements en moyenne. Les services assurés comprenaient : la construction et l'entretien de locaux à usage de logements et de bureaux, notamment l'agrandissement des installations existantes pour accueillir les effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018) ; les services de transport aérien et terrestre de personnes et de marchandises et l'entretien du matériel connexe ; des services médicaux (dont un dispositif de prise en charge des victimes et d'évacuation sanitaire) ; des services médicaux et d'évacuation sanitaire continus avec le déploiement d'équipes à cet effet à Bamako et à Mopti ; l'approvisionnement et le réapprovisionnement en produits de base (notamment rations alimentaires et carburant) ; ainsi que la gestion de l'infrastructure informatique et de communication (dont les systèmes technologiques permettant d'assurer la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies). En outre, la MINUSMA a continué de mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets de sa présence sur l'environnement, notamment en synchronisant les groupes électrogènes pour gagner en efficacité et en installant des ampoules à diodes électroluminescentes. Par ailleurs, des services de sécurité ont été assurés dans l'ensemble des locaux des Nations Unies et des services de protection rapprochée ont été fournis pour assurer la sécurité des hauts responsables de la Mission et des personnalités de passage. D'autres services ont été fournis à l'ensemble du personnel, tels que des dépistages confidentiels du VIH, des programmes de sensibilisation au VIH/sida et des services de conseil ainsi que des séances de formation et de sensibilisation à la déontologie et à la discipline, afin de faire connaître notamment la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Réalisation escomptée 5.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2016/17 : 98 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)	98,2 % (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (15 846 heures de vol effectives contre 16 139 heures de vol approuvées)
Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 6,2 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)	Au total, 6,5 % des engagements reportés de l'exercice 2017/18 ont été annulés en 2018/19

Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 12,7 % ; 2017/18 : 15 % ± 3 % ; 2018/19 : 17,4 % ± 3 %)	10,1 % de ces postes étaient vacants en moyenne La MINUSMA s'est attachée à pourvoir les postes qui étaient vacants depuis longtemps, en fonction de ses besoins opérationnels
Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 27 % ; 2017/18 : ≥ 35 % ; 2018/19 : ≥ 36 %)	Les femmes représentaient 12 % du personnel recruté sur le plan international. Compte tenu des conditions de sécurité, la Mission a enregistré un taux de renouvellement élevé des candidates, en particulier dans les bureaux régionaux. La MINUSMA est une mission dangereuse où les familles ne sont pas autorisées, et les informations diffusées par les médias sur cette dernière découragent également les candidates. Pour accroître la représentation des femmes, les responsables reçoivent des données relatives aux questions de genre et à la situation géographique afférentes à la section ou à l'unité concernée et sont invités, lors du processus de recrutement et de sélection, à tenir dûment compte de la parité femmes-hommes et à veiller à ce que les candidates qualifiées soient prioritaires
Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 43 ; 2017/18 : ≤ 48 jours ; 2018/19 : ≤45)	57 jours ouvrables en moyenne sont nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats Le service des ressources humaines de la MINUSMA est en contact régulier avec les directeurs de programme, les conseillant sur les règles et règlements, les délais et les meilleures pratiques en matière de recrutement. Il fait de même avec toutes les sections affichant des postes vacants. La Mission finalise actuellement le plan de recrutement en partenariat et en consultation avec les parties prenantes concernées. Les défis à relever restent nombreux, compte tenu de la situation opérationnelle, qui est de plus en plus incertaine, ainsi que de l'évolution de la dynamique de la Mission et du taux de renouvellement élevé. La Mission s'emploie néanmoins à finaliser sa stratégie de recrutement en vue de réduire les délais
Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016/17 : 197 ; 2017/18 : ≤ 130 ; 2018/19 : ≤ 130)	252 jours ouvrables en moyenne sont nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats Le processus de recrutement est influencé par le volume de candidats et par les vérifications approfondies des aptitudes des candidats, qui ont lieu dans le même temps que les activités de la Mission, les voyages en mission et les voyages en congé de détente
Note globale sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)	57 points sur 100 dans le tableau de bord environnemental Malgré des conditions difficiles, la MINUSMA obtient de bons résultats dans les piliers Déchets et Eaux et eaux usées. La performance énergétique pourrait être améliorée (par exemple, la demande relativement élevée et les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation

	de carburant pour alimenter les groupes électrogènes). Toutefois, la Mission a fait des progrès en ce qui concerne les mesures visant à réduire la demande d'énergie (par exemple, l'installation d'ampoules à diodes électroluminescentes, qui s'est améliorée par rapport à 2017/18) et à accroître le rendement des groupes électrogènes (par exemple, la proportion de groupes électrogènes synchronisés a augmenté par rapport à 2017/18). Des études d'impact pourraient être entreprises plus systématiquement pour améliorer l'ensemble de la composante « impact » de la Note
Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≥ 85 % ; 2018/19 : ≥ 85 %)	Au total, 87,7 % de tous les problèmes liés à l'informatique et aux communications ont été réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) Ces bons résultats sont dus à la mise en place d'un outil de gestion de la relation client efficace permettant de suivre tous les incidents et demandes de services, à l'élaboration d'un projet de gestion des services de faible portée, prévoyant un ensemble d'indicateurs clés de résultats que toutes les missions doivent atteindre, ainsi qu'aux rapports établis quotidiennement pour suivre les progrès et prendre des mesures correctrices sans attendre
Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 45 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)	Pour s'inscrire dans la même optique que la MINUSMA en matière de respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain, le Siège de l'ONU a procédé à une évaluation annuelle du respect du programme de gestion desdits risques et du programme lié à la sécurité et à la santé au travail (auto-évaluation). La Mission a enregistré un taux de conformité de 52,5 % concernant la sécurité et la santé au travail, un chiffre inférieur au niveau minimum acceptable de 70 %. Les nombreuses questions qui ont été soulevées sont actuellement examinées aux côtés du chef du service médical en vue d'améliorer la situation, et les efforts seront intensifiés en vue de renforcer le taux de conformité au cours de la prochaine période d'évaluation
Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2016/17 : sans objet. 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≤ 20 %)	La Mission a enregistré un écart de 19,5 % par rapport au plan de demande et d'acquisition
Note globale concernant l'indice de performance du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2016/17 : 1 634 ; 2017/18 : ≥ 1 800 ; 2018/19 : ≥ 1 800)	La Note globale concernant l'indice de performance du Département de l'appui opérationnel en matière de gestion du matériel était de 1492, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats
Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2016/17 : 77 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)	93 % des membres des contingents étaient hébergés dans des locaux fournis par l'ONU et conformes aux normes établies

Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 92 % ; 2017/18 : ≥ 95 % ; 2018/19 : ≥ 95 %)	96 % des fournisseurs ont respecté les normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks (la performance des entreprises prestataires était de 96 % en matière de livraison, de respect des spécifications en matière de qualité et de gestion des stocks)

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions	Oui	La MINUSMA a mis en œuvre la plupart des mesures prévues dans le cadre de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel en ce qui concerne : la production d'énergie solaire pour l'éclairage et l'énergie d'appoint ; les ampoules à diodes électroluminescentes ; la synchronisation des groupes électrogènes dans les camps principaux et la construction d'une double toiture pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments de la Mission ; le suivi de la consommation d'eau avec l'installation d'un compteur d'eau dans chaque camp pour assurer une utilisation rationnelle de l'eau fournie ; une amélioration significative en termes d'installation et d'exploitation de stations d'épuration des eaux usées dans les principaux camps, et l'amélioration d'une décharge dans certains sites, qui a favorisé la réduction des risques associés à la gestion des eaux usées dans l'ensemble de la Mission, lesquels sont passés de « significatifs » à « modérés » ; la gestion des déchets solides, avec un minimum de risques pour l'environnement et les populations locales dans tous les sites de la MINUSMA ; le recyclage des déchets plastiques et métalliques, qui est toujours en cours, et la surveillance des émissions de gaz provenant des incinérateurs, en vue de prévenir les risques pour la santé et la sécurité auxquels sont exposés le personnel de la MINUSMA et les populations locales. La Mission a surveillé de près l'ensemble des sites pour suivre les cas de non-conformité (à la MINUSMA et dans les sites gérés par des sous-traitants) par le truchement d'inspections environnementales régulières, dont certaines ont été complétées par l'organisation d'activités de sensibilisation au mandat environnemental de la Mission et aux

		obligations y relatives, à l'intention du personnel et des contingents
Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions	Oui	La MINUSMA a mis en œuvre la stratégie et le plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel en créant un pilier Chaîne d'approvisionnement, composé de sections et d'unités chargées des achats, de l'entreposage centralisé, de la gestion des acquisitions et du contrôle des mouvements
Application de structures de logements normalisées pour les missions	Oui	La Mission continue de mettre tous les logements aux normes de l'ONU, avec l'installation de capsules faisant office de kitchenettes et de salles de bain pour le personnel recruté sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies, les officiers d'état-major et les sous-traitants. Des normes sont actuellement mises en œuvre en matière de superficie des locaux
Services de transport aérien		
Exploitation et entretien de 40 appareils au total (11 avions et 29 hélicoptères), et capacité d'assurer l'entretien technique de 20 systèmes de drones aériens	36	Appareils ont été exploités et entretenus (9 avions et 27 hélicoptères) Le nombre d'avions inférieur aux prévisions s'explique par la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, qui a entraîné la rotation, le rapatriement, le déploiement différé et le non-déploiement de moyens aériens
	11	Systèmes de drones aériens ont été exploités et entretenus Le nombre de systèmes de drones aériens a été inférieur aux prévisions du fait du non-remplacement d'un système après l'expiration des lettres d'attribution, tandis que 9 systèmes ont été réaffectés à la rubrique Matériel appartenant aux contingents dans le cadre de mémorandums d'accord
17 100 heures de vol prévues assurées (dont 7 909 effectuées par des prestataires commerciaux et 9 191 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)	16 036	Heures de vol ont été assurées (dont 10 575 effectuées par des prestataires commerciaux et 5 461 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés) Le nombre d'avions inférieur aux prévisions s'explique par la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, qui a entraîné la rotation, le rapatriement, le déploiement différé et le non-déploiement de moyens aériens

Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 60 aéronefs (y compris les systèmes de drones aériens) et 14 aérodromes ou sites d'atterrissage	Oui	Contrôle de 36 aéronefs, de 10 systèmes de drones aériens et de 17 aérodromes ou sites d'atterrissage Le nombre d'avions inférieur aux prévisions s'explique par la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, qui a entraîné la rotation, le rapatriement, le déploiement différé et le non-déploiement de moyens aériens
Budget, finances et communication de l'information		
Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et de services de présentation des comptes concernant un budget de 1 099,5 millions de dollars	Oui	Des services ont été fournis, dans la limite des pouvoirs délégués, pour un budget de 1 107,3 millions de dollars Ce budget a été plus élevé que prévu en raison de crédits ouverts pour un montant de 1 074,7 millions de dollars et d'engagements autorisés d'un montant de 32,6 millions de dollars
Services relatifs au personnel civil		
Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 900 civils (811 agents recrutés sur le plan international, 898 agents recrutés sur le plan national, 2 temporaires et 189 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement et la sélection du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance	Oui	Des services de gestion des ressources humaines, notamment un appui en ce qui concerne le traitement des demandes d'indemnités, les prestations et les avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance du personnel ont été fournis, dans la limite des pouvoirs délégués à la Mission, à un effectif moyen de 1 635 membres du personnel civil
Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission pour 9 052 membres du personnel civil, et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission pour 312 membres du personnel civil	2 443	Membres du personnel civil ont reçu une formation dans la zone de la Mission
	147	Membres du personnel civil ont reçu une formation à l'extérieur de la zone de la Mission La baisse du nombre de membres du personnel ayant suivi une formation dans la zone de la Mission s'explique par la baisse du nombre de personnes inscrites aux formations, tandis que la réaffectation des ressources en fonction des priorités a eu une incidence sur les formations organisées à l'extérieur de la zone de la Mission
Appui au traitement de 6 540 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 445 à l'extérieur de celle-ci à des fins autres que la formation, ainsi que de 470 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil	Oui	La Mission a fourni un appui au traitement de 4 099 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 565 à l'extérieur de celle-ci à des fins autres que la formation, ainsi que de 282 demandes de voyage à des

		fins de formation présentées par des membres du personnel civil Le nombre inférieur aux prévisions de demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission traitées s'explique principalement par l'adoption, par la Mission, de mesures d'austérité visant à limiter les voyages de ce type aux voyages absolument nécessaires à l'exécution du mandat et aux besoins opérationnels essentiels, tandis que le nombre supérieur aux prévisions de demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission s'explique principalement par les voyages stratégiques non planifiés qui sont essentiels à l'exécution du mandat et à une meilleure compréhension des réformes organisationnelles Le nombre inférieur aux prévisions de demandes de voyage à des fins de formation s'explique principalement par le fait que la priorité a été donnée aux déplacements des formateurs plutôt qu'à ceux des participants aux formations
Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures		
Services d'entretien et de réparation portant sur 30 installations de la Mission réparties entre 13 sites	Oui	
Exécution de 8 projets de construction, de rénovation et d'aménagement	7	Projets de construction, de rénovation et d'aménagement exécutés (réparations d'urgence des pistes non bitumées à Tessalit ; remise en état du camp des Forces armées du Mali à Tessalit ; installation de structures de protection au-dessus des dortoirs à Kidal et au-dessus des capsules faisant office de dortoirs dans l'ensemble de la Mission ; conception d'un nouveau camp pour l'hébergement de contingents supplémentaires à Mopti ; construction d'un bâtiment en dur pour le Représentant spécial du Secrétaire général ; forage d'un puits dans un camp des Forces armées du Mali (Amdaraoukhane) ; forages de puits dans la zone de la Mission)
Exploitation et entretien de 292 groupes électrogènes appartenant à l'ONU	306	Groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été installés, exploités et entretenus, dont 278 étaient en service dans 11 sites ; 14 étaient en réparation ; 14 étaient prêts à être utilisés en cas d'urgence Le nombre supérieur aux prévisions de groupes électrogènes est dû à l'acquisition d'urgence de 14 groupes électrogènes de 10 à 50 kVA, destinés à alimenter la

		vidéosurveillance et les serveurs informatiques installés dans des zones éloignées et ce, 24 heures sur 24, notamment grâce à une alimentation électrique de secours
Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (37 puits ou points d'eau et 24 stations de traitement et de purification de l'eau) dans 14 sites	37	Points d'eau ont été exploités et entretenus
	24	Stations de traitement des eaux ont été exploitées et entretenues
	42	Stations d'épuration des eaux usées ont été exploitées et entretenues
	14	Sites
Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 19 sites	Oui	La collecte et l'élimination des déchets liquides ont été assurées par un sous-traitant dans 13 sites de la MINUSMA, soit 26 points, y compris le traitement et les tests
		La gestion de bout en bout de l'eau et des eaux usées a été sollicitée pour tous les sites de la MINUSMA
		Le traitement, la collecte et l'élimination des déchets solides et biomédicaux ont été effectués par un sous-traitant dans 14 sites de la MINUSMA, soit 27 points
		Le nombre supérieur aux prévisions de sites s'explique par la reconfiguration des sites, destinée à améliorer les services de gestion des installations
Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 7 sites, et de services de restauration	Oui	Des services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie ont été fournis dans 10 sites de la MINUSMA
		Le nombre supérieur aux prévisions de sites s'explique par la mise en place de services de ce type dans 3 sites supplémentaires
Gestion du carburant		
Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 47,5 millions de litres de carburant (15,6 millions de litres pour les opérations aériennes, 8,4 millions de litres pour les transports terrestres et 23,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 14 sites	15,0	Millions de litres de carburant d'aviation ont été distribués
		Le volume de carburant a été inférieur aux prévisions du fait de la réduction du nombre d'heures de vol effectuées
	8,9	Millions de litres de combustible diesel ont été fournis pour les transports terrestres
		Le volume de carburant consommé a été supérieur aux prévisions en raison d'une hausse de 7,7 % du nombre total de véhicules utilisés
	28,7	Millions de litres de combustible diesel destinés aux groupes électrogènes et à d'autres

		installations ont été fournis dans 14 sites au total Le volume supérieur aux prévisions de combustible s'explique par l'augmentation du nombre de groupes électrogènes utilisés au quartier général de la Mission, dans les camps et dans les centres sociaux
Technologies géospatiales, informatique et télécommunications		
Fourniture de 3 287 radios portatives, 1 427 radios mobiles pour véhicules et 259 stations de radio de la base et de services d'appui connexes	3 588	Radios portatives ont bénéficié d'un appui Le nombre de radios a été supérieur aux prévisions en raison de problèmes liés aux radios portables, occasionnés par des besoins opérationnels imprévus, principalement l'augmentation du nombre de personnel en tenue et de sous-traitants chargés d'appuyer divers projets, tels que la vidéosurveillance et la batterie d'interception de tirs de roquette à Bamako et aux quartiers généraux de région
	1 391	Radios mobiles pour véhicules ont bénéficié d'un appui Le nombre de radios mobiles est inférieur aux prévisions du fait d'une installation prévue qui n'a pas eu lieu
	255	Radios de station de la base ont bénéficié d'un appui Le nombre de radios de stations de la base est inférieur aux prévisions du fait du regroupement des bureaux à Bamako
Exploitation et maintenance de 1 station de radiodiffusion FM et de 2 studios de production radiophonique	Oui	
Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 47 microterminaux (VSAT), 21 centraux téléphoniques et 100 liaisons hertziennes, et gestion de 5 forfaits pour téléphones mobiles	38	VSAT ont été exploités et entretenus en vue de fournir des services de téléphonie et d'appuyer les applications de gestion, la visioconférence, le réseau sécurisé, les communications radio air-sol et l'enregistrement vocal pour la flotte aérienne de la MINUSMA Le nombre inférieur aux prévisions de VSAT est dû à la mise au rebut de terminaux qui ont été remplacés par des lignes de communication à haut débit fournies à l'échelle de la Mission
	28	Centraux téléphoniques exploités et entretenus en vue de fournir des services de téléphonie, de téléconférence, des téléphones sans fil numériques améliorés, des téléphones de bureau et des services de connectivité

		résidentielle à la direction de la MINUSMA, et services de facturation électronique
		Le nombre de centraux téléphoniques est supérieur aux prévisions du fait de l'installation de centraux téléphoniques de secours
	88	Liaisons hertziennes ont été exploitées et entretenues en vue de fournir des services de téléphonie et d'appuyer les applications de gestion, la visioconférence, le réseau sécurisé, les communications radio air-sol et l'enregistrement vocal pour la flotte aérienne de la MINUSMA, et mise en place d'une connexion redondante et à haut débit pour les systèmes de sécurité des camps
		Le nombre de liaisons hertziennes est inférieur aux prévisions du fait de la mise au rebut de certaines liaisons, en raison du déménagement du quartier général de la Mission, et de leur remplacement par des versions plus récentes offrant un débit plus élevé et des fibres optiques
		Les cinq forfaits de téléphonie mobile (système d'évolution à long terme) étaient en cours d'achat
Fourniture de 2 557 ordinateurs et de 436 imprimantes pour un effectif moyen de 2 790 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 038 ordinateurs et 32 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs	Oui	Des services d'appui et d'entretien ont été fournis concernant 2 557 ordinateurs et 436 imprimantes pour un effectif moyen de 2 790 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 038 ordinateurs et 32 imprimantes destinés aux membres des contingents, des services d'appui connexe et d'autres services communs ont été fournis, et des demandes spéciales ont été formulées
Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 122 réseaux locaux ou longue distance sur 12 sites	119	Réseaux locaux (71) ou longue distance (48) sont entretenus et bénéficient d'un appui sur 13 sites
		Le nombre inférieur aux prévisions de réseaux s'explique par la mise au rebut de certains réseaux wi-fi après la mise en place de normes d'accès au réseau à la pointe de la technologie dans les principales régions (Kidal, Mopti, Tombouctou, Gao et Bamako)
Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1,24 million de km^2, mises à jour des couches topographiques et thématiques et production de 5 000 cartes	1,24	Millions de km^2 de données géospatiales traitées et analysées à l'appui des opérations de la Mission
	6 134	Cartes ont été élaborées
		Le nombre supérieur aux prévisions de cartes produites est dû à l'augmentation de la

		demande de cartes à l'appui des opérations du Groupe des cinq pays du Sahel dans la région de Mopti
Services médicaux		
Exploitation et entretien de formations sanitaires appartenant à l'ONU (4 cliniques ou dispensaires de niveau I) et services d'appui aux installations médicales appartenant aux contingents (35 cliniques de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II) dans 3 sites ainsi que maintien des dispositions contractuelles prises avec 3 hôpitaux/cliniques	4	Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus
	38	Installations médicales appartenant aux contingents (35 cliniques de niveau I et 3 hôpitaux de niveau II dans 3 sites)
		Les dispositions contractuelles prises ont été maintenues avec 3 hôpitaux
Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe d'évacuation sanitaire aérienne sous contrat commercial dans 2 sites	Oui	106 patients ont bénéficié des services de l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne sous contrat commercial pour une évacuation médicale terrestre et aérienne dans 2 sites
Gestion de dispositions contractuelles liées à l'évacuation sanitaire vers 3 centres de soins (1 établissement de niveau III et 2 établissements de niveau IV) dans 3 sites à l'extérieur de la zone de la Mission (Dakar, Nairobi et Le Caire)	Oui	Les dispositions contractuelles ont été maintenues pour l'évacuation médicale vers 3 établissements médicaux (1 établissement de niveau III à Dakar et 2 établissements de niveau IV au Caire et à Nairobi)
		28 patients ont été évacués vers un hôpital régional de niveau III à Dakar
Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la Mission	760	Le personnel civil et militaire de la MINUSMA a bénéficié d'un soutien psychosocial, par le truchement de séances individuelles ou de groupe, de visites à domicile ou dans des cliniques, de séances téléphoniques et de consultations à l'intention des responsables
	1 382	Membres du personnel civil et militaire de la MINUSMA ont bénéficié d'un appui à la suite d'événements traumatisants, par le truchement de séances individuelles ou de groupe, de visites à domicile ou dans des cliniques, de séances téléphoniques et de consultations à l'intention des responsables
	4 465	Membres du personnel civil et militaire de la MINUSMA ont bénéficié d'activités de formation et de prévention, notamment des séances d'accueil des nouveaux arrivants, d'une formation sur la sécurité et la sûreté en mission, la résilience et la médiation, et des séances d'appui aux groupes de femmes et aux ateliers d'entraide
Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de marchandises et	Oui	Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui local à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de

de produits de base d'une valeur estimée à 135,1 millions de dollars		marchandises et de produits de base d'une valeur estimée à 227,3 millions de dollars Le montant des achats a été supérieur aux prévisions du fait de l'augmentation des prix unitaires moyens, obtenus par voie concurrentielle
Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 30 245 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission	14 994	Tonnes de marchandises ont été reçues, gérées et redistribuées par voie routière (13 367 tonnes) ou aérienne (1 627 tonnes) dans la zone de la Mission La Mission a donné la priorité aux besoins des contingents en rations et en carburant, en exploitant le fret, comme prévu initialement
Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 402 millions de dollars, et communication de l'information y relative	Oui	Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 352 millions de dollars, et communication de l'information y relative La valeur des stocks a été inférieure aux prévisions du fait de la consommation de biens non durables au cours de la période et d'un projet visant à rapprocher les stocks et à les revoir à la baisse
Services relatifs au personnel en tenue		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 209 militaires et policiers (40 observateurs militaires, 451 officiers d'état-major, 12 798 membres des contingents, 350 membres de la Police des Nations Unies, et 1 570 membres d'unités de police constituées) ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements	Oui	Un appui a été fourni à un effectif moyen de 14 366 policiers et militaires, dont 12 618 militaires (39 observateurs militaires, 440 officiers d'état-major, 12 139 membres des contingents, 316 membres de la Police des Nations Unies, et 1 432 membres d'unités de police constituées) ainsi que 9 agents fournis par des gouvernements
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 53 unités militaires réparties dans 14 sites	Oui	Tout le matériel appartenant aux contingents et les capacités de soutien logistique autonome de toutes les unités militaires et de police constituées ont été vérifiés, contrôlés et inspectés pour 53 contingents, comprenant 43 unités militaires et 10 unités de police constituées, sur 13 sites Le nombre inférieur aux prévisions de sites s'explique par la fermeture d'un site à Gossi
Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau, pour un effectif moyen de 15 209 membres des contingents et d'unités de police constituées	Oui	La Mission a assuré l'approvisionnement et le stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 13 571 agents en tenue, dont 12 139 membres du contingent militaire et 1 432 membres des unités de police constituées

Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 15 209 militaires et policiers et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements	14 375	Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 14 366 militaires et policiers et 9 membres du personnel fourni par des gouvernements
Appui au traitement de 117 demandes de voyage dans la zone de Mission, et de 29 autres en dehors de la zone de la Mission, à des fins autres que la formation, et de 81 demandes de voyage à des fins de formation	Oui	Appui au traitement de 4 099 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 565 à l'extérieur de celle-ci à des fins autres que la formation, ainsi que de 282 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil
Gestion des véhicules et services de transport terrestre		
Exploitation et entretien de 813 véhicules appartenant à l'ONU (429 véhicules légers, 126 véhicules à usage spécial, 6 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes, 166 véhicules blindés, ainsi que 74 autres véhicules spécialisés, remorques et dispositifs d'accrochage), 3 522 véhicules appartenant aux contingents, 7 ateliers de réparation appartenant à l'ONU, 24 dispositifs de manutention appartenant à l'ONU, et fourniture de services de transport et de navette	1 048	Véhicules appartenant à l'ONU (421 véhicules légers de transport de passagers, 152 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes et 175 véhicules blindés (dont 3 ambulances blindées), 18 engins du génie, 39 dispositifs de manutention (par exemple, des chariots élévateurs à fourche), 31 remorques et 192 autres véhicules spécialisés et dispositifs d'accrochage) Le nombre inférieur aux prévisions de véhicules légers est due à la comptabilisation en pertes de véhicules pour cause d'accidents Le nombre de véhicules blindés a été supérieur aux prévisions en raison du report de leur comptabilisation en pertes Le nombre supérieur aux prévisions de dispositifs de manutention est dû à des achats imprévus
	7	Ateliers de réparations appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus
	3 985	Véhicules appartenant aux contingents ont été utilisés et entretenus Le nombre supérieur aux prévisions de véhicules appartenant aux contingents est dû à l'augmentation du déploiement des contingents dans la Mission, accompagnés de leurs véhicules et de leur matériel
	650	Nombre moyen de passagers transportés par jour, y compris au moyen de navettes
Services de sécurité		
Fourniture de services de sécurité grâce à un système de communications d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 14 sites répartis dans toute la zone de la Mission	Oui	Des services de sécurité ont été fournis et des centres d'opérations de sécurité et équipes de réaction rapide ont été activés 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission, sur tous les sites, en maintenant une capacité de

		communication d'urgence (réseau Tetra) et d'annonces publiques (haut-parleurs) 24 heures sur 24
	14	Sites
Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la Mission et toutes les personnalités en visite	Oui	Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la Mission et toutes les personnalités de passage
Évaluation ou réévaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris des logements pour 100 % des membres du personnel qui le demandent	Oui	Les conditions de sécurité ont été évaluées ou réévaluées, notamment pour 352 logements
Organisation d'un total de 250 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission, et tenue de 50 réunions d'information sur la sécurité à l'intention des visiteurs et des délégations	305	Des Séances ont été organisées pour 1 694 participants
Organisation de 47 séances hebdomadaires de formation dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission, auxquelles ont participé tous les nouveaux membres du personnel de la Mission	50	Séances ont été organisées Le nombre de séances est supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation du nombre de membres du personnel déployés
Conduite d'enquêtes sur les atteintes à la sécurité et les accidents mettant en cause des biens, le personnel civil, la Police des Nations Unies et les officiers d'état-major de la Mission	Oui	Enquêtes ont été menées concernant 179 cas, sur la base de 946 rapports reçus
Conduite d'évaluations de la sécurité et mise à disposition d'escortes pour permettre au personnel civil de la MINUSMA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de fournir leurs services et d'exécuter les programmes tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de la Mission, depuis quatre capitales régionales	Oui	La force de la MINUSMA a assuré la sécurité du personnel civil, tel que demandé par les équipes de direction de la zone, tandis que la protection de ces derniers a été assurée par le centre d'opérations militaires
Déontologie et discipline		
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à tous les membres du personnel, mettant l'accent sur la prévention et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires	Oui	La MINUSMA a continué de renforcer la mise en œuvre de la stratégie en trois volets de L'ONU sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en mettant tout particulièrement l'accent sur la prévention L'Équipe déontologie et discipline a mené les actions suivantes : 114 sessions de formation pour 3 238 personnes ; 20 sessions de sensibilisation et d'information pour plus de 1 000 membres de la population locale (jeunes, étudiants, femmes et représentants religieux), au cours desquelles le concept d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le mécanisme de signalement et la tolérance zéro ont été expliqués ; 9 visites d'évaluation des risques

	dans les camps des contingents et des unités de police constituées basés à Mopti, à Douentza et Diabali, afin de sensibiliser les esprits et de faire des recommandations sur le rôle majeur des installations de détente et de loisirs, ainsi que sur la politique de non fraternisation avec la population locale
	En outre, 5 rapports de la brigade d'enquête spéciale ont été établis et 14 actions ont été engagées concernant des allégations d'inconduite initiées grâce au Système de suivi des fautes professionnelles ; l'Équipe déontologie et discipline a reçu et traité toutes les allégations conformément aux lignes directrices, procédures et cadres juridiques établis
VIH	
Organisation de : 25 séances de formation initiale à l'intention des nouveaux arrivants dans les 6 semaines suivant leur déploiement ; 5 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 100 membres du personnel civil de la Mission ; 27 programmes de sensibilisation à grande échelle destinés à 6 500 militaires et policiers ; 3 séances de remise à niveau à l'intention de 150 membres du personnel en tenue ; 3 sessions de formation par les pairs sur 3 sites ; 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 3 conseillers sur le VIH ; 3 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 60 responsables de cures prophylactiques. Lancement d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires confidentiels chaque trimestre dans différents sites ; gestion de 5 centres proposant des services de consultation et de dépistage volontaires confidentiels dans la Mission ; organisation de 2 séances du programme « L'ONU avec nous » à Bamako et à Mopti ; organisation de manifestations dans tous les sites de la Mission à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida 2018	61 Séances de formation initiale ont été organisées à l'intention de 1 009 nouveaux arrivants à Bamako et dans les régions 7 Séances obligatoires de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 112 membres du personnel de la Mission à Bamako, à Mopti et à Gao 111 Programmes de sensibilisation à grande échelle ont été organisés à l'intention de 6 512 militaires et policiers 3 Séances de remise à niveau ont été organisées à l'intention de 186 membres du personnel de la Mission 4 Sessions de formation par les pairs ont été organisées à Bamako, à Tombouctou, à Kidal et à Gao à l'intention de 85 membres du personnel de la Mission 3 Ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels ont été organisés à l'intention de 59 membres du personnel de la Mission et 6 ateliers sur la prophylaxie postexposition ont été organisés à l'intention de 89 responsables de cures prophylactiques 5 Centres de consultation et de dépistage volontaires confidentiels étaient fonctionnels à Bamako, à Gao, à Tombouctou, à Mopti et à Kidal 12 Campagnes de consultation et de dépistage volontaires confidentiels ont été organisés à Bamako, à Gao, à Mopti, à Tombouctou, à Kidal, à Aguelhok et à Tessalit, à l'intention de

		1 968 membres du personnel et de la Mission et de sous-traitants
	2	Sessions du programme « L'ONU avec nous » ont été organisées à Bamako et à Mopti en décembre 2018 La Journée mondiale de la lutte contre le sida a été célébrée à Bamako, à Gao, à Kidal, à Mopti et à Tombouctou du 27 novembre au 18 décembre 2018

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.)

			Écarts	
	Montant alloué[a]	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 818,0	1 807,5	10,5	0,6
Contingents	419 863,8	440 387,6	(20 523,8)	(4,9)
Police des Nations Unies	15 654,3	15 868,6	(214,3)	(1,4)
Unités de police constituées	45 868,0	47 473,1	(1 605,1)	(3,5)
Total partiel	**483 204,1**	**505 536,8**	**(22 332,7)**	**(4,6)**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	137 412,1	149 215,5	(11 803,4)	(8,6)
Personnel recruté sur le plan national	21 763,2	24 076,6	(2 313,4)	(10,6)
Volontaires des Nations Unies	7 589,1	8 459,0	(869,9)	(11,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	171,0	1 893,1	(1 722,1)	(1 007,1)
Personnel fourni par des gouvernements	358,9	466,6	(107,7)	(30,0)
Total partiel	**167 294,3**	**184 110,8**	**(16 816,5)**	**(10,1)**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	810,6	415,6	395,0	48,7
Voyages officiels	3 946,5	5 545,9	(1 599,4)	(40,5)
Installations et infrastructures	91 482,6	105 659,2	(14 176,6)	(15,5)
Transports terrestres	11 839,7	13 895,3	(2 055,6)	(17,4)
Opérations aériennes	165 422,1	127 914,9	37 507,2	22,7
Opérations maritimes ou fluviales	1 699,4	1 965,3	(265,9)	(15,6)
Communications et informatique	79 718,4	70 838,5	8 879,9	11,1
Santé	9 929,0	7 891,3	2 037,7	20,5
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	87 972,2	78 044,3	9 927,9	11,3
Projets à effet rapide	4 000,0	3 849,1	150,9	3,8
Total partiel	**456 820,5**	**416 019,4**	**40 801,1**	**8,9**
Montant brut	**1 107 318,9**	**1 105 667,0**	**1 651,9**	**0,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	14 694,0	16 473,4	(1 779,4)	(12,1)
Montant net	**1 092 624,9**	**1 089 193,6**	**3 431,3**	**0,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 107 318,9**	**1 105 667,0**	**1 651,9**	**0,1**

[a] Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 074 718 900 dollars (montant net : 1 060 024 900 dollars) et des engagements autorisés d'un montant de 32 600 000 dollars correspondant aux crédits supplémentaires nécessaires au titre du déploiement d'un plus grand nombre de membres des contingents.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué			
Catégorie	*Répartition initiale du montant approuvé*	*Crédits supplémentaires (crédits inutilisés)*[a]	*Montants réaffectés*	*Répartition révisée*
I. Militaires et personnel de police	450 604,1	32 600,0	22 332,7	505 536,8
II. Personnel civil	167 294,3	–	16 816,5	184 110,8
III. Dépenses opérationnelles	456 820,5	–	(39 149,2)	417 671,3
Total	**1 074 718,9**	**32 600,0**	**–**	**1 107 318,9**
Pourcentage de réaffectations				3,5

[a] Tient compte des engagements autorisés.

61. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés de la catégorie III (dépenses opérationnelles) aux catégories I (militaires et personnel de police) et II (personnel civil). Des fonds ont été réaffectés à la catégorie I en raison de besoins supplémentaires en matière de fret, destinés au déploiement imprévu du matériel majeur d'une compagnie spécialisée en convois de combat et de la hausse des coûts relatifs au rapatriement et au déploiement du matériel de deux pays fournisseurs de contingents, respectivement, ainsi que de l'amélioration des performances du matériel majeur et du nombre plus élevé que prévu de soldats et de membres des unités de police constituées répondant aux normes applicables au soutien logistique autonome déployés. En outre, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II afin de faire face à l'augmentation des coûts liés au personnel soumis à recrutement international et national, les taux de vacance de postes effectifs étant inférieurs à ceux qui avaient été appliqués dans le budget.

62. La Mission a également dû faire face aux dépenses non budgétisées allouées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue de financer les activités d'appui à Umoja-Extension 2, ainsi que de la poursuite des activités relatives à divers projets de gestion de la chaîne d'approvisionnement, tels que le projet de planification et de gestion des transports et les solutions de planification de la demande et du réseau d'approvisionnement, ainsi que les travaux de stabilisation post-Galileo, notamment le projet de rapprochement et d'optimisation des stocks. La réaffectation des fonds de la catégorie III a été rendu possible par la réduction des dépenses résultant des opérations aériennes, imputable à la mise en œuvre, par la Mission, de mesures d'économie visant à optimiser sa flotte et ses opérations aériennes conformément aux initiatives du Secrétaire général, qui ont entraîné une modification de la composition prévue de la flotte en raison du report de déploiements ou du non-déploiement de moyens aériens et ont permis de diminuer la consommation de carburant d'aviation.

C. Évolution des dépenses mensuelles

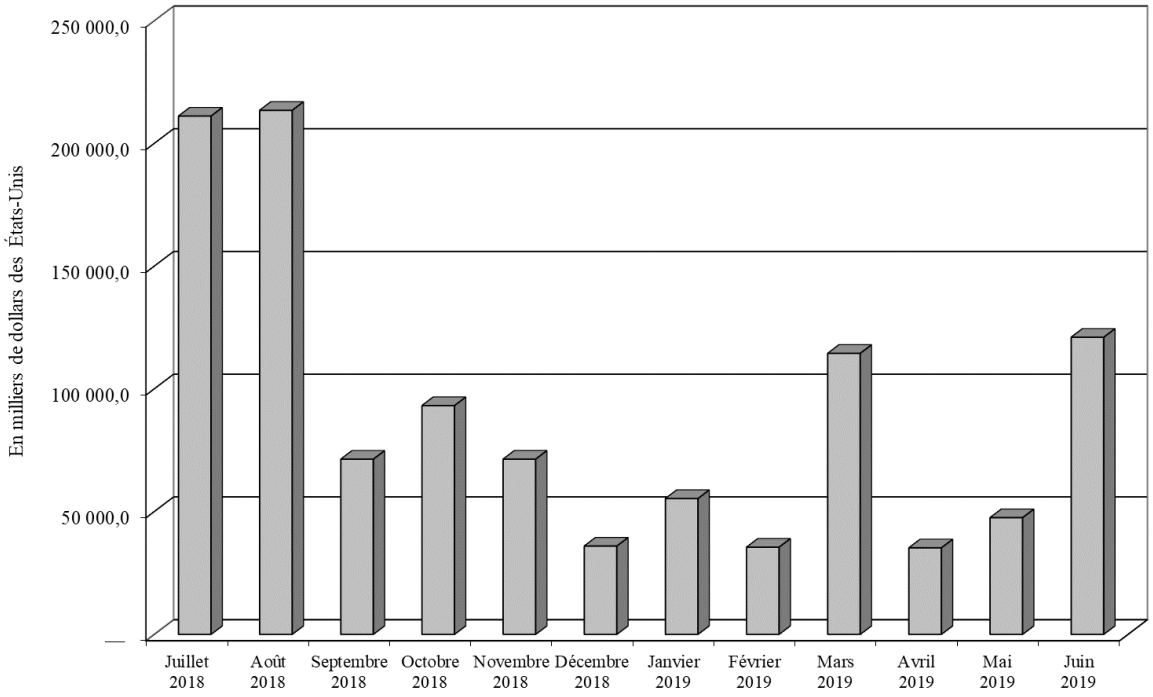

63. Le pic des dépenses enregistré en juillet et en août 2018 est dû à la souscription d'engagements au titre du remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées pour les services rendus par leur personnel et, partant, pour l'utilisation du matériel majeur et du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, ainsi qu'à l'engagement de fonds au titre du programme de détection des mines et de déminage de la Mission, conformément au mémorandum d'accord conclu avec le Service de la lutte antimines de l'ONU. L'augmentation des dépenses enregistrée en mars et en juin 2019 concerne les remboursements trimestriels à verser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour les services rendus par les contingents et les unités de police constituées et pour l'utilisation de leur matériel majeur et de leur matériel de soutien logistique autonome.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Produit des placements	8 920,5
Produits divers ou accessoires	976,3
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur périodes antérieures	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	14 645,7
Total	**24 542,5**

E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Contingents	91 785,7
Unités de police constituées	11 122,0
Total partiel	**102 907,7**
Soutien logistique autonome	
Contingents	54 722,4
Unités de police constituées	5 501,3
Total partiel	**60 223,7**
Total	**163 131,4**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,4	1er juillet 2017	1er avril 2016
Usage opérationnel intensif	3,3	1er juillet 2017	1er avril 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,4	1er juillet 2017	1er avril 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	35 124,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	**35 124,0**

[a] Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement et les redevances aéroportuaires et radiophoniques.

IV. Analyse des écarts[1]

	Écart	
Contingents	(20 523,8)	(4,9 %)

64. Le dépassement de crédits est principalement imputable : a) aux frais de transport liés au déploiement et au rapatriement du matériel majeur d'un certain nombre de contingents, ainsi qu'aux charges à payer au titre d'exercices antérieurs ;

[1] Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

b) au matériel majeur, du fait de la meilleure performance du matériel ainsi qu'aux charges à payer au titre d'exercices antérieurs ; c) au matériel de soutien logistique autonome, en raison du nombre plus élevé que prévu de contingents déployés qui satisfont aux normes de soutien logistique autonome, ainsi qu'aux charges à payer au titre d'exercices antérieurs ; d) aux voyages, en raison des coûts liés au déploiement et au rapatriement imprévus d'un certain nombre de contingents ; e) à l'indemnité de subsistance, en raison d'un effectif moyen réel de membres du personnel du quartier général de la Mission déployés supérieur à l'effectif moyen d'officiers d'état-major prévu dans le budget. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rations, qui s'expliquent par le crédit accordé à la Mission conformément aux niveaux de performance acceptables ayant été définis, étant donné que l'entreprise prestataire n'a pas respecté les normes de l'ONU concernant la livraison, le transport et l'entreposage des rations, ainsi que par la mise en place d'escomptes pour règlement anticipé pour les factures réglées dans un délai de 30 jours.

	Écart	
Police des Nations Unies	(214,3)	(1,4 %)

65. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'indemnité de subsistance, qui résulte d'un taux de vacance de postes effectif inférieur aux prévisions, à savoir 9,7 % contre 16,6 % inscrits dans le budget. Il a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages des policiers en raison de la diminution du nombre de billets aller simple émis, certains policiers ayant eu des périodes de service prolongées, ainsi que de la baisse du coût des voyages aériens, étant donné que de nombreux policiers étaient originaires de pays voisins.

	Écart	
Unités de police constituées	(1 605,1)	(3,5 %)

66. Le dépassement de crédits tient principalement au matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, en raison du nombre supérieur aux prévisions de membres des unités de police constituées déployées qui répondent aux normes de soutien logistique autonome, ainsi qu'aux charges à payer au titre d'exercices antérieurs ; aux frais liés au remboursement des unités de police constituées qui, en application de la résolution 72/285 de l'Assemblée générale, passe de 1 410 dollars à 1 428 dollars par personne et par mois. Il a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages, en raison de la baisse du coût effectif des déplacements pour relève pour certains contingents et du non-déploiement d'une unité de police constituée ; par le matériel majeur appartenant aux contingents, en raison d'une pénurie de matériel plus importante que prévue, qui a entraîné une hausse du nombre de dispositifs inutilisables et le non-déploiement de matériel.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	(11 803,4)	(8,6 %)

67. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le taux inférieur aux prévisions du taux de vacance effectif, à savoir 10,1 % contre 17,4 % inscrits dans le budget.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(2 313,4)	(10,6 %)

68. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le taux inférieur aux prévisions du taux de vacance effectif, à savoir 16,3 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 16,1 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 17,7 % et 19,8 % inscrits dans le budget, respectivement. En outre, un nombre élevé d'agents des services généraux nationaux appartenaient à la classe G-5 ou à une classe supérieure, alors que les ressources approuvées au titre de cette catégorie de personnel pour la période étaient fondées sur la classe G-4.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	(869,9)	(11,5 %)

69. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la hausse des frais administratifs par rapport aux montants inscrits dans le budget et au nombre supérieur aux prévisions de primes de danger versées, compte tenu de l'augmentation du nombre de volontaires déployés dans les régions où ces derniers ont droit auxdites primes.

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 722,1)	(1 007,1 %)

70. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les dépenses associées au personnel temporaire (autre que pour les réunions), liées aux activités d'appui à Umoja-Extension 2, ainsi que par les fonctions ayant été centralisées au Siège après la mise en œuvre d'Umoja, conformément à la résolution 72/288 de l'Assemblée générale.

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	(107,7)	(30,0 %)

71. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le taux inférieur aux prévisions du taux moyen effectif de vacance, à savoir 52,6 % contre 63,2 % inscrits dans le budget.

	Écart	
Consultants et services de consultants	395,0	48,7 %

72. La sous-utilisation de crédits s'explique principalement par le retard pris dans la mise en œuvre de projets nécessitant des services de consultants dans les régions, en raison de l'instabilité des conditions de sécurité, ainsi que par la non-utilisation des ressources budgétisées au titre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	Écart	
Voyages officiels	(1 599,4)	(40,5 %)

73. Le dépassement de crédits tient principalement aux voyages à des fins autres que la formation, en raison des coûts supérieurs aux prévisions des voyages à l'intérieur de la Mission, lesquels sont destinés à faciliter les voyages prioritaires visant à ce que le personnel de la Mission se perfectionne dans la mise en œuvre des systèmes de sécurité et de communication ; à un nombre supérieur aux prévisions de

déplacements de convois, en vue de faciliter la circulation des marchandises et des fournitures dans le nord et le centre du pays ; aux coûts, non prévus dans le budget, liés à la visite de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Ce dépassement a été compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les missions à des fins de formation en raison des prix des billets, qui se sont révélés moins chers que prévu.

	Écart	
Installations et infrastructures	(14 176,6)	(15,5 %)

74. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) les pièces de rechange pour les climatiseurs, les structures de protection (toiture), les groupes électrogènes et les pièces d'entretien des stations d'épuration des eaux usées et les systèmes d'alimentation en eau ; b) une consommation de combustible diesel supérieure aux prévisions, en raison du nombre plus important de groupes électrogènes en fonctionnement, dont certains ont une capacité plus élevée, ainsi que les prix de carburant supérieurs aux prévisions ; c) l'acquisition non budgétisée de systèmes de détection et d'alerte, à savoir des batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier et des radars de détection de l'artillerie terrestre, destinée à assurer la sécurité et la protection de quatre camps contre les tirs indirects, mesure ayant été préférée à l'élargissement du réseau sécurisé de la Mission, le système de protection des camps prévu dans le cadre de lettres d'attribution, qui était plus coûteux ; d) les fournitures électriques et le matériel destiné à la construction de toits de protection, dont l'achat avait été reporté de la période précédente en raison du retard pris dans l'établissement d'un nouveau contrat pour les systèmes de câbles, ainsi que l'achat de consommables supplémentaires destinés à la construction, aux fins de l'entretien des infrastructures existantes, et de câbles supplémentaires nécessaires à l'installation de caméras de vidéosurveillance, en vue de renforcer la sécurité dans les principaux camps ; e) l'acquisition de kitchenettes supplémentaires dans le cadre de la rénovation des logements civils, qui devront être au même niveau que ceux de l'ensemble de la Mission, ainsi que l'acquisition de capsules supplémentaires destinées à faire office de salles de bain, en vue d'améliorer les conditions de vie du personnel civil dans les régions ; f) l'acquisition non planifiée d'ateliers de groupes électrogènes et de laboratoires d'analyse de l'eau ; g) les pompes et les conduites d'eau et d'égouts équipées d'accessoires pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts ; h) l'achat d'armoires et de coffrets fixés aux murs et d'autres articles de mobilier, destinés à appuyer le personnel de la Mission.

75. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par une diminution des dépenses liée : a) à la non-finalisation des contrats d'externalisation prévus, en particulier pour les services de nettoyage, en ce qui concerne 10 sites et des services d'élimination des déchets dangereux, ainsi qu'à la non-utilisation du réseau électrique national dans le cadre de la mise en place du quartier général consolidé de la Mission, qui est alimenté par les groupes électrogènes de la Mission ; b) au report de la construction des camps de Diabali et de Mopti à la période 2019/20, en raison de l'évolution des priorités de la Mission ; c) à un nombre inférieur aux prévisions de demandes de services de sécurité à domicile à Bamako, qui est dû à la mise en place d'un système de sécurité centralisée pour l'ensemble des quartiers, ainsi qu'à la non-utilisation des services de sécurité à domicile par les membres du personnel déployés dans le nord du pays, qui vivent dans des camps sécurisés par le personnel militaire de la Mission.

	Écart	
Transports terrestres	(2 055,6)	(17,4 %)

76. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la consommation de carburant du parc de véhicules de la Mission, qui a augmenté en raison de l'accroissement du nombre de véhicules et de la hausse des prix du carburant, ainsi que par la location de véhicules pour appuyer le processus électoral. Il a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre de l'assurance responsabilité civile en raison de la baisse des primes d'assurance locale.

	Écart	
Opérations aériennes	37 507,2	22,7 %

77. La sous-utilisation de crédits s'explique par la mise en œuvre, par la Mission, de mesures d'économie visant à optimiser sa flotte et ses opérations aériennes conformément aux initiatives du Secrétaire général, qui ont entraîné une modification de la composition prévue de la flotte en raison du report de déploiements ou du non-déploiement de moyens aériens et ont permis de diminuer la consommation de carburant d'aviation. En outre, les dépenses ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne l'assurance responsabilité civile, étant donné qu'une prime a été fixée pour la MINUSMA sur la base de l'exposition effective totale de l'Organisation. La sous-utilisation de crédits a été en partie compensée par des dépenses supérieures aux prévisions concernant l'exploitation des systèmes de drones aériens de la Mission, en particulier les services d'une plateforme de renseignement, de surveillance et de reconnaissance militaires, qui a été fournie par un pays fournisseur de contingents sur la base d'un accord à titre gracieux qui a ensuite été remplacé par des lettres d'attribution, lesquelles prévoyaient des coûts.

	Écart	
Opérations maritimes ou fluviales	(265,9)	(15,6 %)

78. Le dépassement des crédits s'explique principalement par le coût supérieur aux prévisions de l'acquisition de conteneurs maritimes pour le transport d'installations préfabriquées et d'autres engins de chantier.

	Écart	
Communications et informatique	8 879,9	11,1 %

79. La sous-utilisation de crédits est principalement imputable au report de l'élargissement prévu du réseau sécurisé de la Mission, système de protection des camps, dans le contexte des mesures d'austérité prises par la MINUSMA, qui a redéfini l'ordre de priorité de son programme de dépenses en faveur de l'acquisition de batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier et de radars de détection de l'artillerie terrestre au titre des installations et infrastructures, plutôt que du système de protection des camps plus coûteux prévu dans le cadre de lettres d'attribution. Elle a été en partie compensée par des dépenses plus élevées que prévu au titre : a) de l'acquisition de matériel afin de moderniser le centre technologique et le site opérationnel de la Mission ; b) de la nécessité d'acquérir le logiciel Identity Service Engine afin d'optimiser et de normaliser le réseau câblé et sans fil de la MINUSMA (évolution à long terme) ; c) de la nécessité d'acheter des pièces de rechange pour les solutions évolutives à long terme et le système d'annonce publique déployés dans les régions.

		Écart
Santé	2 037,7	20,5 %

80. La sous-utilisation de crédits s'explique principalement par le non-déploiement d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne sous contrat commercial du fait de la réaffectation des ressources disponibles de la Mission en fonction de leur degré de priorité et du réalignement des équipes existantes, et par la livraison tardive des consommables et du gaz par les fournisseurs en ce qui concerne les achats effectués au cours de l'exercice 2017/18 mais livrés au cours de l'exercice 2018/19, aucun autre achat n'ayant été effectué au cours de l'exercice 2018/19. Elle a été en partie compensée par des dépenses supérieures aux prévisions concernant l'acquisition de matériel médical en raison de l'achat d'un analyseur de biochimie (laboratoire) supplémentaire dû à un changement de contrat-cadre.

		Écart
Fournitures, services et matériel divers	9 927,9	11,3 %

81. La sous-utilisation de crédits s'explique principalement par : a) le fret et les dépenses connexes, qui s'explique par l'utilisation maximale du parc de transport de la Mission, laquelle a confié moins de tâches à des fournisseurs de transport intérieur sous contrat, et par le volume inférieur aux prévisions de marchandises de génie civil transportées vers les principaux centres régionaux pour être ensuite distribuées dans d'autres sites de la région, étant donné que certains grands projets de génie civil ont été reportés à l'exercice 2019/20 ; b) le retard pris dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, dû à l'absence de progrès en la matière, ainsi que d'autres activités prévues pour le nord et le centre du Mali au titre du programme, en raison de l'instabilité des conditions de sécurité. Elle a été en partie compensée par des dépenses supérieures aux prévisions relatives au recrutement de vacataires chargés d'installer des moyens de communication, à la nécessité de disposer de vacataires internationaux très expérimentés, engagés pour effectuer ces activités en raison des conditions routières et météorologiques difficiles, ainsi qu'à la fourniture de services divers, tels que le matériel d'emballage, l'aide juridictionnelle et les outils de publication.

		Écart
Projets à effet rapide	150,9	3,8 %

82. La sous-utilisation de crédits est due à la non-exécution de certains projets à impact rapide, qui s'explique par les conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali.

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses

83. Dans le contexte de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité en date du 28 juin 2018 – dans laquelle le Conseil a constaté une fois de plus avec inquiétude que la MINUSMA ne disposait toujours pas de certaines capacités essentielles, insisté sur la nécessité de pallier les insuffisances en ce qui concerne les hélicoptères militaires et les véhicules à l'épreuve des mines, et de renforcer ses capacités pour lui permettre de s'acquitter de son mandat dans des conditions de sécurité complexes marquées notamment par des menaces asymétriques, et souligné à cet égard qu'il importait au plus haut point d'améliorer l'appui logistique pour garantir la sécurité et

la sûreté du personnel de la Mission - le rythme de déploiement de l'effectif militaire a considérablement augmenté au cours de l'exercice considéré, les nouveaux contingents étant chargés de renforcer certaines capacités essentielles de la Mission alors même que les conditions de sécurité demeuraient extrêmement préoccupantes, les régions du centre et du nord du pays étant constamment en proie à des tensions et à des attaques complexes, tandis que les actes de violence et les affrontements intercommunautaires se multipliaient dans le centre du Mali. La MINUSMA a reconfiguré son dispositif militaire et policier conformément à son mandat et à ses priorités, en tenant compte des recommandations formulées à l'issue d'études sur ses capacités militaires et policières, ce qui devrait lui permettre d'apporter un appui au développement des activités civiles dans les principales zones d'intervention.

84. L'accélération du déploiement de l'effectif militaire autorisé de la MINUSMA a fait que le taux de vacance effectif est tombé à 2,0 % au 28 février 2019. Ce taux devrait s'établir en moyenne à 4,5 % pour l'exercice 2018/19, contre 11,9 % dans le budget approuvé. Cela a conduit la Mission non seulement à prendre plusieurs mesures d'austérité pour répondre à ses besoins opérationnels prioritaires sans dépasser le montant des ressources approuvées au titre du personnel et des dépenses opérationnelles, mais aussi à demander des ressources supplémentaires d'un montant total de 32,6 millions de dollars pour financer les dépenses relatives aux militaires et au personnel de police occasionnées par l'augmentation des effectifs, dépenses qui ne peuvent être financées par les ressources dont dispose la MINUSMA malgré les mesures d'austérité qu'elle a prises.

85. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum brut de 32,6 millions de dollars en vue de financer les coûts supplémentaires liés au déploiement d'un plus grand nombre de soldats.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Engagements autorisés	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Contingents				
Remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard	18 695,4	22 189,5	(3 494,1)	(18,7)
Indemnité de permission	343,7	171,9	171,8	50,0
Indemnité journalière	504,6	473,5	31,1	6,2
Indemnité de subsistance (missions)	554,1	503,3	50,8	9,2
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	8 779,7	6 300,2	2 479,5	28,2
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	6 058,8	2 961,6	3 097,2	51,1
Total partiel	**34 936,3**	**32 600,0**	**2 336,3**	**6,7**
Unités de police constituées				
Remboursement des coûts des unités de police constituées	631,6	–	631,6	100,0
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	(1 715,7)	–	(1 715,7)	100,0
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	(889,8)	–	(889,8)	100,0

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart Montant (3) = (1) – (2)	Écart Pourcentage (4) = (3)/(1)
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents	(362,4)	–	(362,4)	100,0
Total partiel	**(2 336,3)**	**–**	**(2 336,3)**	**–**
Montant brut	**32 600,0**	**32 600,0**	**–**	**–**
Recettes provenant des contributions du personnel	–	–	–	–
Montant net	**32 600,0**	**32 600,0**	**–**	**–**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**32 600,0**	**32 600,0**	**–**	**–**

86. Les crédits supplémentaires autorisés, d'un montant maximum de 32,6 millions de dollars, sans mise en recouvrement, ont été entièrement utilisés pour financer les dépenses additionnelles liées à l'accélération du déploiement du personnel militaire, ainsi que les dépenses connexes relatives au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome. Les dépenses effectives supplémentaires liées au remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard sont dues à un niveau de déploiement des contingents plus élevé que prévu. La réduction des dépenses effectives au titre du matériel majeur et du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents s'explique par le fait que le coût du matériel des contingents a été moins élevé que prévu. La réduction des dépenses effectives en matière d'indemnité de permission s'explique par le fait que certains membres du contingent n'ont pas atteint le seuil de six mois leur permettant de prétendre à cette indemnité.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

87. **En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Ouvre un crédit additionnel de 30 948 100 dollars au compte spécial de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, représentant le montant des ressources supplémentaires ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement qui a été utilisé et non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 ;

b) Tienne compte du montant de 1 074 718 900 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution 72/297 et à sa décision 72/558, et emploie des recettes provenant d'autres sources, d'un montant total de 24 542 500 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2019, à savoir le produit des placements (8 920 500 dollars), les produits divers ou accessoires (976 300 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (14 645 700 dollars) ;

c) Mette en recouvrement le montant supplémentaire de 6 405 600 dollars, représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (30 948 100 dollars) et les recettes provenant d'autres sources (24 542 500 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

VII. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/320

Assemblée générale

(Résolution 73/320)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de faire figurer dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes, y compris d'indiquer comment celles-ci ont contribué à l'exécution des mandats de la Mission (par. 14)	Le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour la période 2018/19 contient des informations détaillées à la rubrique Activités de fond et autres activités relatives aux programmes (voir par. 19 à 21), qui décrit les activités entreprises par la Mission à l'appui de la mise en œuvre de son mandat. Ces activités visaient à renforcer les capacités des institutions locales et à construire une infrastructure résiliente favorisant la paix et comprenaient la rénovation et la construction de camps et de bâtiments, l'approvisionnement en fournitures et en matériel et des projets de renforcement des capacités et de développement local.
Souligne l'importance que revêt l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix envisagée dans sa globalité et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents et de rendre compte de la question dans ses rapports sur l'exécution du budget de ces opérations (par. 15)	À la MINUSMA, le Comité d'examen du budget, présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et composé des hauts responsables de la Mission, est l'organe désigné au sein de Mission pour prendre des décisions sur l'utilisation des ressources, exercer les pouvoirs qui lui sont délégués et des fonctions de gouvernance, et contrôler l'utilisation des ressources. Au cours de l'exercice 2018/19, la MINUSMA a engagé des dépenses d'un montant de 1 105,7 millions de dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,9 % (contre des dépenses d'un montant de 1 086,4 millions de dollars et un taux d'utilisation de 99,6 % pendant de l'exercice 2017/18). La Mission continue de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents.